

DC
801
M23F5
1872

NOTICE

SUR LE

CANTON DE MAGNY

EN VEXIN

PAR M. FEUILLOLEY

PRIX D'HONNEUR DU LYCÉE DE ROUEN

ANCIEN MAIRE DE MAGNY

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-OISE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MAGNY EN VEXIN

PETIT, LIBE

U of OTTAWA



39003002733326

19/1/70

NOTICE
SUR LE
CANTON DE MAGNY
EN VEXIN

MAGNY EN VENIN. — IMPRIMERIE O. PETIT.

NOTICE
SUR LE
CANTON DE MAGNY
EN VEXIN

PAR M. FEUILLOLEY

PRIX D'HONNEUR DU LYCÉE DE ROUEN
ANCIEN MAIRE DE MAGNY
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-OISE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR



MAGNY EN VEXIN
PETIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

—
1872

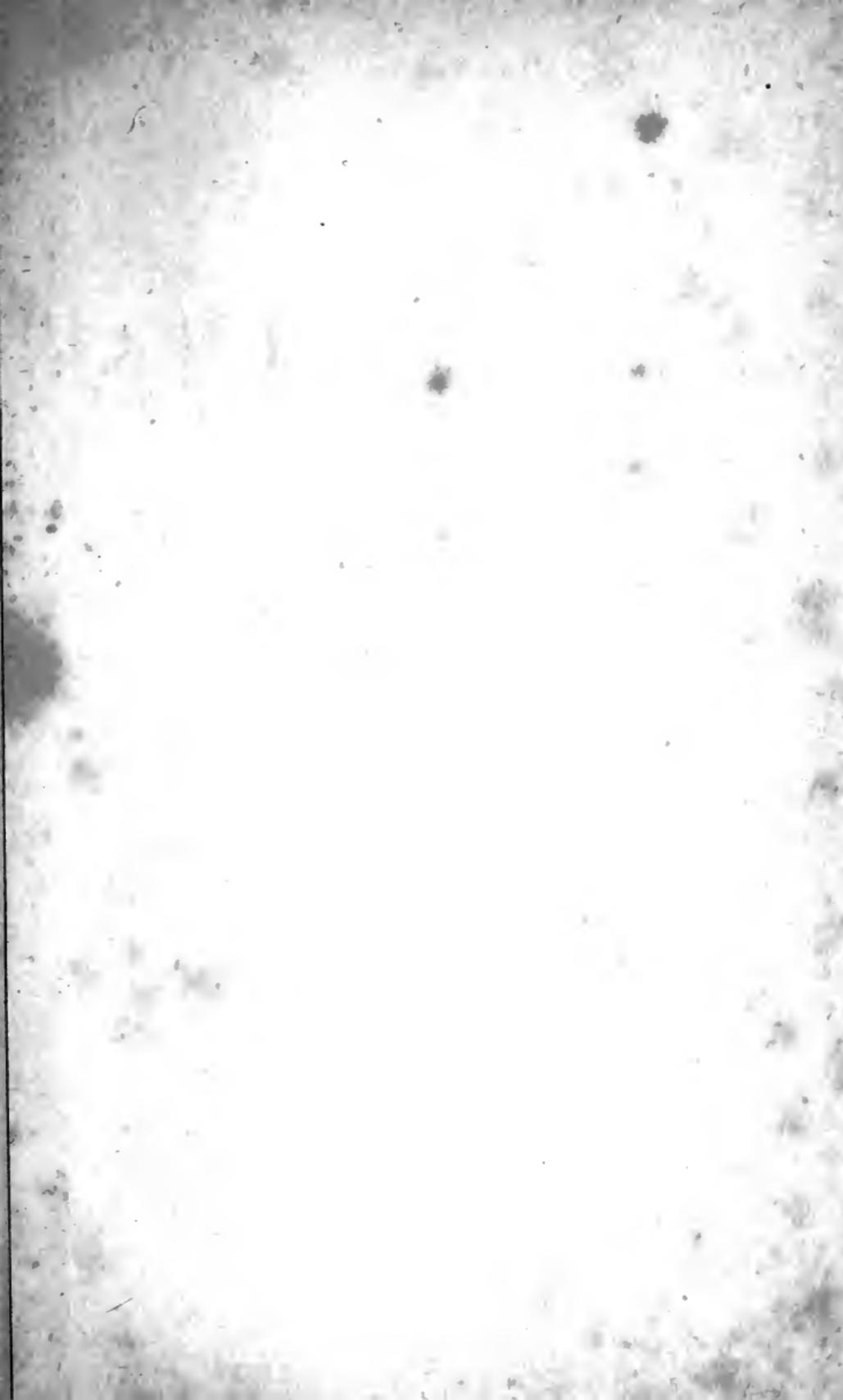


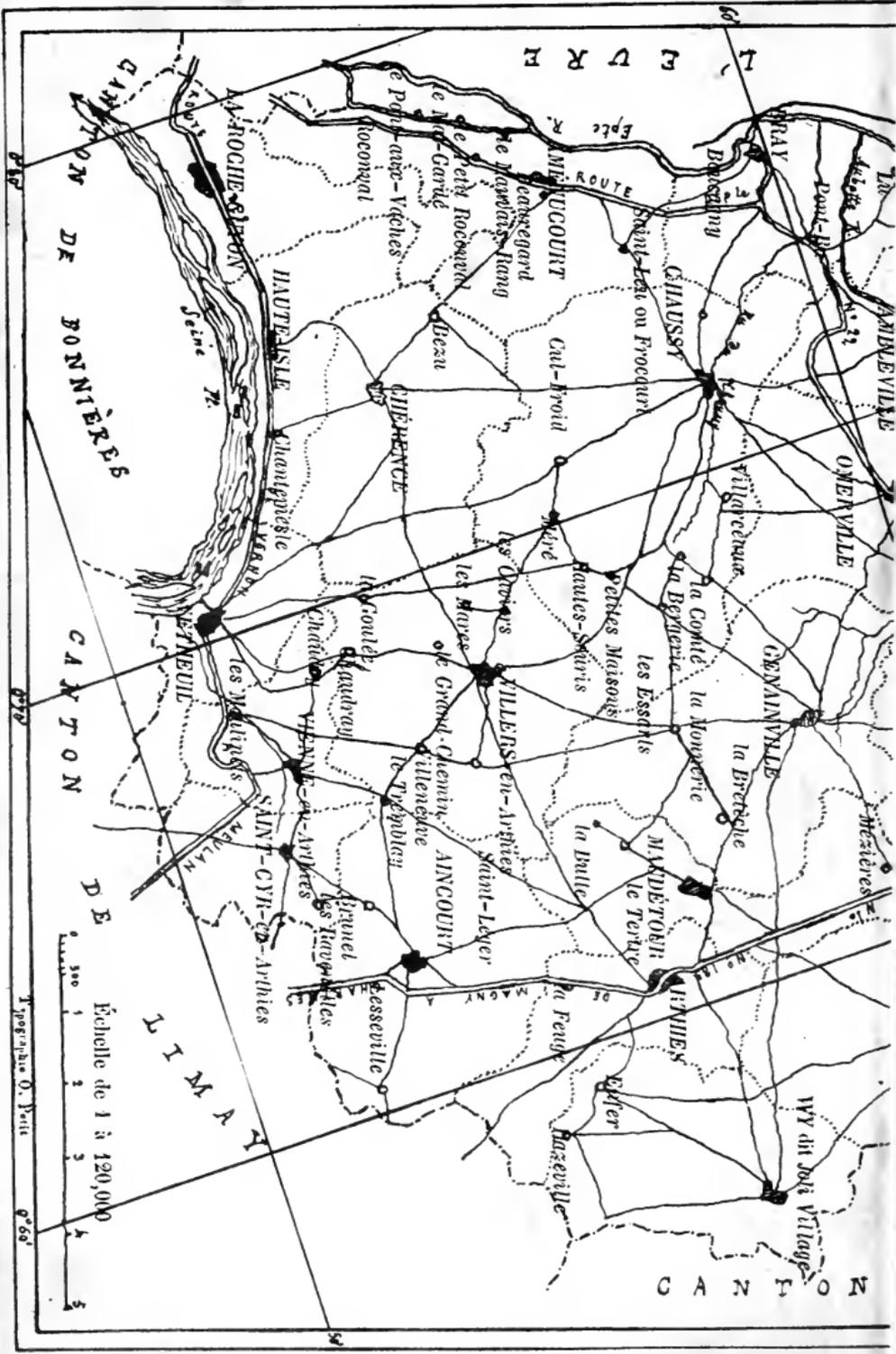
DC

801

.M23F5

1872





L E R E

CANTON DE BONNIÈRES

CANTON

D E

L I M A Y

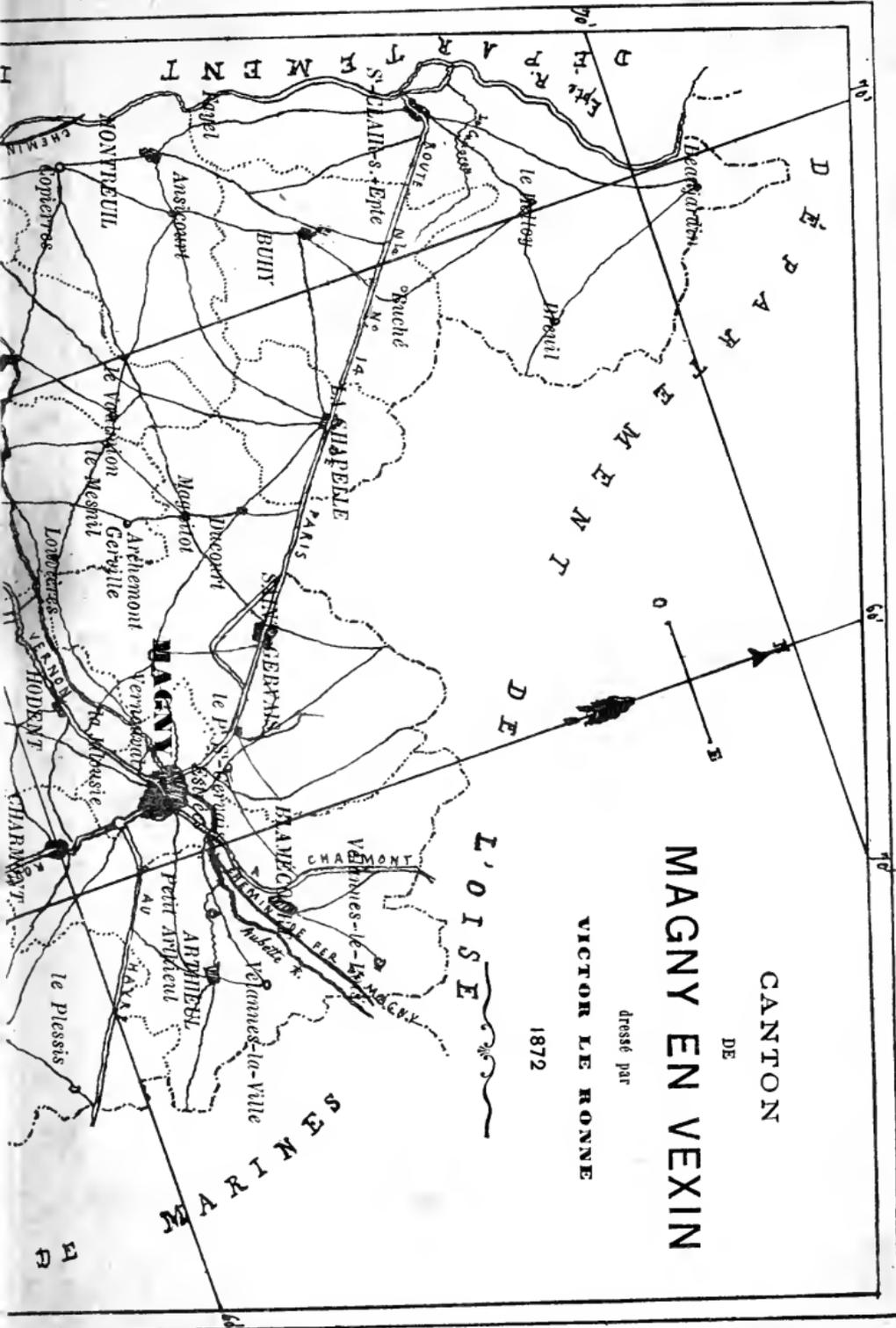
CANTON

Échelle de 1 à 120,000

Topographie O. Petit

66°

0 500 1 2 3 4 5



CANTON

DE

MAGNY EN VEXIN

dressé par

VICTOR LE RONNE

1872

L' O I S E

M A R I N E S



Mes chers compatriotes,

*Je vous offre, au terme de ma carrière,
ce petit travail sur notre canton, comme
un souvenir de nos bonnes et anciennes
relations*.*

FEUILLOLEY.

Décembre 1871.

* Nous avons été, pendant près de quarante ans, mon vénérable père (M. Jean-Germain Feuilleley, commissaire de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1847) et moi, les représentants du canton au Conseil général du département de Seine-et-Oise.



NOTICE

SUR LE

CANTON DE MAGNY

EN VEXIN



Le canton de Magny en Vexin est situé à l'extrémité nord du département de Seine-et-Oise et de l'arrondissement de Mantes auxquels il appartient. Il confine au département de l'Eure (ancien Vexin normand), dont il est séparé par la rivière d'Epte, aux cantons de Chaumont (Oise), de Marines et de Limay (Seine-et-Oise), avec lesquels il n'a point de limites naturelles, et enfin au canton de Bonnières, dont il est séparé par la Seine.

Son altitude moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 108 mètres. Arthies, le point le

plus élevé, est coté à 203 mètres, et Vétheuil, le point le plus bas, à 12.

Lors de la division de la France en départements, districts et cantons (1790), le bourg de La Roche-Guyon, l'une de nos communes, et, près de nous, les communes de Fontenay-Saint-Père, Vigny, Montjavoult, étaient des chefs-lieux de canton; mais un arrêté des consuls, du 3 brumaire an X, constitua définitivement le canton de Magny tel qu'il existe aujourd'hui.

Sa superficie est de 19,904 hectares, et sa population, de 11,724 habitants, proportion ordinaire des contrées florissantes, mais où il n'existe pas de grande agglomération.

Sa superficie se décomposait de la manière suivante, d'après le cadastre exécuté il y a cinquante ans :

Terres labourables.	14,041	hectares.
Prés.	842	—
Terrains plantés.	279	—
Bois.	3,382	—
Landes.	667	—
Propriétés bâties, chemins, rues, cours d'eau.	693	—
	<hr/>	
	19,904	hectares.

Mais, depuis la confection du cadastre, les terres labourables ont gagné, par les défrichements de bois et de landes, au moins mille hectares.

Le canton est divisé en vingt-huit communes, dont les territoires sont indiqués au plan ci-joint.

Ces communes ont été au nombre de vingt-neuf jusqu'en 1863, époque où le hameau de Velannes-le-Bois, séparé de Velannes-la-Ville, son chef-lieu, par la rivière d'Aubette, ayant obtenu sa réunion à Blamécourt, le même décret réunit aussi Velannes-la-Ville, réduit à soixante habitants, à la commune d'Arthieul. Mais ce petit groupe de citoyens, ainsi annexé sans son aveu, ne peut se consoler d'avoir perdu son autonomie.

La ville de Magny en Vexin, chef-lieu du canton, est située à soixante kilomètres de Paris, sur la rive gauche de la rivière d'Aubette, petit cours d'eau dont nous parlerons plus tard. Elle est traversée dans toute sa longueur par la route nationale n° 14 de Paris à Rouen, et dans toute sa largeur par la route départementale n° 22 de Chaumont (Oise) à Vernon. Elle s'élève à mi-côte sur un fertile coteau incliné vers le nord.

Sa population est de 1,834 habitants. Elle avait, avant la Révolution, cinq hameaux (Arthieul, Blamécourt, Charmont, Hodent et Vellannes), formant aujourd'hui quatre communes distinctes, mais qui lui sont encore réunies pour le culte, l'assistance publique et l'instruction primaire.

HISTOIRE

Notre contrée, avant la conquête romaine, était habitée par les Celtes, ou Gaulois, nation barbare divisée en une multitude de peuplades presque toujours en guerre les unes avec les autres. Il n'y avait d'unité que dans la religion, parce que leurs prêtres, appelés druides (de *drus*, chêne), obéissaient à un chef unique qui résidait au pays des Carnutes (Chartres).

Les mœurs, les coutumes, le culte, tout était également grossier ; comme dans toutes les sociétés primitives, les pères de famille avaient droit de vie et de mort sur leurs femmes et leurs enfants.

La bravoure était la vertu suprême, et quand le pays, couvert d'immenses forêts, ne pouvait

plus nourrir ses habitants, des bandes d'aventuriers, sous la conduite de chefs audacieux, se répandaient dans d'autres contrées et surtout en Italie, où plusieurs fois ils mirent Rome à deux doigts de sa perte.

Le chêne et le gui étaient, chez les Gaulois, l'objet d'une vénération profonde; c'était au milieu des forêts, sous de vieux chênes couronnés de gui, que les druides célébraient les mystères de leur religion. Ils sacrifiaient aux dieux l'élite des troupeaux et, dans les calamités publiques, ils immolaient des victimes humaines. L'autel des sacrifices était une pierre plate posée sur quatre pierres verticales, comme celle, aujourd'hui surmontée d'une croix, qui existe à l'entrée d'Omerville (la croix Quatre-Pieds).

Les notions que nous possédons sur les mœurs, les usages, la bravoure et le langage de nos barbares ancêtres sont dues aux Romains et surtout à Jules César, qui soumit la Gaule après dix ans de combats et en fit une province romaine (59 ans avant Jésus-Christ).

Quelle lutte! quelle résistance désespérée! Mais enfin la puissance et la discipline romaines triomphèrent; les Gaulois furent domptés, et la

force imposa aux vaincus les institutions, la langue et la religion des vainqueurs. Nos ancêtres, les Véliocasses, furent alors soumis au gouverneur de la province appelée *Lugdunensis Secunda*, qui résidait à *Rothomagus* (Rouen).

Pour maintenir leur domination dans notre contrée, les Romains y élevèrent des forts, tels que ceux du Chesnay, du Château-Bicêtre, de la Bretèche, de Mézières et autres, dont les vestiges existent, et où l'on trouve des tombes et des monnaies qui en fixent la date ; ils établirent, à la source de l'Aubette, un camp dont la circonvallation, encore visible, permet de mesurer l'étendue, et construisirent une chaussée de Paris à Rouen. Ce camp et cette chaussée portent encore, après dix-neuf siècles, le nom de Jules César.

La première étape sur cette route stratégique était *Briva Œsiæ*, Portoise, et la seconde, *Petromentalum*, Magny, jadis Mani, de *manere*, séjourner ; puis la voie romaine traversait Estrez, *Stata Via*, nom que les Romains donnaient aux parties pavées de leurs routes ; Archemont, *Arcis Mons*, colline fortifiée, comme Pont-de-l'Arche, *Arcis Pons*, pont fortifié ; Magnitôt, *Mani Ostium*,

la porte de Magny, et enfin le Mont-Terrible, aujourd'hui le Mont-Terrier, autre camp romain dont l'état-major occupait peut-être Ducour, *Ducum Curia*, où abondent les débris de constructions romaines.

C'est peu après la conquête des Gaules par Jules César, sous les règnes d'Auguste et de Tibère, ses successeurs, que se place le plus grand événement qui existe dans les annales de l'humanité : la naissance, la prédication et la mort de Jésus-Christ.

Sa doctrine, qui tendait à remplacer par l'égalité, la douceur et la charité les éléments opposés qui constituaient alors les sociétés, fut portée en Italie par des hommes dévoués dont les disciples se répandirent bientôt dans la Gaule. En vain les empereurs romains voulurent s'opposer à la propagation des idées nouvelles et recoururent même souvent à de sanglantes persécutions, rien ne put arrêter le zèle des apôtres et le développement de l'affiliation chrétienne.

Le christianisme fut annoncé pour la première fois dans notre contrée au deuxième siècle. On voit, dans l'histoire ecclésiastique, saint Mellon, chargé d'évangéliser la Neustrie, arriver à Paris

et se rendre à Rouen, à petites journées, en passant par Pontoise. Sur sa route, dit l'historien, il semait la parole de Dieu, convertissant et baptisant les populations; il est probable que cet apôtre de la Neustrie fut aussi l'un des nôtres.

Mais les deux saints les plus connus, comme ayant propagé la doctrine chrétienne dans notre pays, sont saint Nicaise et saint Clair.

Saint Nicaise s'était bâti un hermitage sur les bords de l'Epte, près du lieu que nous appelons Gasny. Chaque jour, il traversait à gué la rivière (le nom latin de *Gasny* signifie *gué de Nicaise* et paraît se retrouver dans celui de *Guéni*, *Gaini*, devenu définitivement *Gasny*) et prêchait la nouvelle doctrine dans nos villages; mais ses discours alarmèrent Fescennius, gouverneur militaire de la contrée. Il cita Nicaise à son tribunal, le traita de séditieux et le fit décapiter avec plusieurs de ses disciples et sainte Pience, de la Roche-Guyon, l'une de ses plus zélées prosélytes.

Saint Clair, né dans la Grande-Bretagne, avait longtemps prêché dans le Cotentin; mais, après y avoir opéré de nombreuses conversions, il dut

quitter cette contrée pour se soustraire à la vengeance d'une femme puissante qui avait voulu le séduire, espérant, dit l'historien sacré, qu'il ne serait pas plus saint que David, plus sage que Salomon, ni plus fort que Samson, qui tous trois, sous l'ancienne loi, ont succombé à la tentation.

Après diverses pérégrinations, toutes marquées par de grands succès, saint Clair se fixa, comme saint Nicaise, sur les bords de l'Epte et s'y bâtit, près du village qui a pris son nom, un hermitage d'où il ne sortait que pour enseigner la parole de Dieu ; mais son ennemie découvrit sa retraite et le fit assassiner.

Ici nous sortons de l'histoire et tombons dans la légende. A peine décapité, saint Clair prit sa tête dans ses deux mains et se dirigea vers le lieu où il voulait être inhumé. Ses assassins s'enfuirent épouvantés, et les habitants exécutèrent les dernières volontés du bon missionnaire. On construisit une église sur sa tombe, et des miracles éclatants signalèrent sa puissance. De toutes parts, les aveugles et les malades de la vue venaient, le jour de sa fête, visiter l'hermitage et la

source voisine, où le saint avait lavé sa tête inondée de sang, et s'en retournaient guéris.

Aujourd'hui encore, la fête de Saint-Clair attire un certain concours; les malades visitent toujours l'hermitage et se baignent les yeux avec l'eau de la source.

La domination romaine dura, mais avec des phases bien diverses, pendant cinq siècles. C'est la période historique que l'on appelle l'époque gallo-romaine. Le latin était devenu la langue vulgaire. Tous nos villages datent de ce temps ou lui sont antérieurs, puisque, à l'exception de quelques-uns qui ont conservé leurs noms celtiques ou pris ceux de leurs patrons, ils ont tous des noms romains. Ceux qui se terminent en *court* et en *ville*, si communs dans le canton, viennent des mots latins *curtum* et *villa*, qui, à une nuance près, avaient la même signification : domaine rural. Aménucourt, *Amænum Curtum*, l'agréable domaine; Omerville, le domaine d'Omer.

Des guerres civiles, des soulèvements, des massacres, des armées faisant et défaisant des empereurs, de sanglantes persécutions contre les chrétiens, tel est le triste tableau que présente

notre histoire pendant les cinq siècles de la domination romaine. Mais, au milieu de tant de maux, il y avait un gouvernement, une administration, une police ; la Gaule était une province de l'empire et la civilisation s'y développait progressivement, tandis que l'invasion dont nous allons parler la plongeait dans la plus affreuse barbarie.

Vingt fois des bandes de Germains, que l'on désigne sous le nom de Francs, avaient traversé le Rhin et envahi certaines parties de la Gaule, où elles avaient été anéanties par les Romains et les indigènes ; mais, en 486, Clovis, chef d'une de ces bandes, défit les légions romaines et s'établit à Soissons, puis (493) il s'empara de l'île bourbeuse des Parisiens (*Lutetia Parisiorum*), s'y fortifia et étendit sa domination jusqu'à l'Epte. L'île des Parisiens devint l'île des Francs, l'île de France, et ce nom s'étendit aussi par degrés aux pays conquis ; c'est ainsi que notre contrée, quoique n'ayant rien qui ressemble à une île, fit partie, jusqu'à la Révolution, de la province appelée l'Ile-de-France.

Clovis et ses compagnons se firent baptiser et partagèrent leur conquête : les biens et les po-

pulations des campagnes, Romains comme Gaulois, furent confondus dans le même partage. Les vaincus devinrent les serfs (*servus*, esclave) des vainqueurs, qui les employèrent à l'exploitation de leurs domaines. Le serf était attaché à la glèbe, c'est-à-dire à la terre; ses enfants suivaient sa condition, et le maître disposait des uns et des autres comme de bestiaux. « Le seigneur, dit Beaumanoir, qui écrivait sept cents ans plus tard, sous saint Louis, peut prendre aux serfs tout ce qu'ils ont, faire d'eux ce qu'il veut, les tenir en prison, quand il lui plaît, soit à tort, soit à droit, et n'est tenu d'en répondre qu'à Dieu. »

Chaque chef franc avait construit dans son domaine un château fort d'où il dominait sa contrée. Nos seigneurs, comme nous le verrons plus tard, ne sortaient de leurs châteaux que pour piller ou pour guerroyer, soit entre eux, soit sous la bannière du roi, et quelquefois contre le roi lui-même.

Les populations étaient groupées au pied du château, où elles se réfugiaient en cas d'attaque. Quand le groupe d'habitations avait une certaine importance, le seigneur l'entourait de murailles. C'est ce qui arriva pour Magny, où le château

fort occupait l'emplacement du passage Lefèvre et des rues voisines, et où les seigneurs avaient fait construire une enceinte, plusieurs fois agrandie depuis, et dont le dernier développement est indiqué par les boulevards actuels, qui en étaient les fossés.

Cette enceinte était flanquée de tours, dont les dernières ont été démolies de nos jours; elle avait quatre portes, qu'on nommait portes de Paris, de Rouen, de Beauvais et de Vernon, et qui étaient fermées la nuit; sur celle de Vernon était la niche du guetteur chargé de signaler l'arrivée des ennemis.

A partir du sixième siècle, la religion chrétienne régna sans partage en France, et notre pays donna naissance à deux saints.

Saint Romain naquit à Wy, d'une famille illustre; sa naissance l'appelait à la cour, mais une vocation irrésistible l'entraîna dans les ordres sacrés.

Élu jeune au trône archiépiscopal de Rouen, en 626, il s'efforça de déraciner les restes des superstitions païennes qui, dans les campagnes surtout, avaient survécu à l'abolition du paganisme.

Sa charité inépuisable, son zèle et ses vues supérieures à son siècle s'étendaient à tout.

Ainsi il existait aux portes de Rouen un marais pestilentiel (*mala palus*, d'où le nom de Malpalu porté encore aujourd'hui par une rue de cette ville); saint Romain fit exécuter, par des condamnés à mort, une tranchée qui conduisit les eaux stagnantes à la Seine et, au moyen de remblais, supprima ce foyer d'infection.

Ce bienfait frappa tellement l'imagination du peuple que, peu d'années après sa mort, saint Romain, comme tous les bienfaiteurs de l'humanité, eut sa légende; la voici : Un dragon existait aux portes de la ville; il dévorait les habitants, ses victimes étaient innombrables, les plus braves n'osaient l'attaquer; mais saint Romain prend avec lui un condamné à mort et s'avance vers le monstre; puis il donne son étole au prisonnier et lui ordonne de la passer au col de la bête, qui se laissa docilement conduire à la rivière.

C'est sous la forme de cette légende que la gloire de saint Romain a traversé les siècles et est encore populaire à Rouen. Là, saint Romain et le dragon sont partout : dans les monuments publics, les bas-reliefs, les vitraux, les tableaux,

les gravures, dans les chants et les hymnes du rituel.

Tous les ans, le jour anniversaire de sa mort, l'autorité locale, en mémoire du prisonnier qui avait noyé le dragon, accordait la grâce à un meurtrier ; le chapitre métropolitain le désignait, le Parlement ratifiait ce choix, et le condamné, après avoir porté la chässe du saint dans une procession solennelle et reçu l'absolution, était mis en liberté. En vain plusieurs rois, et même le cardinal de Richelieu, voulurent abolir cet usage qui leur semblait une atteinte aux prérogatives de la couronne ; ils échouèrent devant la résistance des populations normandes, où le souvenir de saint Romain était toujours vivant. La Révolution seule, à laquelle rien ne résista, mit fin à cet usage.

On voit encore à Wy des ruines qu'on appelle le château de Saint-Romain, et une belle source voisine, dont il aurait doté miraculeusement son village, porte aussi son nom. Une statue a été érigée en 1858 sur ces ruines.

Saint Ouen succéda à saint Romain sur le trône archiépiscopal de Rouen et eut lui-même pour successeur saint Ansbert.

Au milieu des ténèbres profondes de cette époque, l'Église avait conservé, dans les cloîtres surtout, quelques étincelles de la civilisation. Protégés par le prestige de la religion, les moines partageaient leur temps entre les travaux manuels et l'étude ; c'est à eux que nous devons ce qui nous reste des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; plus tard, cette institution dégénéra, comme toutes les choses humaines ; mais, à l'époque de saint Ansbert, elle était dans toute sa force.

Né à Chaussy vers l'an 650, Ansbert avait pour parents les seigneurs du pays ; mais il préféra la tranquillité et les austérités du cloître aux honneurs qui l'attendaient dans le monde.

Par un raffinement du sentiment religieux, dont l'histoire de cette époque nous offre des exemples, il se choisit, avant d'entrer dans les ordres sacrés, une fiancée nommée Angadrême ; il la conduisit à l'autel, où le prêtre célébra la messe des fiançailles ; puis, en sortant de l'Église, les nouveaux époux se séparèrent à jamais. Angadrême prit le voile dans un couvent, et Ansbert se dirigea vers l'abbaye de Saint-Vandrille, fondée par saint Ouen ; il en devint abbé et fut élu, en

683, archevêque de Rouen, par le clergé de ce grand diocèse.

On ne saurait se figurer aujourd'hui l'autorité attachée alors à ces fonctions; elle égalait presque celle des souverains, et Ansbert l'employa toujours en faveur de la justice et de l'humanité.

L'histoire de Rouen nous apprend qu'une grande famine ayant ravagé la province pendant son pontificat, il consacra les trésors des églises au soulagement des malheureux, et que, quand il traitait les seigneurs normands, il faisait servir une seconde table pour les pauvres et allait s'y asseoir.

Saint Ansbert est le patron de Chaussy, et il existe encore dans cette commune un vieux manoir qui porte son nom.

Il y a dans la Vie des Saints de charmantes naïvetés. On y lit que sainte Angadrème, pour adoucir, en faveur de son fiancé, l'amertume de leur séparation, obtint, par ses prières, que sa beauté fût changée en une laideur affreuse, mais qu'arrivée au monastère d'Ozoer, près Beauvais, où elle prit le voile, elle recouvra sa beauté pre-

mière, afin d'être plus agréable à Jésus-Christ, son véritable époux.

Nous avons vu que, moins d'un siècle avant l'ère chrétienne, la Gaule avait été conquise et subjuguée par les Romains, et qu'au cinquième siècle, elle avait été envahie par les Francs, qui lui avaient ravi jusqu'à son nom. Enfin, au neuvième siècle, un nouveau fléau ou, comme disent les vieilles chroniques, un nouvel incendie vint dévaster notre malheureux pays.

Les Normands (*nort man*, homme du Nord), barbares sortis du Danemark, de la Suède et de la Norwége, apparurent sur nos côtes ; ils pillèrent d'abord les contrées voisines de la mer, puis ils remontèrent les grands fleuves, notamment la Seine et la Loire, et portèrent la terreur et la dévastation au cœur de la France. Le grand nom de Charlemagne les contint quelque temps ; mais, sous les faibles successeurs de cet empereur, leur audace ne connut plus de bornes. A partir de 850, on les voit établir des stations dans les îles des fleuves. Ils en avaient une dans l'île d'Oissel, près de Vernon ; c'est de là que partirent les bandes qui pillèrent Paris, Meaux, Melun, Troyes, Chartres et tous les pays inter-

médiaires; dans le Vexin, pas un village n'échappa. En 879, Louis le Gros abandonna à Hasting, chef d'une de ces bandes, le comté de Chartres; mais d'autres hordes continuèrent leurs ravages et, en 885, prirent Pontoise et Magny. Enfin, en 912, Charles III céda à Rollon, autre chef normand, la Neustrie, vaste et riche contrée, qui prit le nom de Normandie et dont il se réserva seulement la suzeraineté. Rollon et ses soldats se firent baptiser, et, pour sceller cette alliance, le roi donna sa fille Gisèle en mariage à son nouveau vassal.

L'investiture de Rollon eut lieu dans l'église de Saint-Clair-sur-Epte. Voici le récit de M. Augustin Thierry, le célèbre historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands :

« Le roi de France et le chef des Normands se rendirent, chacun de son côté, au village de Saint-Clair-sur-Epte; tous deux étaient accompagnés d'une suite nombreuse. Les Français plantèrent leurs tentes sur l'un des bords de la rivière, et les Normands, sur l'autre. A l'heure fixée pour l'entrevue, Rollon s'approcha du roi et, demeurant debout, mit ses deux mains entre les siennes en prononçant la formule : « Doré-

« navant, je suis votre féal et votre homme, et je
« jure de conserver fidèlement votre vie, vos
« membres et votre honneur royal. » Ensuite le
roi et les barons donnèrent au chef normand le
titre de comte, jurant de lui conserver sa vie,
ses membres, son honneur et tout le territoire
désigné au traité.

« La cérémonie semblait terminée et le nou-
veau comte allait se retirer, lorsque les Français
lui dirent : « Il est convenable que celui qui re-
« çoit un pareil don s'agenouille devant le roi et
« lui baise le pied. » Mais le chef normand ré-
pondit : « Jamais je ne plierai le genou devant
« aucun homme ni ne baisera le pied d'aucun
« homme. » Les seigneurs français insistèrent
sur cette formalité, et Rollon fit signe à l'un de
ses gens de venir et de baiser pour lui le pied
du roi. Le Norwégien, se courbant sans plier le
genou, prit le pied du roi et le leva si haut pour
le porter à sa bouche, que le roi tomba à la ren-
verse. Peu habitués aux convenances, les pirates
firent des éclats de rire, et il y eut un grand
tumulte.

« Rollon procéda immédiatement au partage
de la Normandie entre ses compagnons; toutes

les terres, à l'exception de celles des églises, furent partagées au cordeau, sans égard aux droits des indigènes. »

J'aurais voulu savoir si le mariage de Rollon et de Gisèle avait été célébré en même temps dans l'église de Saint-Clair, mais je n'ai point trouvé de renseignements à ce sujet.

L'un des plus grands événements du onzième siècle, l'expédition de Guillaume, duc de Normandie, contre l'Angleterre (1066), eut un immense retentissement dans notre Vexin. Beaucoup de nos seigneurs, suivis de leurs vassaux et d'une foule d'aventuriers, se rangèrent sous les drapeaux de l'intrépide bâtard et s'embarquèrent avec lui à Saint-Valery pour la conquête de cette riche contrée. L'histoire a conservé les noms des seigneurs d'Aincourt, de Bray et de Saint-Clair.

Débarqué sur une plage déserte de l'Angleterre, à l'aide de ses bateaux plats, Guillaume mit le feu à sa flottille, pour montrer à ses compagnons que tout espoir de retour était perdu et qu'il fallait vaincre ou mourir. Harold, roi d'Angleterre, vint à sa rencontre, et après une terrible bataille, qui dura trois jours, Guillaume le

tua de sa propre main et se déclara roi d'Angleterre.

Pour récompenser ses compagnons d'armes, le vainqueur leur partagea le pays conquis, comme Rollon, son aïeul, avait partagé la Neustrie à ses Normands, sans s'inquiéter du droit des propriétaires. Le partage se faisait au cordeau, et l'on ne s'arrêtait que devant les terres des églises ; mais le clergé anglais n'en fut pas plus heureux, car, à la nouvelle de la conquête, une foule d'ecclésiastiques normands avaient passé la mer, et Guillaume leur abandonna les grosses cures, les opulents évêchés et les riches abbayes.

Nos compatriotes ne furent point oubliés dans cet immense partage, et deux familles, les d'Aincourt et les Saint-Clair, possèdent encore les vastes domaines qui leur furent alors attribués.

Il y a quelques années, un lord d'Aincourt, membre du Parlement britannique, vint dans notre canton, à la recherche du berceau de sa famille ; il acheta le petit manoir qu'on appelle le château d'Aincourt, et, tant qu'il vécut, il se plaisait à y passer, tous les ans, quelques jours.

Pour remercier Dieu de sa victoire, Guillaume, selon la dévotion du temps, fonda, sur le lieu

même du combat, une abbaye qu'il nomma l'abbaye de la Bataille et lui donna de grands biens, afin, disait-il dans une de ses saillies de soldat, que ses moines eussent plus de vin dans leurs caves qu'il n'y avait d'eau claire dans le meilleur couvent de la chrétienté.

Parmi ces biens se trouve une terre ainsi désignée : *Regale manerium quod vocatur Wy*, le domaine royal appelé Wy, dont la donation, ou, comme on disait alors, la charte, est signée du roi et de plusieurs témoins, trois comtes, deux archevêques et trois seigneurs, parmi lesquels figure *Willelmus de Braï*, Guillaume de Bray.

Quelle était cette terre nommée Wy, dont le nom est celui de l'une de nos communes? Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre, aurait-il donné à ses moines un domaine dans le Vexin français, qu'il convoitait, mais qu'il ne possédait pas? Cela n'est point impossible. N'avons-nous pas vu, de nos jours, Napoléon I^{er}, héros de la trempe de Guillaume et qui, lui aussi, voulut un jour conquérir l'Angleterre avec une flottille de bateaux plats, donner à ses généraux des terres en Italie, en Pologne et ailleurs?

Au surplus, quelques mois après, Guillaume

déclara la guerre au roi de France Philippe Ier (1087). Celui-ci s'était permis de plaisanter, devant l'ambassadeur d'Angleterre sur l'embouppoint de son maître, en demandant quand il accoucherait. « Par la naissance et la splendeur de Dieu, » s'écria Guillaume, en apprenant cette mauvaise plaisanterie, « je jure de faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris, avec dix mille lances en guise de cierges. » Aussitôt il marcha sur Paris. Heureusement pour Magny et les environs, il n'envoya que des détachements par le chemin du Vexin et suivit, avec le gros de son armée, la vallée de la Seine, que remontait sa redoutable flottille. La Roche-Guyon et Vétheuil souffrirent horriblement. Mantes ayant fermé ses portes, Guillaume l'emporta d'assaut et la réduisit en cendres. Mais, comme il parcourait ces ruines fumantes, son cheval s'abattit, et il se blessa mortellement au pommeau de la selle. Il se fit transporter au monastère de Saint-Gervais, près Rouen, et y mourut, laissant par son testament une somme importante pour la reconstruction de l'église de Mantes. Son armée regagna en désordre la Normandie.

Quel était le sort de nos populations au milieu de ces guerres continuelles !

« Partout où une armée passait, les soldats avaient coutume de ravager le pays. Ils brûlaient ce qu'ils ne pouvaient consommer ou emporter, et si c'était quelque boisson, ils en lavaient les pieds de leurs chevaux ; leurs mauvais traitements envers les pères de famille, leurs outrages envers les femmes et les filles, feraient honte à raconter ; aussi, à leur approche, chacun s'enfuyait de sa demeure et se retirait, avec ce qu'il pouvait sauver, au fond des forêts ou dans des lieux déserts. » (A. Thierry.)

En suivant l'ordre des temps, nous arrivons aux croisades.

A la fin du onzième siècle, une opinion se répandit tout d'un coup qu'il était honteux pour les chrétiens de laisser la Terre-Sainte, la terre où s'étaient accomplis les mystères de leur religion, au pouvoir des infidèles ; qu'il fallait la délivrer par les armes et y rétablir le culte du vrai Dieu.

Les souverains pontifes, pour accroître leur autorité, les rois, pour donner carrière à l'humeur turbulente de la noblesse, favorisèrent cette opi-

nion qui répondait, du reste, aux passions du temps, le besoin de se battre, le goût des aventures et le fanatisme religieux.

Les têtes s'exaltèrent; ce fut un véritable délire; tous les péchés étaient remis à ceux qui s'enrôlaient; s'ils mouraient dans la sainte entreprise, ils étaient sauvés. Ils portaient, comme signe de leur mission, une croix rouge sur leurs vêtements, d'où le nom de croisés, et marchaient au cri de : « Dieu le veut ! »

Pendant deux cents ans, d'innombrables armées de croisés allèrent s'ensevelir dans ce coin de l'Asie où se trouve Jérusalem.

Quels sont les seigneurs de notre pays qui, suivis de leurs chevaliers et de leurs vassaux, prirent part à ces expéditions lointaines ? Il est difficile de le dire, tant les noms propres sont défigurés dans les chroniques latines de cette époque, mais il y en eut certainement beaucoup. Au début de la *Jérusalem délivrée*, le poète fait le dénombrement de l'armée chrétienne : « Les premiers qui s'avancent sont les Français, troupe d'élite formée dans l'Île-de-France, dans ce pays riche et fertile, etc. » A leur tête sont les deux frères Guyon de la Roche.

Philippe-Auguste, ce grand roi qui enleva notre Vexin aux Anglais et leur reprit plus tard la Normandie, se croisa en 1189. Nos seigneurs, qu'il avait affranchis du joug étranger, ne furent pas sans doute les derniers à l'accompagner. Saint Louis, son petit-fils, se croisa aussi deux fois. En 1249, il débarqua avec une brillante armée en Égypte, d'où il voulait gagner, par terre, Jérusalem ; mais il fut vaincu par les Turcs, à la sanglante bataille de Massourah, et fait prisonnier. C'est pour payer sa rançon qu'il vendit ce qui lui restait de notre forêt d'Arthies, dont son père avait déjà donné une partie à différents couvents. Guyon de la Roche en acheta onze cents arpents, Pilavoine de Merez, seigneur de Chaussy, huit cents, Rubantel de Maudétour, quatre cents, etc.

Un grand nombre de seigneurs croisés, pour s'équiper et armer leurs troupes ou pour payer leurs rançons, vendirent la liberté et, plus tard, des terres à leurs serfs ; ce fut le seul résultat utile des croisades et le commencement de la grande révolution sociale qui s'accomplit dans les siècles suivants.

Le règne de Philippe-Auguste fut marqué par deux événements très-importants pour notre

pays : la réunion définitive du Vexin français au domaine de la couronne (1195) et la conquête de la Normandie.

De 1186 à 1195, l'on se battit continuellement entre Mantes et Gisors; avec l'aide des milices bourgeoises de Mantes (*Medunta*), de Magny (*Magniacum*), de Chaumont (*Calvus Mons*), le roi gagna plusieurs batailles; mais il fut défait, un jour, entre Courcelles et Gisors, et c'est en rentrant dans cette ville avec ses troupes en désordre que, le pont sur l'Epte s'étant écroulé, il fut précipité dans la rivière et contracta une pleurésie dont il ne guérit qu'après avoir fait ses dévotions au tombeau de saint Josse, dans le doyenné de Magny. Ce miracle procura une telle vogue à ce pèlerinage, que le roi, pour assurer la subsistance des pèlerins, fonda cette distribution de brichets (sorte de petits pains) qui a survécu à toutes les révolutions et se fait encore à la Saint-Josse.

Enfin, après neuf ans de combats, mêlés de succès et de revers, Philippe-Auguste chassa définitivement les Anglais de notre Vexin; mais ils restaient maîtres de la Normandie, dont nous n'étions séparés que par l'Epte et d'où ils faisaient, même en pleine paix, des incursions con-

tinuelles sur notre territoire. Ils traversaient de nuit la rivière et pillaient nos villages. C'est dans les chroniques latines de ce temps et dans le poème épique de *la Philippide*, où le moine Guillaume Lebreton a chanté les exploits de Philippe-Auguste, qu'il faut lire le récit de leurs déprédations. Quand ils soupçonnaient un paysan d'avoir caché son argent ou quelques effets, ils lui brûlaient la plante des pieds sur des charbons ardents ou lui serraient la tête avec une corde au point de faire sortir les yeux de la tête, afin de le contraindre à révéler sa cachette. La conquête de la Normandie par Philippe-Auguste (1203) nous délivra de ce dangereux voisinage.

Un autre fléau de nos campagnes, à cette époque, était les guerres privées, de seigneur à seigneur, de château à château.

« Les seigneurs particuliers, dit Mézeray, ayant eu depuis longtemps la licence de se faire la guerre, il s'ensuivait des meurtres et des saccagements continuels. Les évêques et quelques seigneurs des plus sages du royaume avaient tâché d'y remédier dès l'an 1044, ayant ordonné la trêve ou paix de Dieu pour les différends des particuliers, durant certains temps de l'année et

certaines jours de la semaine, avec de très-rigoureuses peines contre les infracteurs, jusque-là qu'on pouvait les tuer dans les églises. »

Sous les règnes de Louis VIII et de Louis IX (saint Louis), fils et petit-fils de Philippe-Auguste, l'autorité royale, devenue plus forte, donna sa puissante sanction à la trêve de Dieu. Saint Louis la réglementa par une ordonnance de 1245. Les guerres privées étaient interdites depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie et depuis la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps et les principales fêtes de l'année, enfin chaque semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. Le seigneur qui tuait pendant la trêve de Dieu perdait son fief, confisqué au profit du domaine royal ; le vassal coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

Ainsi, hors les jours de trêve, on pouvait tuer impunément. Quelle société !

Saint Louis fit exécuter rigoureusement la trêve de Dieu et les ordonnances pour la sécurité des chemins, et cette sévérité n'est peut-être pas étrangère à la juste popularité de son nom. Plus d'un puissant seigneur vit son château rasé et ses tours couchées dans leurs fossés. Je ne serais

pas étonné que la démolition de plusieurs de nos châteaux datât de cette époque ; ainsi, celui de Banthélu, dont relevait la seigneurie de Magny, disparaît au treizième siècle, et rien depuis ne révèle plus son existence.

Aux douzième et treizième siècles, beaucoup de grandes villes avaient obtenu des rois ou de leurs seigneurs, les unes par la force des armes et après des luttes sanglantes, les autres à prix d'argent, une sorte de liberté municipale, ce qu'on appelait une commune. Cette première émancipation de nos pères est même l'un des épisodes les plus dramatiques de notre histoire nationale. Mais les petites villes, les bourgs et les villages étaient restés sous le joug ; le seigneur et le curé y disposaient du sort des populations.

Magny eut cependant plus tard, par la tolérance de MM. de Villeroy, ses seigneurs, sa petite commune, et des échevins, élus par les habitants, y exerçaient une partie du pouvoir municipal ; mais nos villages n'avaient aucune espèce d'administration.

On voit bien, dans de vieux titres, des particuliers qualifiés maires du village, mais c'était une

sorte de distinction honorifique, sans attributions. Ainsi, Ambleville avait son maire; et cependant, au quinzième siècle, les habitants, étant en difficulté avec ceux de Bray pour la jouissance d'un marais et n'ayant pas de représentant légal, élisent, pour soutenir leurs droits, douze pairs, six laboureurs et six vigneron.

Voici au surplus, à ce sujet, une note de Laurent Boucher, qui écrivait, il y a trois cents ans, sur les us et coutumes de notre Vexin, qu'il appelle le nombril de la France :

« Pour ce que souvent, en nos coutumes, il est fait mention de maires et de mairies qui ont diverses significations et pouvoirs, je rapporterai en ce lieu ce que j'ai recueilli en plusieurs endroits du labour de ceux qui se sont étudiés à esclaircir les droits de notre France.

« Premièrement doncques, afin que les eschevins des villes ne soient sans chef (1), il y a entre eux, presque partout, un premier officier qui est appelé maire ou majeur, qui est tout un, car, en vieil français, maire signifie majeur ou plus grand;

(1) A Magny, le chef de la ville portait seulement le nom de premier échevin.

aussi Grégoire de Tours appelle le maire *major populi*.

« Il y a encore les maires des villages, qui relèvent des églises, et non des seigneurs temporels, et qui ont ordinairement plusieurs menus droits, comme de porter la verge aux processions, mener les mariées au moutier, et, à cause de ce, ont droit de mets, qui est un plat du festin des nopces, et ont aussi droit d'avoir la première pinte de vin qui se débite au village, un jambon de chaque porc qui s'y tue et plusieurs autres menues coustumes. »

Il y a loin de ces maires à ceux d'aujourd'hui, créés par la loi du 14 décembre 1789 pour représenter et administrer la commune.

L'affranchissement des serfs et les concessions de terres que leur firent plus tard les seigneurs furent pour nos campagnes ce qu'avaient été pour les villes leurs communes : le germe des institutions municipales.

Nous avons vu qu'à l'époque des croisades, certains seigneurs, pour se procurer des ressources, avaient vendu la liberté à leurs serfs. La même cause produisit le même effet dans les siècles suivants; mais le progrès était lent, quand

Louis X, voyant dans cette mesure un moyen de remplir ses coffres et d'affaiblir la noblesse, proclama, en 1315, l'affranchissement général des serfs, à la charge par eux de verser une certaine somme au trésor royal.

Cette ordonnance, qui ne fut mise à exécution que beaucoup plus tard dans les provinces éloignées, s'exécuta immédiatement dans notre Vexin.

Peu après l'affranchissement des serfs, nos seigneurs, toujours pressés par le besoin d'argent, vendirent à ces affranchis les terres inférieures de leurs domaines, à la charge du service militaire, d'une foule de corvées, et moyennant des redevances annuelles, tant en nature, le champart, qu'en argent, le cens.

Le champart (*campi pars*) était un prélèvement que le seigneur exerçait sur les récoltes. Quand la coutume eut été rédigée par écrit, comme nous le verrons, elle portait : « Quiconque, sitôt qu'il a fait seyer et faucher et mis à point le grain qui a cru esdites terres, et avant qu'il puisse rien transporter desdits grains, doit faire savoir au seigneur à ce qu'il vienne ou qu'il envoie compter et choisir, aux dizeaux, son cham-

part, et lorsque ledit seigneur a pris son dit champart, le laboureur est tenu, à ses dépens, charrier et mener ledit champart en la grange du seigneur. »

Le champart était généralement ici, quant aux grains, la onzième gerbe, c'est-à-dire une gerbe sur onze, et il s'étendait à tous les produits du sol, notamment aux vignes (il y avait alors beaucoup de vignobles, notamment à Ambleville, à Chaussy, à Magny, où il n'en existe plus). La coutume portait : « Les droits dus sur les vignes se doivent payer à bord des cuves, et le vigneron ne peut tirer son vin sans premièrement avoir payé ledit champart. »

Le cens était une redevance en argent représentant la rente de la terre, et comme les démembrements des domaines seigneuriaux ne se firent que lentement, la différence toujours croissante des prix en indique les diverses périodes ; ce furent d'abord quelques deniers par arpent, puis quelques sols, et enfin quelques livres.

Ces concessions de terre, qu'on appelait baux à cens, avaient lieu devant notaire, et, tous les trente ans, les particuliers détenteurs des biens ainsi baillés se présentaient devant le notaire du

seigneur et reconnaissaient (avouaient, selon le langage du temps) qu'ils tenaient à cens tel héritage, moyennant telle somme annuelle : c'est ce qu'on appelle les aveux, recueils précieux et qui jettent une lueur sur l'histoire si obscure du moyen âge.

Les aveux de notre canton existent, chez les notaires de Magny et de la Roche-Guyon, jusqu'à la Révolution, qui abolit la féodalité ; mais l'étude de ces curieux documents nous mènerait trop loin.

Le cens était payable à jour fixe, à peine d'amende, et les officiers des seigneurs aggravaient beaucoup la peine en comptant une amende par chaque jour de retard. Mais un arrêt du grand Conseil, rendu le 28 janvier 1698, entre la femme Marais et messire Jacques Bénigne Bossuet, doyen et seigneur de Gassicourt, jugea souverainement qu'il n'était dû qu'une seule amende, quelle que fût la durée du retard, et mit fin à un abus ruineux pour nos censitaires (1).

(1) Le prieuré de Gassicourt, qui valait 6,000 livres de rente, fut résigné à Bossuet en 1660. Occupé de ses immenses travaux apostoliques, ce grand homme sut-il jamais qu'il avait plaidé contre la mère Marais pour des amendes de cinq sols parisis ?

La dîme était aussi une redevance en nature que les laboureurs payaient au curé de la paroisse sur la plupart des produits de l'agriculture : elle était, comme l'indique son nom, la dixième partie de ces produits, et, comme le champart, elle devait être transportée gratuitement à la grange-dîme ou au presbytère.

Cette institution, empruntée aux Hébreux, n'avait pas sa source dans un contrat ; c'était, dans l'origine, un moyen de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres ; mais elle devint un abus dès que le clergé eut des revenus suffisants, et, à plus forte raison, quand il en eut de considérables.

La dîme la plus importante du doyenné de Magny était celle d'Omerville, qui rapportait dix mille livres de rente. Aussi cette cure fut-elle souvent occupée par des hommes distingués, dont l'un, M. Béraut-Belcastel, est l'auteur d'une *Histoire de l'Église*, en vingt-quatre volumes, encore fort estimée aujourd'hui, et de gracieuses poésies latines.

Il ne faut pas croire qu'après avoir payé le champart, le cens, la dîme et même, plus tard,

la taille royale (1), nos pères jouissaient paisiblement de leur chaumière et de leur champ. Outre les violences et les déprédations dont ils étaient victimes au milieu de guerres continues, ils devaient à leurs seigneurs des droits de toute espèce, des corvées et des redevances innombrables.

Ainsi, le vigneron devait au seigneur, en sus des droits que nous venons de citer, ceux : 1^o de forage, pour mettre le vin en perce ; 2^o de rouage, pour le vin vendu et chargé (le droit est dû avant que la roue tourne, dit le commentateur de la Coutume) ; 3^o de liage, de cellerage et de chantelage, pour le vin mis sur chantier dans les celliers ; enfin, il devait le vientrage, c'est-à-dire le passage sur la terre d'un autre seigneur ; le tout, sans préjudice des amendes et confiscations, comme à Charmont, dont les aveux nous apprennent que si une charrette chargée

(1) La taille, qui a subsisté jusqu'à la Révolution, était à peu près nos contributions directes. Comme, dans l'origine, les receveurs étaient aussi ignorants que les contribuables, au lieu de registres, ils se servaient de tailles, d'où le nom de l'impôt. La noblesse et le clergé étaient exempts de la taille, eux et leurs biens, et les riches bourgeois parvenaient souvent à s'en exempter, en achetant certaines charges.

de grain ou de vin versait dans l'étendue de la seigneurie, le chargement appartenait au seigneur.

Quelles sujétions bizarres ! A Arthieul, le seigneur avait droit, quand il recevait compagnie au château, de prendre les matelas et les draps des habitants pour l'usage de ses hôtes ; à Banthélu, quand l'épouse du seigneur était en couches, les femmes de Magny étaient obligées d'aller battre l'eau des fossés du château pour faire taire les grenouilles (Sauval, *Recherches sur les antiquités de Paris*), etc. Mais la noblesse française, devenue, aux dix-septième et dix-huitième siècles, aussi éclairée que polie, laissa tomber en désuétude ces droits ridicules.

Il n'en fut pas de même, malheureusement, des droits qui produisaient des revenus dont cette noblesse, par les progrès toujours croissants du luxe, avait de plus en plus besoin. Ainsi, les droits si onéreux de banalité ne furent abolis qu'à la Révolution (1).

A Magny et dans tous les villages où il y avait

(1) La banalité était le droit qu'avait le seigneur de forcer tous les habitants à se servir du moulin, du four et du pressoir de la seigneurie.

un cours d'eau, les seigneurs avaient leur moulin banal, et partout ils avaient leur four et leur pressoir banaux. Quand les croisés eurent rapporté d'Orient l'usage des moulins à vent, beaucoup de seigneurs, dont les domaines étaient privés d'eau et qui étaient tributaires, sous ce rapport, de leurs voisins, firent établir de ces sortes de moulins; de là des querelles et des guerres privées dont le paysan, comme de raison, était toujours victime. Plusieurs de nos communes ont encore un triège appelé le Moulin à vent, et, à Magny, l'emplacement du four banal a conservé, comme témoignage du peu de sympathie de la population, le nom de place du Four-Guignon. Le pressoir banal était, en cette ville, rue de l'École, qui a porté longtemps le nom de rue du Pressoir.

Les droits de mouture, au moulin banal, se prélevaient en rasant le boisseau; les autres étaient, au four banal, d'un pain sur six; au pressoir, d'un pot de vin sur quatre et d'un pot de cidre sur six.

L'agriculture était dans un état déplorable; l'assolement était biennal, c'est-à-dire qu'un champ produisait une année et se reposait l'année

suivante. Quelques grossiers outils aratoires, quelques chétifs bestiaux composaient toute la monture du pauvre laboureur. La guerre dévastait les villages, et le gibier, multiplié à l'infini pour le plaisir du seigneur, détruisait les récoltes. Joignez à cela les famines, les épidémies, la petite vérole, apportée en France par les Arabes, ou Sarrasins, quand ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'à la Loire, la lèpre, rapportée d'Orient par les croisés, et jugez du sort de nos populations. La lèpre s'était propagée avec une rapidité effrayante, et elle était si contagieuse, que les lépreux, ou ladres, étaient soit parqués dans des enclos appelés maladreries ou léproseries, soit relégués, hors des lieux habités, dans des cabanes en bois, où ils vivaient isolés du reste des humains ; à leur mort, on brûlait leur cabane et tout ce qui leur avait appartenu. Il y avait une maladrerie à Bray et des léproseries à Arthies et à Vétheuil. A Magny, le séjour des lépreux était au haut du mont Saint-Antoine, et ce lieu a conservé jusqu'à nos jours le nom de clos et de croix aux Ladres.

A partir du quinzième siècle, nos pères, quoique toujours vassaux des seigneurs et sou-

vent en butte aux violences, ne sont plus les anciens serfs attachés à la glèbe; chaque village commence à devenir une petite communauté d'individus unis par le même intérêt, un petit centre de résistance à l'oppression.

De bons seigneurs favorisèrent même ces communautés naissantes par la concession de certains droits, tels que ceux de mort bois, de glandée, de pacage, etc., et par des donations de marais pour l'usage commun des bestiaux; c'est ainsi que la maison de la Roche-Guyon donna aux habitants d'Aménucourt, d'Ambleville et de Bray leurs beaux marais communaux, et le seigneur de Buhy, aux habitants de Saint-Clair, le marais que ceux-ci se sont partagé plus tard.

Pour participer à ces dons et aux autres avantages de la vie commune, il fallait faire partie de la communauté, avoir un feu dans le village; l'intrus et le vagabond en étaient exclus. Ainsi germait la commune, qui cependant ne parvint à son existence légale qu'en 1789.

Malheureusement, toute amélioration sociale est marquée par des excès. Ainsi, de terribles représailles signalèrent la première émancipation

de nos pères; je veux parler de la Jacquerie. En 1358, pendant la captivité du roi Jean, prisonnier en Angleterre depuis la bataille de Poitiers, les paysans de l'Ile-de-France et du Beauvoisis s'attroupèrent, brûlèrent les châteaux et massacrèrent les seigneurs; il fallut envoyer contre eux de véritables armées, et le dauphin, depuis Charles V, en tua plus de vingt mille dans nos contrées.

Voici, du reste, le récit de Mézeray : « Pendant cette anarchie, la noblesse et les autres gens de guerre exerçaient toutes sortes de violences sur les pauvres peuples de la campagne. Ces malheureux, battus, pillés, courus comme des bêtes sauvages, firent enfin comme ces lièvres qui, étant aux abois, se jettent au col des lévriers; ils s'attroupèrent par grandes bandes et se résolurent d'exterminer tous les gentilshommes. On nomma cette fureur la Jacquerie, parce que les gentilshommes, lorsqu'ils pillaient le paysan, l'appelaient par raillerie Jacques Bonhomme. »

Nous ignorons la part de nos villages dans ce drame sanglant.

Du reste, l'histoire des quatorzième et quin-

zième siècles n'est qu'une longue suite d'horreurs : des guerres, toujours des guerres, et, quand elles cessaient un instant, les soldats licenciés, au lieu de rentrer dans leurs foyers, formaient des bandes de brigands, des grandes compagnies, comme on les nommait, qui pillaient et rançonnaient le plat pays, et même les châteaux et les petites villes comme Magny. « Il y avait des bandes, dit un historien, commandées par des plus braves capitaines du roi qui se trouvaient sans emploi, et qui couraient de province en province, râflant tout ce qu'elles trouvaient. » Parmi celles dont l'histoire signale la présence dans notre Vexin, il y a les *escorcheurs* et les *retondeurs*, et nous ne pouvons douter que nos ancêtres ont été escorchés et retendus.

Ces siècles affreux sont l'époque de la guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre, dont les deux Vexins étaient presque toujours le théâtre; leurs principales places, dans le Vexin français, Pontoise, Chaumont, Magny et la Roche-Guyon, et, dans le Vexin normand, Gisors, Vernon, les Andelys et Château-sur-Epte, furent prises et reprises bien des fois. C'est l'époque des grandes famines, de la peste noire, qui ravit

à la France le tiers de ses habitants, de la Jacquerie, des factions sanglantes des Armagnacs et des Bourguignons, du siège de Paris par les grands vassaux, révoltés contre le roi, des sièges terribles de Beauvais, de Rouen, etc.

Alors apparaissent dans notre Vexin les sinistres figures de Charles le Mauvais, seigneur de Mantes, de Charles le Téméraire, qui ne marchait que l'épée dans une main et une torche dans l'autre, et d'Isabelle de Bavière, épouse coupable de l'insensé Charles VI et mère dénaturée de Charles VII, qui, à l'aide de crimes inouïs, voulait mettre la couronne de France sur la tête d'Henri V, roi d'Angleterre, son gendre.

C'est à peine si quelques actes de sagesse de Charles V, la mission touchante de Jeanne d'Arc, qui aida Charles VII à reconquérir son royaume, mais qui fut brûlée vive à Rouen par les Anglais, et quelques traits de bonté de Louis XII, surnommé le Père du peuple, parce qu'il écoutait sa femme, interrompent parfois ce tissu d'horreurs.

Nous verrons plus tard le rôle que jouèrent, dans ces événements; nos châteaux de Vétheuil

et de la Roche-Guyon. Quant à Magny, ses murailles le mettaient seulement à l'abri d'une surprise, d'une insulte, comme on disait, mais il ne pouvait pas soutenir des sièges comme Rouen, Beauvais, Pontoise.

Veut-on savoir ce qu'était alors un siège ? En 1449, les Anglais assiègent Rouen ; la faim y fit mourir près de trente mille personnes et les força de ronger jusqu'à la paille des lits et aux couvertures des malles. L'Anglais refusant de recevoir les assiégés autrement qu'à discrétion, ils sapèrent cinq cents toises de leurs murailles et résolurent qu'à l'extrémité ils mettraient le feu aux quatre coins de la ville, et qu'après, sortant, hommes et femmes, par la brèche, ils se feraient voie à la victoire ou à la mort. Une résolution si déterminée fit peur à l'assiégeant ; il les reçut à des conditions tolérables et se contenta qu'on lui payât trois cent mille écus d'or et qu'on lui livrât trois chefs, à l'un desquels, nommé Alain Blanchard, il fit trancher la tête.

Et le siège de Pontoise, défendue par Talbot, la fleur des capitaines anglais, et emportée par Charles VII après des assauts sans nombre ! Mais il faut s'arrêter, car, comme dit un vieil

historien : « Ce ne serait jamais fini de marquer tous les sièges, les combats et les entreprises de ces guerres tout ensemble civiles et étrangères ; il n'y avait ville ni bourg qui n'eut des garnisons ; ce n'était que forts et que châteaux sur les éminences, sur les rivières, sur les passages et en rase campagne. Tous les seigneurs avaient des troupes, ou plutôt des bandes de brigands, qui s'entretenaient aux dépens du misérable peuple. »

Nous arrivons enfin à la Renaissance, époque que l'on nomme ainsi parce qu'elle vit renaître les lettres et fut l'aurore de la civilisation actuelle.

Mais, avant de continuer le récit des faits historiques qui se rattachent au canton de Magny, examinons quelle était la position de cette contrée sous les rapports administratif et judiciaire.

Nous appartenions à la province de l'Ile-de-France, qui s'étendait jusqu'à l'Épte, et nous étions soumis au gouverneur de cette province pour tout ce qui concernait le régime féodal et le service militaire.

Nous étions régis, quant aux lois civiles, par

la Coutume de Senlis, appelée d'abord Coutume de Beauvais, qui n'avait aucun rapport avec celle de Normandie, puisque celle-ci avait pour base le droit d'aînesse et le régime dotal, tandis que la nôtre établissait l'égalité dans les partages et la communauté de biens entre époux ; enfin, nos tribunaux ressortissaient du Parlement de Paris.

Et cependant, pour le culte, dont l'importance était alors si grande, pour l'administration et les finances, nous dépendions de Rouen.

Les savants expliquent l'origine de cette bizarre division de pouvoirs, mais leur explication est longue et confuse ; il vaut donc mieux s'en tenir au fait, qui est constant, et le considérer comme une preuve de plus du désordre qui existait jadis, en France, dans l'organisation sociale.

Nous étions donc du diocèse de Rouen, et l'archevêque de cette ville avait un vicaire général à Pontoise pour l'administration de la partie de son diocèse comprise entre l'Epte et l'Oise. Ainsi, tout ce qui concernait les naissances, mariages et décès, les biens ecclésiastiques, alors si considérables, les églises, les prieurés, les presbytères, les dîmes, les couvents, etc.,

était de la juridiction de l'archevêque de Rouen (1).

Quant à l'administration civile et aux finances, nous dépendions aussi de Rouen.

L'intendant de cette ville avait, à Magny, un subdélégué chargé spécialement de notre pays (le dernier a été M. Lemarié). Les routes, l'assiette et la répartition de l'impôt, la police, enfin tout ce qui, en matière d'administration, ne rentrait pas dans la juridiction ecclésiastique, était du ressort de l'intendant.

Le dernier intendant de Rouen a été M. de Maussion, et c'est à M. de Crosne, son prédécesseur, qui a péri sur l'échafaud révolutionnaire, que Magny doit sa belle route, les piliers et l'abreuvoir qui ont remplacé la porte de Paris, et d'autres améliorations.

La Généralité de Rouen avait aussi, à Magny,

(1) Quand ce prélat venait nous visiter, c'était le seigneur du Bout-du-Bois qui, à pied et nu-tête, menait son cheval par la bride pour le passage à gué de l'Epte et de l'Aubette; preuve singulière de l'ascendant du clergé, même sur la noblesse, à l'époque féodale. L'un des archevêques de Rouen, Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, et l'un des meilleurs ministres que la France ait eus, affectionnait notre contrée et y fit bâtir, entre Magny et Pontoise, ce beau château de Vigny où nous avons vu résider quelque temps M. Thiers.

un receveur des tailles ; le dernier a été M. de Brière, qui habitait le château des Boves et avait ses bureaux dans la belle maison qu'il avait fait bâtir place de la Halle (n^o 22) ; son nom était encore populaire dans ma jeunesse, à raison de son amour pour l'agriculture.

Magny avait une petite administration municipale, composée d'échevins élus par les habitants. Les marquis Neufville de Villeroy, ses seigneurs, encouragèrent cette commune naissante et furent les bienfaiteurs de la ville (1). Ils y établirent un marché et, en 1498, obtinrent un édit de Louis XII, portant création des deux foires qui y existent encore les 1^{er} mai et 29 septembre.

Le subdélégué, les échevins, les officiers du seigneur et, plus tard, le bailli, qui ne se contentait pas de ses fonctions judiciaires, se partageaient l'autorité, et de ce partage, sans attributions fixes, naissaient des conflits continuels, auxquels le clergé se trouvait trop souvent mêlé.

(1) La seigneurie de Magny, Alincourt et Villeroy passa, en 1330, de la maison des Legendre de Villeroy, trésoriers de France, dans celle des Neufville, par le mariage de Geneviève Legendre avec le petit-fils de Richard Neufville, marchand de poisson aux Halles de Paris.

Le premier échevin exerçait les fonctions de prévôt des marchands et, à ce titre, avait la surveillance du commerce, la police des foires et marchés, et le règlement des poids et mesures, objet qui avait alors une importance dont, à notre époque d'unité, on se fait difficilement une idée. Ainsi Louis XI, pour récompenser, sans qu'il lui en coûtât rien, les marchands de Beauvais, dont les femmes, conduites par une mercière, Jeanne Hachette, avaient repoussé les assauts de Charles le Téméraire, n'ayant trouvé rien de mieux que de réduire d'un douzième leurs poids et mesures, la plupart des villes voisines, sans avoir les mêmes droits que Beauvais à cette singulière faveur royale, s'empresèrent de suivre cet exemple. Mais, à Magny, le premier échevin maintint sévèrement les anciens règlements (1), et de là paraît dater la prospérité commerciale de cette ville, tant est grande l'influence d'une bonne administration !

Quant aux lois civiles, notre pays était régi, comme nous l'avons dit, par la Coutume de Senlis, qui avait été rédigée par écrit pour la

(1) Archives de Magny.

première fois sous Charles VII, mais si imparfaitement, que François I^{er} dut en ordonner une nouvelle rédaction. Une assemblée des trois ordres fut convoquée pour cet objet à Chaumont, le 16 août 1539, sous la présidence d'un commissaire du roi.

La circonscription territoriale qu'on appelait l'accroissement de Magny y fut représentée, pour la noblesse, par Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, et Guillaume Pillavoine, seigneur de Villarceaux ; pour le clergé, par maîtres Jean Villery, curé doyen de Magny, et Jacques de Marigny, prieur de Boury ; et, pour le tiers-état, *même l'état de labour*, par honorables hommes Pierre Legros, d'Archemont, et Jean Delespinay, bourgeois de Magny. M. Villery eut beaucoup d'influence dans cette assemblée.

On lit dans la Coutume de 1539 que le prévôt forain de Chaumont, juge ordinaire de la chàtellenie, a un siège au village de Magny pour la portion de pays formant l'accroissement de ce village, dont on ne veut pas faire un siège à part, malgré son éloignement. Ce juge forain venait tenir une audience à Magny tous les quinze jours. Les appels de ses jugements se portaient

devant le bailli de Chaumont, et, quand un jugement était réformé, il était condamné à soixante sols d'amende.

Mais, dès 1563, notre seigneur, M. de Villeroy, secrétaire d'État, ayant fait réparer à ses frais les murailles et reconnaître à Magny le titre de ville, que l'influence de Chaumont lui avait jusqu'alors fait refuser, obtint du roi Charles IX une déclaration, donnée à Fontainebelleau (Fontainebleau) le 28 de février, qui établissait à Magny un juge particulier, connaissant de toutes les matières civiles et criminelles, et dont les jugements ressortiraient en appel au Parlement de Paris.

La déclaration du roi, ayant été présentée au Parlement pour y être enregistrée, fut refusée sur l'opposition des officiers de justice de Chaumont, et il fallut deux fois des lettres de jussion du roi pour triompher du refus du Parlement. Enfin, elle fut enregistrée par arrêt du 8 août 1566, avec la condition que le juge forain de Chaumont continuerait l'exercice de sa charge pendant sa vie ; mais, par l'entremise de M. de Villeroy, une transaction intervint entre ces deux magistrats, et le juge de Magny prit possession de son siège, en laissant à son collègue de

Chaumont les épices de la charge sa vie durant (1).

Il y eut alors à Magny haute, moyenne et basse justice, bailliage avec lieutenant-général, procureur du roi, procureurs, greffier, sergents et huissiers, prison, fourches patibulaires, carcan, etc. L'auditoire et la prison étaient dans la maison, rue de l'Hôtel-de-Ville, n^o 27, qui, après la Révolution, servit longtemps de mairie et de justice de paix ; les fourches patibulaires étaient sur le bord du grand chemin de Paris, au lieu dit encore aujourd'hui la Justice, et le carcan était attaché à l'un des poteaux de la Halle.

Le ressort du bailliage de Magny comprenait tout le territoire qui compose actuellement le canton et un certain nombre de paroisses qui font partie des cantons voisins, telles que Cléry, Guiry, Drocourt, Guernes, Saint-Martin, Benne-court, Gommécourt et Limetz.

La première condamnation capitale prononcée

(1) C'était les honoraires que les plaideurs payaient aux juges ; dans l'origine, ils se payaient en nature, et, les épices étant un objet rare et très-recherché, les plaideurs étaient bien venus à en offrir à leurs juges ; de là le nom d'épices qui passa plus tard aux honoraires en argent. Cet usage a subsisté jusqu'à la Révolution.

par le bailli de Magny fut celle de Pierrette Gilles, de Chaussy, condamnée à être pendue comme sorcière ; mais cette femme en ayant appelé au Parlement de Paris, la Cour, par arrêt du 5 juillet 1594, réduisit la peine à un bannissement perpétuel.

Les derniers criminels pendus au gibet de la Justice furent les assassins de M. de Favières du Plessis, exécutés en 1789.

Après cette digression, reprenons le récit des faits historiques qui ont rapport à notre canton.

Nous avons d'abord la Réforme et le séjour de Calvin au château d'Hazeville.

Calvin fut un de ces écrivains de la Renaissance qui, frappés des désordres introduits dans l'Eglise par l'excès des richesses, ne voulaient d'abord que la réforme des abus, mais qui, dans l'ardeur de la lutte, cherchèrent à tout renverser. Poursuivi à Paris pour ses opinions, il se réfugia chez le seigneur d'Hazeville, son ami, et composa dans sa retraite son plus fameux ouvrage, *l'Institution chrétienne*, dont un manuscrit resta longtemps au château et ne fut brûlé que peu avant la Révolution, à la sollicitation du curé d'Avernes.

Mais il sortait parfois de sa solitude pour prêcher la réforme aux habitants de la campagne, qu'il entraînait par son éloquence passionnée. Il fit de nombreux prosélytes à Wy, à Arthies, et dans tous les villages voisins.

Le château de Buhy fut pour la réforme un foyer de prosélytisme non moins ardent que celui d'Hazeville.

Madame de Mornay, qui l'habitait, convertit d'abord sa famille et sa maison, puis elle étendit son action en dehors.

On accourait en foule au château de Buhy, et, au sortir du prêche, où le ministre Dumoulin avait tonné contre le culte des saints, des images et des reliques, contre l'idolâtrie, comme il disait, les réformés se répandaient dans les campagnes, saccageant les églises, mutilant les statues des saints, brisant les châsses et les reliquaires.

De leur côté, les catholiques maltrahaient ceux qui se rendaient au prêche, et même, un jour, ils vinrent en si grand nombre assaillir le château de Buhy, que madame de Mornay s'échappa à grand' peine et dût se réfugier chez madame de Montagny, sa tante, dont le château était dé-

fendu par une grosse tour armée de couleuvres.

C'est alors que les catholiques donnèrent au lieu qu'habitait Calvin le nom d'Enfer, que ce village porte encore aujourd'hui. De là datent aussi une foule de dénominations dans nos campagnes, comme le chemin du Prêche, la sente des Huguenots, etc.

Nos deux saints compatriotes, saint Romain et saint Ansbert, qui reposaient en paix depuis huit siècles, furent eux-mêmes victimes de ces fureurs religieuses. Les calvinistes, ayant pris d'assaut la ville de Rouen (1562), en saccagèrent les églises et les couvents. Ils ouvrirent le cercueil de granit de saint Romain et, selon l'expression de l'historien normand, jetèrent au vent les cendres de l'illustre prélat. Ils brisèrent les beaux vitraux de l'abbaye de Saint-Ouen, où sa vie et ses miracles étaient représentés dans vingt-deux fenêtres ; enfin, ils allumèrent un immense bûcher où furent consumées, avec les trésors des riches églises de la capitale normande, la chappe et la mitre de saint Ansbert.

Malgré le voisinage de Buhy et d'Enfer, Magny est le point du canton où la réforme fit le moins

de prosélytes, grâce à la prudence de maître Jean Delu, son curé, et à l'influence de MM. de Villeroy père et fils.

Mais il ne faudrait pas en conclure que cette ville échappa complètement à la rage sanguinaire des partis, car les mémoires contemporains prouvent malheureusement le contraire. On y lit, en effet, qu'après le massacre des protestants à Paris, par ordre du roi Charles IX, dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), quand ceux qui avaient échappé à la mort fuyaient dans toutes les directions, deux seigneurs du Vexin, dont on cite les noms, battaient les chemins et les champs autour de Magny, égorgeant sans pitié les gens qui leur semblaient suspects d'hérésie et cherchant le fils de madame de Mornay pour lui faire subir le même sort; mais ce jeune homme, qui fut depuis le grand Duplessis Mornay, leur échappa, grâce à un domestique, nommé Saturnin, originaire de Buhy, que sa mère envoya à sa rencontre.

Tous ces événements furent le signal de la guerre civile. Des hommes considérables se mirent à la tête des forces de chaque parti. Il se forma une sainte ligue dont le but était

l'extermination des protestants. Ses chefs étaient le duc de Guise, qui aspirait au trône, et ses deux frères, le duc de Mayenne et le cardinal de Guise, archevêque de Reims depuis l'âge de quinze ans. Henri III convoque alors les états-généraux à Blois (1588). Le nouveau bailliage de Magny y envoie trois députés, MM. de la Fontaine pour la noblesse, le curé de Chaussy pour le clergé et Nicolas Leclerc pour le tiers-état. L'absence de ces députés dura deux mois, et, à leur retour, ils rendirent compte de leur mission (1). Quel triste compte ils durent rendre ! A l'ouverture des états, le roi fait assassiner le duc de Guise au moment où il entrait dans sa chambre ; mais les assassins n'osant frapper le cardinal à cause de son caractère sacré, le roi le fait arrêter immédiatement et égorger le lendemain, puis il se déclare chef de la Ligue et dissout les états.

Le 1^{er} août 1589, Henri III est lui-même assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément, et Henri de Navarre, son cousin, devient roi de France sous le nom de Henri IV ; mais

(1) Archives de Magny.

il lui fallait conquérir son royaume, et, comme il était protestant, la plupart des seigneurs catholiques l'abandonnèrent. Paris, Rouen et toutes les places intermédiaires étaient au pouvoir des ligueurs. Il marcha d'abord sur Rouen et s'empara, en passant, de Pontoise et de Magny; mais, au mois de janvier 1590, le duc de Mayenne, devenu chef de la Ligue depuis la mort de son frère, reprit ces deux villes, et c'est de Magny qu'est datée une lettre du président Jeannin, son conseiller intime, au marquis de Villeroy, notre seigneur, où il lui exprime le désir de s'entendre avec lui « pour jeter les fondements d'une négociation pour la paix publique. »

Pontoise resta au pouvoir du marquis d'Alincourt, fils de Villeroy, qui en fut nommé gouverneur pour la Ligue, s'y rendit indépendant et remit la place au roi en 1593; mais, dans le courant de l'année 1590, Henri IV avait repris Magny, car on l'y voit établi au mois d'octobre de cette année, et c'est de là qu'il écrit au Parlement de Rouen, réfugié à Caen, au duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et au duc de Nevers, gouverneur de la Champagne et

de la Brie, pour les informer de l'état de ses affaires et leur donner ses instructions. A la même époque, M. de Villeroy écrit dans ses Mémoires .

« Deux jours après, arriva vers moi un homme de mon père, envoyé exprès pour me faire savoir qu'il avait vu Sa Majesté à Magny, laquelle lui avait dit, en présence de M. le maréchal de Biron, être si désireuse de la paix, qu'Elle était contente de commencer par une cessation d'armes pour donner relâche à ses sujets. »

Ainsi, dit un savant académicien en parlant de Magny, c'est dans cette petite ville du Vexin que, pendant la guerre civile de la Ligue, furent prononcées des deux côtés les premières paroles de paix.

Le roi ordonna donc au maréchal de Biron et à M. de Turenne de se rendre, le 15 octobre 1590, au château de Buhy, pour conférer de la paix avec Duplessis-Mornay et Villeroy, et les instructions qu'il leur donna sont datées : « De mon camp, devant Magny. » Cette conférence ne produisit pas alors de résultat; mais, à partir de ce moment, Magny, Alinecourt et Buhy deviennent

le centre de négociations, souvent interrompues et toujours reprises.

Au mois de juin 1591, nous retrouvons Henri IV à Magny, d'où il écrit encore de nombreuses dépêches, et, le 4 juillet, il mande au duc de Nevers : « Depuis la dernière que je vous ai écrite de Magny, j'ai fait une grande calvacade pour rencontrer mes ennemis. »

En 1592, il est à Gisors, et M. de Villeroy part secrètement de Magny pour lui porter des propositions de paix de la part du duc de Mayenne : « Ce fut de nuit, dit cet homme illustre, afin de n'être point vu. » Et il ajoute naïvement : « Toutefois, un chacun ne laissa pas de le savoir le lendemain. »

Cette guerre civile, si funeste à notre pays, et dont la religion n'était pour les chefs que le prétexte, finit par la capitulation de Paris, qui se rendit, après un long siège, à la condition que le roi rentrerait dans le sein de l'Église catholique (1593).

Parvenu au comble des prospérités, Henri IV n'oublia jamais Magny, et en 1610, l'année même où ce grand et bon roi périt assassiné, il avait confirmé, dans les termes les plus flatteurs, des

lettres-patentes de son prédécesseur portant création en cette ville d'une compagnie d'arquebusiers.

Il serait intéressant pour nous de connaître quelques particularités du séjour d'Henri IV à Magny. La tradition veut qu'il ait occupé avec Gabrielle d'Estrées la maison, rue de Vernon, qui jadis était couverte de sculptures et qui porte encore le chiffre d'Henri II et la date de 1555 ; mais sa correspondance et les notes chronologiques du temps placent sa demeure au château de M. de Villeroy. D'ailleurs, la belle Gabrielle, qu'on appelait la duchesse de Beaufort et que le roi eût peut-être épousée sans sa fin prématurée, résida toujours à Mantes pendant la guerre du Vexin, sous la garde de Sully, gouverneur de cette ville. Elle échappait cependant quelquefois, sans doute, à la surveillance de son sévère gardien, car elle était du nombre des dames qui suivaient la chasse royale, le jour où Henri IV, en traversant le village de Wy, le surnomma Joli Village, surnom que cette commune porte encore aujourd'hui.

Mais ces détails intimes n'auraient qu'un attrait de curiosité, tandis que nous avons des documents

importants. J'en citerai un seul, car il faut se borner ; c'est un mémoire de M. de Villeroy, notre seigneur, daté de Magny, et par lui remis au roi et au duc de Mayenne pour les porter à la paix. Il commence par peindre les tristes effets de la guerre dans les villes, les bourgeois privés de leurs rentes, les marchands ruinés, beaucoup d'artisans réduits à se mettre voleurs, et il ajoute : « Si nos villes sont désolées, que dirons-nous du plat pays, en tout et partout, en proie à l'abandon. Ce pauvre peuple des campagnes paye double et triple taille, sans compter les autres subsides, contributions et corvées que l'on exige de lui à discrétion, outre infinies sortes d'outrages, excès et violences que l'on lui fait souffrir, dont rien ne peut le garantir que la seule mort. »

Quel tableau, quand on pense à la gravité de celui qui le traçait !

Après la mort d'Henri IV, la reine régente, mère de Louis XIII, gouverna sans trop de difficulté, tant que l'épargne laissée par le feu roi lui permit de satisfaire la cupidité des grands ; mais, à bout de ressources, elle convoqua les états-généraux. Les bailliages de Chaumont et Magny

se réunirent sous la présidence du marquis de Guiry, grand bailli d'épée de notre bailliage, et élurent quatre députés : le marquis de Roncherolle pour la noblesse, maître Jacard, curé de Magny, pour le clergé, et MM. Jorel et Leporquier, lieutenants des deux bailliages, pour le tiers-état.

« Le tiers-état, dit M. Duruy, fut remarquable par son intelligence des besoins du pays ; il demanda l'abolition des pensions de la noblesse, une juste répartition des charges publiques entre les citoyens, l'extension des contributions aux deux ordres privilégiés et à leurs biens, l'égalité devant la loi, la liberté du commerce et de l'industrie, la convocation périodique des états-généraux, etc. Mais la noblesse montra les dispositions les plus hautaines ; de vives et tristes altercations eurent lieu entre les trois ordres. La cour en profita pour ne rien accorder ; et, après avoir fatigué les députés par des lenteurs calculées, on prétendit avoir besoin de la salle pour donner un bal et on la ferma. »

Ce furent les derniers états-généraux avant ceux de 1789, qui commencèrent la grande Révolution ; mais il y eut toujours des assemblées

particulières de la noblesse, du clergé et même, sous le nom d'états provinciaux, du tiers-état.

Les procès-verbaux de l'assemblée de la noblesse de l'année 1650, pendant la minorité de Louis XIV, nous fournissent un fait assez curieux, relatif aux gabelles (impôt du sel) de notre pays.

Le sel, denrée de première nécessité et si utile à l'agriculture, était jadis grevé d'impôts énormes et formait une source inépuisable de revenus pour les rois et de bénéfices pour les traitants (fermiers des impôts). A une époque où la nourriture était excessivement grossière et où beaucoup de gens ne mangeaient que du pain et des légumes avec du sel, cette cherté occasionnait de fréquentes émeutes dans les villes et causa même des soulèvements dans certaines provinces (1). Les greniers à sel de notre rayon étaient à Pontoise, Gisors et la Roche-Guyon ; c'était là qu'il fallait s'approvisionner, et, en faisant sa provision, chacun recevait un billet

(1) Pendant le moyen âge, les ouvriers étaient payés en nature, et le maître ajoutait quelques deniers en numéraire pour qu'ils pussent acheter du sel ; de là est venu le mot *salaire*. En latin, sel se dit *sal*, *salis*.

ainsi conçu : « Un tel a levé tant de livres de sel pour le pot et la salière. » On n'en donnait pour le saloir qu'à ceux qui justifiaient de la possession d'un porc. Les commis aux aides et gabelles faisaient des tournées, et le particulier dont la provision n'était pas trouvée en rapport avec son billet payait trois cents livres d'amende ou allait en prison.

Cet état de choses avait fait naître la contrebande; il y avait des faux saulniers (c'était le nom des contrebandiers) dans plusieurs de nos villages, notamment à Enfer et à Hautesouris; ils circulaient la nuit, mais, s'ils étaient pris, ils encouraient la peine des galères.

Les habitants de Magny firent plusieurs tentatives infructueuses pour obtenir la création d'un grenier à sel dans leur ville; la dernière (1777), quoique fortement appuyée par notre compatriote, M. Dailly, premier commis des finances, échoua également contre la résistance des traitants.

Je reviens à l'assemblée de la noblesse de 1650, et je copie le procès-verbal : « Les adjudicataires des gabelles laissèrent le passage libre aux faux saulniers jusqu'au mois d'août, afin

que, les provinces étant fournies de sel, le débit de cette denrée diminuât et qu'ils pussent renouveler plus avantageusement leur bail ; mais, après avoir ainsi exploité la fraude à leur profit et obtenu un nouveau bail, les fermiers des gabelles voulurent empêcher le transport et la vente du faux sel, et obtinrent commission du conseil du roi pour lever des compagnies de cavalerie pour en faire la recherche dans toutes les maisons, même celles de la noblesse, avec pouvoir à ceux qui commandaient lesdites compagnies d'attaquer et prendre lesdites maisons de la noblesse par escalade, par pétard, et même y mener du canon, ce qui fit grand bruit dans le Vexin, où ces gens de guerre firent de très-grandes violences. »

Le marquis de Guiry, grand bailli d'épée du bailliage de Magny, se présente un jour à la séance de l'assemblée avec une procuration de tous les gentilshommes de son bailliage et dénonce cet attentat. La noblesse jette feu et flammes et fait intervenir le clergé. On tonne contre Mazarin, on réclame la liberté des princes de Condé et de Conti, chaque ordre invoque ses privilèges et immunités, mais du pauvre peuple

pas un mot.... Cette affaire finit comme tant d'autres; la reine régente promit de convoquer les états-généraux, mais n'en fit rien, et, pendant que les seigneurs faisaient respecter leurs châteaux, le peuple fut plus vexé que jamais par les traitants des gabelles.

Le règne de Louis XIV nous offre encore d'autres faits intéressants; en voici un entre autres.

Nous avons dit que Charles IX avait créé à Magny un bailliage seigneurial, avec haute, moyenne et basse justice, institution qui avait été fort avantageuse pour cette ville et son ressort.

Un arrêt du conseil, du 28 février 1670, fit rentrer dans le domaine du roi cette justice, comme étant une concession gratuite de la couronne, et déclara Magny bailliage royal. Le maréchal duc de Villeroy, ancien gouverneur de Louis XIV, et alors notre seigneur, fut très-affecté de la perte de sa justice, et il offrit au roi, s'il voulait la lui rendre, de céder en échange à Sa Majesté cinq arpents six perches de terre, lieu dit le Bas-Roule, dont elle avait déjà pris une parcelle pour planter ses nouvelles avenues

des Champs-Élysées (une partie du jardin actuel des Tuileries).

Colbert chargea M. d'Aligre d'instruire cette affaire. Ce dernier fit d'abord estimer les terrains par des experts jurés, qui en fixèrent la valeur à raison de sept cents livres l'arpent ; puis il dressa ce que nous appellerions la statistique de la justice de Magny. Elle comprenait un lieutenant général, bailli et chef du bailliage, un lieutenant particulier, son suppléant, un procureur du roi, treize procureurs, huit huissiers, douze sergents, un huissier priseur, vendeur de meubles, un greffier du bailliage, et deux autres greffiers pour les présentations et les insinuations. Le produit et la valeur des charges sont cotés dans ce travail. L'office de lieutenant général, d'un produit de 2,500 livres, est évalué à 40,000 livres ; ceux du lieutenant particulier et du procureur du roi, rapportant l'un 2,000 et l'autre 1,666 livres, valent 20,000 et 16,000 livres. Les charges des procureurs, des huissiers et sergents, d'un produit de 500 livres, sont estimées 600. Quant au greffe du bailliage, qui rapportait 4,000 livres, il n'était pas la propriété du greffier, qui le tenait à loyer du seigneur, moyennant 1,000 livres par an.

Le roi, de l'avis de son conseil, approuva l'échange, qui fut réalisé par acte passé devant Gigot et Devaux, notaires à Paris, et enregistré au Parlement de Paris et au bailliage de Magny. Par cet acte, Sa Majesté cède à M. le duc de Villeroy, en échange de sa pièce de terre, la justice de Magny, avec droit d'y créer tous offices, et ce, à perpétuité et à toujours, et avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques.

Mais comme alors la royauté était en voie d'absorber la féodalité, nous retrouvons, cinquante ans plus tard, la même justice rentrée dans le domaine du roi.

Il y avait à Magny sept notaires, mais ils étaient notaires royaux (quatre d'entre eux avaient même obtenu, moyennant finance, le titre d'apostolique), et, dès lors, le produit et la valeur de leurs charges ne figurent pas dans le travail de M. d'Aligre. Leurs actes exécutoires étaient intitulés et délivrés au nom du grand bailli d'épée, qui représentait le roi.

Qu'on se figure ce qu'était notre pays avec cet énorme personnel judiciaire, auquel il faut ajouter les notaires de la Roche-Guyon et de Vétheuil, le grand-maître et le maître particulier des eaux

et forêts, le procureur du roi et le greffier de cette juridiction, qui relevait de la Table de marbre de Paris, le gouverneur militaire et le lieutenant de roi, les officiers du domaine; puis, à la Roche-Guyon, la juridiction du grenier à sel, avec son président, ses assesseurs, ses commis aux aides, ses huissiers et sergents, les officiers du seigneur et le personnel du bailliage ducal. C'était tout un monde de gens de loi, de robe longue et de robe courte. Quel coup quand la Révolution fit disparaître en un jour cette antique organisation, mais aussi quel soulagement pour le pauvre peuple, car, ainsi que l'écrivait Loyseau au seizième siècle : « Ce grand nombre d'hommes de justice ôte le moyen au peuple d'avoir justice; car, qui est le pauvre paysan qui, plaidant de sa vache ou de ses brebis, n'aime mieux les abandonner à celui qui les retient injustement qu'être contraint de passer par tant de justices; et, s'il se résout à plaider jusqu'au bout, il y a-t-il vache ou brebis qui peuvent tant vivre, même que le maître mourra avant que le procès soit jugé en dernier ressort. »

C'est, du reste, le temps des grands procès,

surtout entre seigneurs, qui, ne pouvant plus, comme ils disaient, se faire justice par les armes, en étaient réduits à se faire des procès éternels.

Ainsi, les seigneurs de Fourges et de Bray se disputant certains droits sur la rivière d'Epte, l'un d'eux porta l'affaire devant le Parlement de Rouen; l'autre déclina cette juridiction, prétendant que l'Epte était française, et non pas normande, et porta l'affaire, à son tour, devant le Parlement de Paris. On plaida pendant trente ans pour savoir devant quel tribunal on plaiderait au fond.

J'ai lu les pièces d'un procès, qui dura plus de cinquante ans, entre les seigneurs de Magny et de Banthélu, relativement au fief de Plessis-le-Veneur, dont chacun d'eux réclamait la suzeraineté. Il est certain que la seigneurie de Magny avait elle-même longtemps relevé de celle de Banthélu, l'une des plus importantes du Vexin à l'origine de la féodalité, comme semble même l'indiquer son nom : Bantellus, terre du ban. Le seigneur de Magny eut cependant gain de cause, et les dernières pièces du dossier étaient les procès-verbaux de foi et hommage, monu-

ments curieux des usages féodaux. On y voit le seigneur du Plessis se présenter devant la porte principale du manoir de Magny; il descend de cheval, ôte son épée, son casque, ses gants et ses éperons, se met à genoux, baise le cliquet de la porte et appelle trois fois; alors la porte s'ouvre, et il est introduit dans la salle d'armes, où il rend foi et hommage (1) à son suzerain. Et quoique primitivement, d'après la loi salique, les fiefs ne dussent pas tomber en quenouille, c'est-à-dire appartenir à des femmes, parce qu'elles ne pouvaient pas faire le service militaire, un an après, la fille de ce vassal, héritière de son père, renouvelle la même formalité. Elle se présente en personne devant la porte de l'hôtel et manoir de Magny, descend de son palefroi, ôte son masque et ses gants, appelle trois fois et prononce enfin la formule de l'hommage, les deux mains placées dans celles de son suzerain.

Mais le plus intéressant pour nous de ces longs procès des seizième et dix-septième siècles, qui prouvent que le droit tendait à remplacer la force, est celui des habitants de Magny contre le

(1) Du mot *homme*. Le vassal était l'homme du suzerain.

duc de Villeroy, pour la nomination du gouverneur militaire de la ville. Les habitants prétendaient avoir le droit de nommer ce gouverneur ; ils disaient que les murailles, tours, portes, fossés, etc., étaient leur propriété, qu'en 1614 ils avaient fait réparer le tout à leurs frais, et ils produisaient le marché passé par eux à cet effet avec un entrepreneur, le 13 avril de ladite année ; ils justifiaient de nombreux actes de propriété ; ainsi le bailli avait concédé à un particulier la jouissance d'une tour, à la charge de l'entretenir et de la rendre aux habitants en temps de guerre ; ainsi les échevins avaient autorisé les Ursulines à bâtir des chambres sur la porte de Vernon, à agrandir leur lavoir, situé dans les fossés de la ville, à exhausser le mur du rempart depuis la porte de Vernon jusqu'à la tour Frémyn, à la charge de rendre la porte de Vernon libre en temps de guerre, etc.

Malgré ces raisons, difficiles à apprécier aujourd'hui, le Parlement de Paris rendit un arrêt, le 10 juin 1672, par lequel la Cour ordonne que le gouvernement des murailles, portes et clefs de la ville de Magny, ensemble la garde d'icelle ville, appartiendra à telle personne que voudra choisir

le duc de Villeroy, propriétaire foncier de la ville de Magny, circonstances et dépendances.

Mais la royauté étant alors, comme nous l'avons dit, en voie d'absorber la féodalité, nous voyons, quelques années après, le gouverneur militaire de Magny nommé par lettres-patentes du roi.

C'est en se fondant sur cet arrêt de 1672 que, sous la Restauration, les héritiers du marquis de Vallière, dernier seigneur de Magny, prétendirent que les anciens fossés leur appartenaient. Mais un arrêt de la Cour royale de Paris, rendu le 19 mai 1825, après neuf ans de procédure, reconnut que tous les titres produits par les héritiers Vallière étaient entachés de féodalité et adjugea les fossés à la ville. L'administration municipale les fit aussitôt combler, niveler et planter; ce sont aujourd'hui de charmantes promenades qui entourent la ville comme un cadre de verdure.

Encouragés par ce succès, les habitants de Magny revendiquèrent à leur tour la Halle, dont les héritiers de Vallière avaient conservé la possession; mais la ville échoua dans cette seconde instance et dut, pour avoir la propriété de sa

Halle, l'acheter moyennant onze mille francs (1829). La construction de cet édifice remonte à 1684.

Il se passa encore plus d'un fait intéressant pour nous pendant la longue carrière des deux maréchaux de Villeroy, dont l'un fut gouverneur de Louis XIV et l'autre de Louis XV; mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut se borner.

En 1733, le fils unique du dernier maréchal vendit la seigneurie de Magny et Alincourt à M. de Senozan, receveur général du clergé, seigneur de Rosny, qui n'employa pas son immense fortune à se concilier l'affection de la population, et dont nous ne parlons que pour montrer l'énergie de nos pères à défendre leurs droits.

En 1768, les habitants veulent réparer la porte de Rouen; mais M. de Senozan s'y oppose et met fin aux débats en faisant démolir cette porte, dont il vend les matériaux, notamment soixante-douze voitures de pierre; et, pendant que les bourgeois protestent, invoquent l'appui de l'intendant de Rouen, et que M. Labdon, premier échevin, porte leurs plaintes au pied du trône,

M. de Senozan fait démanteler toutes les fortifications et ne laisse subsister que trois bastions et la porte de Paris, dont il loue les deux tours à un cabaretier.

Ces luttes furent si violentes, que M. de Senozan ne reparut plus à Magny et qu'il vendit cette seigneurie au marquis de Vallière, grand-maître de l'artillerie de France.

En 1787, Louis XVI, voulant introduire dans l'administration les réformes réclamées par le progrès des lumières, convoqua des assemblées provinciales composées d'hommes choisis dans l'élite de la population. Celle de Rouen, dont la généralité comprenait le bailliage de Magny, fut composée de cinquante-deux membres, dont deux, MM. Lerat de Magnitot et Santerre, avocat, appartenaient à notre pays. Deux autres de nos compatriotes, MM. Dailly et Hennin, firent partie de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France.

Les assemblées des notables, qui précédèrent les états-généraux et siégèrent à Versailles en 1787 et 1788, comptèrent parmi leurs membres M. Louis-Alexandre, duc de la Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France, honoraire de

l'Académie royale des sciences, de la Société royale d'agriculture, de la Société philosophique de Philadelphie, et elles eurent pour secrétaire le sieur Pierre-Michel Hennin, secrétaire du Conseil d'État et du cabinet du roi, notre compatriote.

Le 16 mars 1789, les électeurs des trois ordres des bailliages de Magny et de Chaumont se réunirent à Chaumont, sous la présidence du marquis de Guiry, grand bailli d'épée de Magny, pour élire des députés aux états-généraux et rédiger leurs mandats, ou cahiers de vœux.

Le clergé ne rédigea pas de cahier; ceux de la noblesse et du tiers-état s'accordaient à demander :

1^o Que les impôts fussent levés du consentement de la nation;

2^o Que les états-généraux fussent convoqués périodiquement;

3^o Que les lettres de cachet fussent abolies;

4^o Et que la liberté individuelle fût garantie.

La noblesse demandait, en outre, que les suffrages, dans les états-généraux, fussent comptés par ordre, qu'il y eut séparation des deux pou-

voirs administratif et judiciaire, et que nul ne pût être distrait de ses juges naturels.

De son côté, le tiers-état demandait qu'il y eût égalité proportionnelle dans l'impôt (2,276 personnes, nobles, ecclésiastiques, gros bourgeois possesseurs de certaines charges, étaient exemptés d'impôts, elles et leurs biens, dans l'étendue des bailliages de Chaumont et de Magny), qu'on liquidât la dette publique, que les juges fussent inamovibles et qu'on supprimât les banalités.

La noblesse élit M. de Belle-Isle, seigneur de la Villeterte; le clergé, M. l'abbé de Panat, grand vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise; et le tiers-état, MM. Bordeaux, procureur du roi à Chaumont, et Dailly, de Magny, conseiller d'État.

Le tiers-état élit en outre, comme député suppléant, M. Santerre, notaire à Magny.

Il n'y a pas de plus grand spectacle dans l'histoire que celui des états-généraux, divisés d'abord en trois ordres, se réunissant, au nom et aux acclamations de la patrie, pour former une Assemblée constituante, puis proclamant les grands principes, base de toute société, les formulant en Constitution, et s'effaçant ensuite pour

laisser à leurs successeurs et au pouvoir exécutif le soin d'appliquer et de développer leur œuvre (1).

Mais les législateurs nouveaux (l'Assemblée législative et la Convention) ne furent pas à la hauteur de leur mission et se laissèrent dominer par des forcenés, qui bouleversèrent la société de fond en comble et couvrirent la France de crimes et d'échafauds.

Notre canton fut pur des excès qui souillèrent alors tant de contrées, grâce surtout à l'homme qui avait été ici à la tête du mouvement de 1789 et qui conserva toujours assez de force pour en modérer la violence, M. Rivette.

Ainsi l'abolition des droits féodaux, dîmes, corvées, etc., décrétée par l'Assemblée constituante dans la nuit du 4 août 1789, quoique accueillie avec transport par nos populations, ne provoqua de leur part aucun attentat contre les personnes ou les propriétés. A Magny et dans quelques villages, l'enthousiasme se manifesta par des feux de joie où l'on brûla les registres et les cueilloirs des receveurs.

(1) L'Assemblée constituante décréta qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu. Ce fut un grand malheur.

Bientôt des départements, districts, cantons et communes remplacent les anciennes divisions administratives et judiciaires. La ville de Magny, le bourg de la Roche-Guyon et tous nos villages deviennent des communes. Magny et la Roche-Guyon sont, en outre, chefs-lieux de canton.

La garde nationale s'organise et rend dans le canton les plus grands services, en maintenant l'ordre sur tous les points du territoire et en escortant les voitures publiques, qui alors transportaient les fonds du gouvernement et étaient journellement attaquées. A toutes les époques où l'ordre public a été menacé, on l'a retrouvée debout; mais elle n'existe plus que dans nos principales communes, sous la forme de compagnies de sapeurs-pompiers.

La Révolution, cependant, poursuivait rapidement son cours; les démagogues qui dominaient les assemblées leur imposaient les mesures les plus arbitraires et les plus violentes. Le culte est supprimé, nos églises sont fermées, dépouillées et profanées, les sépultures mêmes sont violées; à Magny, le magnifique mausolée de Villeroy est détruit, et le prix du plomb de leurs cercueils est employé à l'achat de deux canons.

Les nobles, les prêtres, les riches, n'étant plus en sûreté, émigraient en foule, et, tandis que beaucoup de nos compatriotes fuyaient, notre canton servit de refuge à plusieurs familles qui ne voulaient pas quitter le sol natal. On cite entre autres, parmi ces réfugiés, mademoiselle de Gonzeville, qui possédait une immense fortune dont elle faisait un noble usage, et le chevalier de Roussel, qui eut le courage de publier, en 1793, une brochure en faveur de la reine Marie-Antoinette.

La nation fit sommation aux émigrés, dont beaucoup avaient pris les armes contre la France, de rentrer dans leurs foyers, et, sur leur refus, confisqua et vendit leurs biens. La plus grande fortune atteinte par cette mesure, dans notre canton, fut celle du duc de Caylus. Non-seulement la nation vendit ses biens personnels, mais elle provoqua contre sa mère, qui possédait l'immense domaine de Buhy, un partage de présuccession, et le lot échu au jeune émigré fut aussi vendu.

Outre les biens des émigrés, la nation confisqua et vendit ceux des églises, des prieurés, des couvents, des confréries, et enfin tous les biens de

main-morte ; c'était les deux tiers du sol de notre canton. Le dernier tiers se trouvant dégrevé des droits féodaux et des dîmes, la propriété foncière prit immédiatement ici le caractère qu'elle a aujourd'hui. Cependant les biens dits d'émigrés furent affectés d'une certaine défaveur jusqu'à l'époque où Charles X eut créé trente millions de rente, au capital d'un milliard, pour indemniser les émigrés ; c'est l'origine du 3 0/0.

Cette immense spoliation, car, malgré les heureux effets de cette mesure au point de vue social, on ne peut lui donner un autre nom, ne produisit pas les ressources qu'on en attendait dans l'intérêt du trésor public, les acquéreurs des biens nationaux se libérant en assignats, papier-monnaie dont le remboursement était assigné sur la valeur de ces biens, mais que le gouvernement multiplia tellement, qu'il se déprécia et finit par tomber à rien.

Il y eut alors un bouleversement complet dans les fortunes de notre pays. Quelques personnes s'enrichirent subitement par l'acquisition des biens nationaux ; mais le plus grand nombre fut ruiné par la suppression des offices, la perte de toutes les créances et rentes sur les églises,

couvents et prieurés, etc., par la réduction au tiers des valeurs sur l'État, et enfin par le remboursement en assignats dépréciés, mais qui avaient cours forcé, des créances sur particuliers.

J'ai entre les mains, comme objets de curiosité, des liasses de ce papier-monnaie dont la valeur nominale formerait une somme énorme; beaucoup de ces assignats portent la signature de M. Saussay, notre compatriote, qui était alors un des chefs de la Trésorerie nationale.

La disette et la misère furent effroyables (1792-93). Deux commissaires aux subsistances résidaient à Magny; ils parcouraient les campagnes, faisaient des visites domiciliaires, et chacun était tenu, sous peine d'être suspect, c'est-à-dire sous peine de mort, de livrer, au prix fixé par ces commissaires, les denrées alimentaires qu'il avait.

J'ai aussi entre les mains une liasse de pièces émanées de ces agents :

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

Au nom de la Loi

Le citoyen Petit, cultivateur à Enfer, commune de Wy, est requis de porter au marché de Magny la quantité de cinq

septiers de blé. Faute par lui d'obéir à la présente réquisition, il sera déclaré suspect et, comme tel, conduit en la maison de détention.

Fait au bureau municipal de Wy, le 6 messidor, 11^e année de la République française, une, indivisible et impérisable.

Et il n'y avait pas que les gros fermiers sujets à ces réquisitions, car voici un particulier d'Omerville requis de porter au marché de Magny quatre boisseaux de blé, du poids de 125 livres, toujours à peine d'être suspect et conduit en la maison de détention.

C'est l'époque de la Terreur. Tout ce qui, par la naissance, les fonctions, la fortune ou les talents, porte ombrage aux monstres qui opprimaient alors la France au nom de la liberté, périt sur l'échafaud révolutionnaire.

Des agents de la commune de Paris et des comités de sûreté générale et de salut public, parcourent les départements à la recherche de victimes. Dans leurs fréquents passages à Magny, ils se mettent en rapport avec le comité révolutionnaire de cette ville, qui n'a de commun que le nom avec ses terribles homonymes ; mais M. Rivette, son président, parvient toujours à détourner l'orage, et nul de nos compatriotes ne

fut arraché à ses foyers pour être traîné au tribunal révolutionnaire, d'où l'on ne sortait que pour monter à l'échafaud.

Notre canton n'en paya pas moins son douloureux tribut aux fureurs de cette époque par la mort d'un certain nombre de ses enfants. La plus illustre de ces victimes fut le duc Alexandre de la Rochefoucauld de la Roche-Guyon.

Député aux états-généraux, le duc de la Rochefoucauld s'était montré dans cette assemblée ce qu'il avait été à la cour, l'ami sincère de la liberté et le zélé défenseur des droits du peuple. Il avait voté la réunion des trois ordres, l'abolition de la féodalité, et toutes les mesures libérales qui faisaient entrevoir à la France une ère de paix et de bonheur.

Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il fut nommé président du département de Paris ; mais déjà les choses étaient bien changées, la démagogie triomphait. L'inébranlable fermeté du chef du département le rendit odieux aux scélérats qui composaient la Commune de Paris et auraient voulu avoir en lui un auxiliaire. Il venait de signer l'arrêté qui destituait de leurs fonctions Péthion, maire de Paris,

et Manuel, procureur syndic de la Commune, pour n'avoir pas prévenu ou réprimé l'attentat commis contre le roi dans la journée du 20 juin 1792, quand il se rendit aux eaux de Forges avec le naturaliste Dolomieu, son ami, pour y chercher sa mère et sa femme.

Il traversait Gisors en revenant, lorsqu'il fut assailli par une troupe de sicaires, envoyés de Paris, qui le massacrèrent à coups de pierres. Voici, du reste, le récit de Dolomieu, qui ne craignit pas, dans ces moments terribles, de rendre un public hommage aux vertus de son ami : « Comment arracher de mon souvenir un assassinat commis dans mes bras, sous mes yeux, et presque dans les bras de sa mère et de sa femme.... Je m'acquitterai envers sa mémoire du tribut d'estime et de vénération que réclament ses vertus; je dirai que sa conduite fut toujours d'accord avec les principes qu'il avait puisés dans une saine philosophie, car il n'eut pas une pensée qui ne fût avouée par la raison et la justice, il n'eut pas un désir qui ne fût dirigé vers l'utilité publique, il ne fit pas une démarche qui n'eût pour objet l'avantage de son pays.... Sa vie privée fut une leçon de morale, comme sa vie politique

fut une leçon de patriotisme éclairé.... Ses dernières paroles me furent adressées; il me recommandait sa mère et sa femme. Elles étaient le seul objet de sa sollicitude, au moment où des hurlements de cannibales préparaient le crime dont il allait être victime. »

La municipalité et la population de Gisors furent impuissantes, sans doute, à empêcher ce crime; mais cette époque nous montre trop souvent les cœurs glacés par la peur, manquant de cette énergie qui en impose aux plus audacieux scélérats et dont nous trouvons ici même un exemple frappant.

Dolomieu reconduisit à la Roche-Guyon la mère et la veuve de son ami. Quelque temps après, des agents de Fouquier-Tinville y vinrent pour arrêter ces nobles femmes et les traduire au tribunal révolutionnaire; mais les municipalités et les populations de la Roche-Guyon, Chérence et Haute-Isle intervinrent si énergiquement, qu'elles les sauvèrent : action qu'on ne saurait trop admirer, en songeant à l'effroi qu'inspiraient alors la Convention et la Commune de Paris.

Pendant la période sanglante de la Révolu-

tion, celle qui vit le vertueux Louis XVI, sa femme et son angélique sœur porter leurs têtes sur l'échafaud, l'honneur français, comme l'a dit un grand écrivain, s'était réfugié dans les camps. Là, en effet, l'amour de la patrie enfanta des prodiges.

Notre canton fournit son contingent à ces vaillantes armées qui luttèrent contre toute l'Europe et affranchirent le sol natal de la présence de l'ennemi. Beaucoup de nos compatriotes succombèrent ; quelques-uns parvinrent à des grades élevés. L'un d'eux, un simple soldat, a laissé un nom historique : c'est Pilleux, de Saint-Cyr-en-Arthies, qui passa, lui septième, le pont d'Arcole, sous le feu des batteries autrichiennes ; acte de valeur fabuleux, qui décida la victoire en notre faveur après une lutte de soixante-douze heures.

Plus tard, Napoléon I^{er} abusa, pour satisfaire son ambition personnelle, de ces héroïques armées, et le jour des désastres arriva. Tous les braves, échappés à la mort, revinrent alors dans nos communes, où ils reprirent, pour la plupart, leurs travaux agricoles. Ils ont tous aujourd'hui terminé leur carrière, mais la légende du

soldat laboureur vivra longtemps dans nos campagnes.

Avant que Napoléon se lançât dans ces guerres insensées, son puissant génie avait débrouillé le chaos révolutionnaire, réorganisé l'ordre social sur ses bases nouvelles, rétabli le culte, rédigé des codes immortels, simplifié l'administration, et imprimé à tous les services publics une active et ferme direction. Cet homme eût pu être un demi-dieu dans la postérité; mais, enivré de la gloire militaire, il sacrifia tous les droits de l'humanité à sa passion pour la guerre, jusqu'à ce qu'enfin la guerre le détruisît à son tour.

Après sa déchéance (1814-1815), des troupes ennemies, qu'on appelait les alliés, occupèrent plusieurs de nos communes. A Magny, les Cosaques bivouaquèrent pendant six mois, au lieu dit le clos des Religieuses, triège qui a pris depuis le nom de champ des Cosaques.

Les années de paix de la Restauration furent marquées, dans notre canton, par une entreprise considérable, réclamée depuis longtemps, mais dont l'exécution semblait impossible : le cadastre.

Ce travail, dont l'objet principal était l'assiette

de l'impôt, fut également très-utile, en fixant invariablement les limites des circonscriptions territoriales et en formant une sorte de répertoire de la propriété foncière. Il nous permet d'apprécier les progrès de notre canton. A Magny, par exemple, il n'y avait alors que 346 maisons, et on en compte aujourd'hui 551; l'étendue des jardins a doublé. Cette ville n'avait alors que 27 rues et 5 places; elle a maintenant 32 rues, 5 places, 2 passages et 6 boulevards. La belle rue de Crosne ne comptait encore que six maisons.

La même comparaison pourrait être faite avec avantage pour la plupart des communes du canton.

Il ressort cependant de cet examen un fait regrettable : c'est le défrichement d'une trop grande étendue de bois, au préjudice peut-être de la santé publique, et sans avantage ni pour l'agriculture, car les terrains défrichés sont en général de qualité inférieure, ni pour les propriétaires, qui trouveraient actuellement dans leurs bois un revenu supérieur.

Ce beau travail du cadastre présente une imperfection assez grave : c'est l'ignorance ou le



mépris des traditions du passé. Je pourrais en citer de nombreux exemples; en voici un pour expliquer et justifier mon observation : Banthélu abonde en souvenirs romains, au point que le géographe Danville avait cru y reconnaître la station militaire de *Petromentalum*; un vallon de son territoire s'appelle encore la vallée Tibère; le cadastre écrit : la vallée Thibert.

Je termine ici ce petit résumé de l'histoire dans ses rapports avec notre pays; les autres événements sont trop près de nous. Si, d'ailleurs, je le continuais jusqu'à ce jour, il me faudrait parler de nos récents désastres, montrer notre beau canton envahi, rançonné par l'armée ennemie, et le soldat prussien assis à nos foyers et à nos tables, à la place de la famille.... La plume me tomberait des mains. D'autres, plus tard, raconteront la part de notre pays dans cette immense calamité; mais ils pourront ajouter, à notre honneur, que le canton de Magny, par l'hospitalité donnée aux fugitifs de la banlieue de Paris, par le dévouement de ses magistrats et par le courage de sa vaillante jeunesse, a noblement payé sa dette à la patrie.

COURS D'EAU

Nous avons vu, au commencement de cette notice, que le canton de Magny est borné à l'ouest par la Seine et au nord par l'Epte.

La Seine le baigne sur une longueur de huit kilomètres et y forme un arc immense, où elle coule avec une lenteur qui permet à peine de distinguer la direction du courant (1); son niveau n'est qu'à douze mètres au-dessus de celui de la mer.

Elle arrose dans notre canton :

Vétheuil, dont le site ravissant attirerait la foule des touristes s'il se trouvait en Suisse ou en Savoie. L'église, magnifique monument de l'art

(1) *Captus amore loci cursum obliviscitur.* (Santeuil.)

le plus pur du seizième siècle, s'élève à mi-côte et domine le rivage, où se groupent les habitations; on dirait un paysage du Poussin.

Haute-Isle, chère à Boileau, qui l'a chantée dans son épître au premier président de Lamoignon :

C'est un petit village, ou plutôt un hameau,
Bâti sur le penchant d'un long rang de collines,
D'où l'œil s'étend au loin dans les plaines voisines.
La Seine, au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever.
Le village, au-dessus, forme un amphithéâtre.
L'habitant ne connaît ni la chaux ni le plâtre,
Et dans le roc, qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de ses mains creuser son logement.

Enfin, la Roche-Guyon, si remarquable par son merveilleux château et cet aspect de vieux bourg qu'on ne retrouve plus aux environs de Paris. L'artiste se croirait là dans un autre âge, si une belle fontaine Louis XVI, une jolie halle moderne et le pont suspendu ne le rappelaient au sentiment de la réalité.

Le pont suspendu a remplacé le bac, ce mode de passage si primitif et dont le souvenir se perdrait s'il n'avait donné son nom aux rues principales des villes riveraines du fleuve; comme

Paris et Bouen, la Roche-Guyon a sa rue du Bac.

Vétheuil et la Roche-Guyon ont aussi leurs ports, jadis très-fréquentés par la batellerie, mais dont l'importance a beaucoup diminué depuis l'établissement des chemins de fer et de la navigation à vapeur.

Le chemin de hallage, aujourd'hui presque désert, longe le fleuve, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre. Quand, du haut de la colline, le voyageur, après avoir longtemps promené ses regards sur un splendide panorama, les ramène sur le fleuve et ce blanc chemin qui le borde comme un ruban, il se prend à regretter ces vigoureux attelages de bateau qui animaient si bien un paysage.

L'Epte baigne notre canton sur une longueur de vingt kilomètres et le sépare de l'ancienne Normandie; c'était la limite des deux Vexins.

Cette rivière, d'une largeur moyenne de quinze mètres, a un volume d'eau énorme et une pente de vingt-cinq mètres.

Quelle immense force, dont une si minime partie est utilisée! Quels éléments de prospérité dans ce beau cours d'eau, avec une route sur

chaque rive et sur la droite un chemin de fer ! Que la fée des temps modernes, l'Industrie, qui a déjà créé sur l'Epte les puissantes usines métallurgiques de Dangu et de Bray, visite encore notre belle vallée, et elle devient la rivale de la vallée d'Andelle !

L'Epte est très-poissonneuse ; l'*Itinéraire* de l'empereur Antonin (150 de notre ère) vante ses anguilles, ses truites, ses écrevisses et ses goujons, et, mille ans après, Suger, abbé de Saint-Denis (1150), dans la *Vie de Louis le Gros*, dit : « *Grata piscium fecunditate Epta.* »

Cette rivière entre dans notre canton par le territoire de Beaujardin, nom moderne, et qu'explique la fertilité du sol, d'un hameau fort ancien, car on y a découvert des vestiges de bains romains avec leurs appareils de chauffage.

Puis elle arrose :

Saint-Clair, mêlé pendant tant de siècles aux guerres des Normands et des Anglais avec les rois de France. Après la réunion définitive de la Normandie à la couronne, ce bourg, situé sur le grand chemin de Paris à Rouen, acquit un autre genre d'importance : c'était la plus forte station

du roulage entre ces deux villes. Nous avons vu à son apogée cette prospérité séculaire que le chemin de fer a détruite en un jour, et Saint-Clair n'est plus, selon l'expression des itinéraires, que le plus beau village de Paris au Havre et le centre d'approvisionnement d'une douzaine de communes. L'agriculture y est très-florissante, mais l'industrie peut seule aujourd'hui lui rendre son ancienne splendeur.

Montreuil, qu'on écrivait autrefois *Montreuille* (1), *Monasterii villa*, le domaine du monastère. Où était ce monastère? Sans doute auprès de l'élégante église (1598), qui a bien le cachet des chapelles monastiques servant aussi de paroisses. Quel monastère? D'hommes, sans doute, car, dans ces temps reculés, les couvents de femmes étaient ordinairement dans les villes. De quel ordre? Quand et comment a-t-il disparu? Il ne reste de tout cela que l'église et le nom de Montreuil. Rien de plus pittoresque que ce village, avec ses filets d'eau courant, au-dessus des chemins et des prés, dans de petites auges en

(1) Tous les noms en *euil* s'écrivaient originairement par deux *l* et un *e*, Arthieulle, Vétheuille, et venaient de *villa*, l'*u* et le *v* ayant été longtemps une même lettre.

bois. L'hiver, les gouttelettes échappées des augettes se congèlent et forment des stalactites, comme dans les grottes de l'Auvergne.

Copierres, hameau de Montreuil, où la chaussée de Jules César traversait l'Epte à gué, peut-être un gué empierré, d'où le nom du village. Un pont a remplacé ce gué et conduit à Aveni (Eure), village qu'aura fondé sur la rive normande une colonie d'étrangers (*adveni*, employé pour *advenæ* dans le latin gallo-romain). Entre Copierres et Aveni est enchâssé dans le cours d'eau un véritable bijou, l'île que feu M. le comte de Beaumont cultivait de ses nobles mains et qu'il a célébrée dans un petit poème intitulé *l'Iliade*.

Bray-Lu ou Lut (*bray*, marécage, *lut*, *lutum*, boue, comme *Lutetia*). Là furent trois forteresses féodales : celle de Lu, transformée en habitation, celle de Bray, située à la pointe de l'île, et non sur l'emplacement du château actuel, et enfin, au sommet d'un rocher inaccessible, le donjon de Baudemont, qui n'est plus que l'ornement d'une contrée dont il fut longtemps la terreur.

C'est à Bray qu'apparaissent bien les métamorphoses opérées par l'industrie. Dans ce terrain brayeux, ce n'était encore, il y a quarante

ans, que près aux herbes sures et, à part le château et deux ou trois maisons, que chaumières où l'air et la lumière ne pénétraient que par la porte ; les chemins, qu'on appelait des voiries, n'étaient que des cloaques. Là tournait et travaillait avec un bruit infernal un grossier moulin ; je vois encore le valet du meunier, le chasseur, allant chercher ou porter la *monnée*, monté sur la croupe d'un mulet et chassant devant lui dix ou douze mules chargées de sacs. L'industrie et le progrès général ont changé tout cela. Les lamineries de zinc de la Vieille-Montagne ont remplacé le moulin banal ; de puissantes machines hydrauliques et à vapeur marchent là, avec leurs immenses volants, comme des pièces d'horlogerie ; des maisons bien bâties, de fertiles jardins, de belles prairies, de bonnes routes ont également remplacé les chaumières, les ajones et les voiries, et le chemin de fer vient jusque dans la cour de l'usine déposer les matières brutes qu'il remporte transformées.

A Lu, autre métamorphose ; on se croirait au milieu des polders de la Hollande, grâce à un agronome distingué qui y pratique en grand, et avec succès, la culture du houblon.

Fourges, qui se trouve au-dessous de Bray, appartient au département de l'Eure; mais son magnifique château termine une vaste prairie communale, unie comme une glace, et qui dépend de notre canton, quoique on l'appelle le marais de Fourges.

L'Epte baigne encore notre commune d'Aménucourt, propriétaire de ce beau marais, et ses hameaux, le Mauvais-Rang, le Mal-Gardé, noms qui rappellent probablement des événements des guerres féodales, puis le grand et le petit Roconval, ou mieux Roc-en-Val, à cause des énormes rochers de craie qui épaulent, comme des contreforts, les falaises de la Roche-Guyon.

Après Roconval, l'Epte arrive à Gasny (Eure) et se jette dans la Seine un peu plus loin.

Notre canton est en communication avec le département de l'Eure par cinq ponts sur l'Epte, y compris celui d'Aveni, dont nous avons parlé, l'un à Saint-Clair, où se trouve la borne milliaire, et les autres à Bray, à Fourges et à Gasny.

Les ponts construits aux seizième et dix-septième siècles n'avaient que la voie d'une voiture; mais plusieurs, notamment celui de Saint-Clair, ont été élargis depuis.

Ils ont remplacé les gués, points stratégiques très-importants, que l'on attaquait et défendait avec acharnement; de là ces amas de débris d'armes qu'on y a trouvés en creusant la rivière. A Bray, il y a vingt-cinq ans, ces objets ont été vendus comme vieux fers au maréchal du pays; c'est une faute qu'on ne ferait plus aujourd'hui.

Sur la rive normande de l'Epte est établi le chemin de fer de Gisors à Vernon, qui traverse deux fois la rivière et emprunte quelques parcelles de notre territoire.

L'Epte était jadis navigable pour les bateaux plats, alors seul moyen de transport des lourds fardeaux. L'anecdote suivante, racontée dans les mémoires du temps de la Ligue, ne permet pas d'en douter.

Pendant le blocus de Paris par Henri IV (1590), la population de cette grande ville mourait de faim, et ceux qui parvenaient à y introduire des vivres faisaient des bénéfices énormes.

L'appât du gain tenta le seigneur de Fourges; il chargea de blé son bateau, descendit l'Epte et remonta la Seine jusqu'à Paris, où il arriva sans encombre, mais non sans avoir payé grassement

le gouverneur de Meulan pour ne pas le voir passer.

Après avoir réalisé sa cargaison, M. de Fourges s'en revenait tranquillement dans son bateau, faisant déjà dans sa pensée, comme la laitière de La Fontaine, l'emploi de son argent; mais il avait compté sans Sully.

Celui-ci avait obtenu du roi un congé pour venir à Rosny se marier. Il apprend, en arrivant, l'expédition de son voisin, et le voilà jour et nuit à l'affût avec ses gentilshommes, dans l'espoir de faire une bonne prise. Ils aperçoivent enfin le bateau, montent à bord et fouillent partout, mais d'argent point; M. de Fourges leur déclare qu'il n'a porté des vivres à Paris que pour ses amis. Sully allait se retirer, bien désappointé, quand le haut-de-chausses de M. de Fourges se déchira et laissa échapper une pluie de beaux écus d'or. On déshabilla le bonhomme, et l'on trouva dans ses vêtements une somme considérable (huit mille livres).

Sully parle aussi de cette aventure dans ses Mémoires, et il faut voir la joie naïve de ce grand homme d'avoir eu cette bonne aubaine, qui lui permit de faire tous les frais de ses noces

sans toucher à l'argent de ses bois et de ses prés.

Cette belle vallée de l'Epte fut ravagée, en 1795 et 1796, par des brigands qui avaient leur repaire entre Dangu et Gisors. On les nommait les Chauffeurs, parce que, renouvelant les exploits des Anglais du moyen âge, ils brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur arracher des aveux. Leurs méfaits étaient encore, dans ma jeunesse, l'entretien des veillées, et j'ai souvent entendu raconter, à Saint-Clair, le siège que soutint contre eux, dans sa ferme de Fayel, M. Passy, l'un des ancêtres de l'illustre famille de ce nom.

Après avoir parlé des deux rivières qui limitent notre canton à l'ouest et au nord, nous dirons un mot d'un autre petit cours d'eau qui le traverse de l'est à l'ouest, l'Aubette de Magny (*Albunea Magniaca*), que l'on désigne ainsi pour la distinguer de ses nombreuses homonymes : l'Aubette de Rouen, de Meulan, etc.

Horace, il y a deux mille ans, a chanté l'Aubette de Tibur : « Que d'autres célèbrent les merveilles de Rhodes, de Corinthe et d'Athènes, moi, je leur préfère ma simple maison, d'où

j'entends le doux murmure de l'Aubette qui arrose mes vergers. »

L'habitant de notre petite vallée a, comme Horace, un faible pour son Aubette, et ce n'est pas à tort, car elle vivifie le cœur du canton.

Cette rivière prend sa source à cinq kilomètres de Magny, sur le territoire de Nucourt, au pied du camp et à peu de distance de la chaussée de Jules César.

En quittant sa source, elle entre dans un canal de pierres et fait déjà tourner un moulin; puis elle suit la vallée entre les deux Velannes, au milieu de magnifiques aunaies, et arrive à Arthieul, où le trop plein d'un moulin forme une cascade écumeuse. Un objet en bois, placé dans le bassin creusé par la cascade, s'y pétrifie promptement; le calcaire, en suspension dans l'eau, agitée par sa chute, s'attache au bois et opère la métamorphose.

Au milieu des jardins et des vergers de Blamécourt, un double fil sort du cours d'eau et s'élève au-dessus des arbres qui bordent ses rives; par intervalles, il se meut et va donner sur la colline le mouvement et la vie à tous les services d'une grande exploitation rurale : batterie de

grains, hache-paille, coupe-racines, distribution des eaux dans les étables, etc.

A Magny, l'Aubette longe la station du chemin de fer et alimente divers établissements industriels, tels que fabrique de sucre, tannerie, teintureries, mégisserie, lavoirs, moulins, etc.; puis, traversant la grande route sous un très-large pont, elle disparaît brusquement derrière les maisons.

Avant la construction de cette route (1765), chevaux et voitures la passaient à gué; mais il existait, contre le moulin, une passerelle pour les piétons. Cette passerelle ayant été emportée par les eaux, la ville en demanda le rétablissement au seigneur, qui refusa, et l'affaire fut portée devant l'intendant de Rouen. Nous nous plaignons souvent des lenteurs administratives, et quelquefois nous n'avons pas tort, mais n'ajoutons jamais que c'était mieux jadis; car, dix ans après, l'affaire de la passerelle était encore pendante, et, en attendant, les piétons passaient dans l'eau.

A la sortie de la ville, l'Aubette fait mouvoir le joli moulin de Vernouval, au pied des coteaux de Chaud-Soleil, où les anciennes cartes placent

un village dont il ne reste aucun vestige. Vernouval était la vallée au cresson, car, au moyen âge, *verno*, *vernou* était le nom de cette plante ; c'est pourquoi la ville de Vernon a pour armoiries trois bottes de cresson, avec cette devise : *Verno semper viret*, Vernon est toujours vert.

Puis la petite rivière traverse les territoires de Hodent, Omerville, Ambleville et Bray ; partout elle fait tourner des moulins à blé et des usines industrielles, puis elle se jette dans l'Epte, après un cours de dix-sept kilomètres.

ROUTES

Les voies de communication sont, avec les cours d'eau, l'un des principaux éléments de prospérité d'un pays. Sous ce rapport encore, le canton de Magny est heureusement doté. Il possède deux routes nationales, deux routes départementales et un excellent réseau de chemins vicinaux.

Magny, l'une des stations de la chaussée stratégique de Jules César sous la domination romaine, fut ensuite desservi par le grand chemin de Paris à Rouen, qui y arrivait par la cavée de la Justice et la rue des Marais-Chauds. Cette rue, qui se termine aujourd'hui en impasse, se prolongeait alors en ligne droite jusqu'à la porte de Paris. En 1765, le gouvernement décida la

construction d'une route royale de Paris à Rouen, destinée à remplacer le grand chemin, et, d'après les plans primitifs de M. de Montfeu, ingénieur en chef, elle devait passer vers Velannes et laisser Magny sur la gauche.

Les habitants de cette ville, très-alarmés, réclamèrent vivement près de M. de Crosne, intendant de Rouen, et firent appuyer leur réclamation par madame de Buhy, MM. du Tillet, de Rancher, de Gadancourt, Dailly, et enfin par un M. Leblanc, président du grenier à sel de Soissons, qui s'employa très-activement, mais dont je n'ai pu découvrir les liens avec Magny.

Grâce à ces protections, la ville obtint le tracé actuel, et elle témoigna la plus vive reconnaissance à ses protecteurs. Madame de Buhy, à son arrivée, fut reçue avec les plus grands honneurs et haranguée en prose et en vers. Une assemblée, composée des échevins et des notables habitants, décida que des lettres officielles de remerciement seraient adressées, au nom de la ville, à tous ceux qui l'avaient servie dans cette circonstance, et, quant à M. Leblanc, elle lui conféra, en outre, le droit de bourgeoisie et de vote dans toutes les assemblées générales et particulières des habi-

tants. Expédition sur parchemin de cette délibération fut adressée à M. Leblanc, dont la réponse est pleine d'une gravité solennelle, comme s'il se fût agi du droit de cité à Rome ou à Athènes.

A la sortie de Pontoise, la route gravit un coteau et se maintient ensuite pendant sept lieues sur le plateau, jusqu'à son arrivée à l'entrée de Magny. Elle laisse à droite la chaussée de Jules César et à gauche le chemin des Porcherons, qui conduisait à Paris les éleveurs de la Basse-Normandie. En suivant l'une de ces directions, les ingénieurs eussent rencontré des sources, tandis que ce plateau est entièrement privé d'eau; mais ils semblent ne s'être préoccupés que de la ligne droite, et, s'ils l'ont déviée en faveur de Magny, c'est, comme nous l'avons vu, grâce à de puissantes protections.

Cette route entre dans notre canton en traversant l'extrémité des territoires de Banthélu et de Charmont. Là, le voyageur aperçoit un beau pont, et, heureux de rencontrer enfin un ruisseau, il approche, mais pas un filet d'eau; trompé dans son attente, il se demande : « Pourquoi ce pont? » Pourquoi, c'est qu'il existait là, autrefois, une ravine qui, pendant plusieurs mois de

l'année, coulait comme un torrent. Aujourd'hui, cette ravine, comme presque toutes les autres, a complètement disparu. Les gens compétents attribuent cela aux défrichements de bois et aux labours plus fréquents et plus profonds donnés à la terre.

Du pont de Cléry, la route atteint promptement le sommet de la côte Saint-Antoine, à Magny, où elle s'ouvre un passage par une forte tranchée dans un roc très-dur et se continue par un remblai; travaux remarquables avant que les chemins de fer ne nous aient accoutumés à bien d'autres merveilles. La tranchée exigea le concours des habitants, qui furent mis en réquisition, mais se rebutèrent bientôt; Magny eut alors sa petite émeute, qui ne céda que devant un détachement de Royal-Normandie, envoyé de Rouen et logé en garnisaire chez les récalcitrants.

Au bas du remblai est une vaste place circulaire, appelée la Demi-Lune.

Du sommet de la côte Saint-Antoine au niveau de l'Aubette, la pente, inégalement répartie, est de 78 mètres.

La traverse de Magny a plus d'un kilomètre

et forme les rues de Crosne, de Paris, Nationale et de Rouen, qui ont été ouvertes lors de la construction de la route, la rue de Crosne dans une pièce de terre labourable et les trois autres aux dépens d'un grand nombre de maisons.

Dans la rue Nationale est la borne kilométrique indiquant que, de ce point à Notre-Dame de Paris, il y a soixante kilomètres.

De Magny à Saint-Clair-sur-Epte, la route, qui est pavée depuis Paris, cesse de l'être, et, entre Magny et Saint-Gervais, elle forme, avec ses trottoirs plantés, une véritable avenue.

L'habitude nous rend indifférents aux beautés de la nature ; mais jamais un étranger ne passe en cet endroit sans s'arrêter devant le hameau d'Estrées, dont les maisons s'élèvent en étages sur la colline. C'est un tableau de genre où tout se trouve, la perspective, le ruisseau qui serpente dans les prés, le moulin, la route qui fuit dans le lointain, l'usine, avec sa grande cheminée, et le château, à demi caché par ses tilleuls séculaires.

Grâce aux belles constructions de Gueptant, Magny et Saint-Gervais se donnent aujourd'hui la main.

A Saint-Gervais, situé sur un rocher, le grand chemin de Paris à Rouen se bifurquait ; il y avait le chemin des cochés sur le flanc du coteau et un raidillon pour les chevaux et les piétons. Ce raidillon étant la ligne droite, on le pava en énormes grès et il devint la route royale, avec une pente de dix à douze centimètres par mètre.

Qu'on se figure des diligences, attelées de six chevaux, descendant au grand trot une pareille rampe ! Le postillon, monté sur son porteur avec ses bottes cerclées de fer, dirigeait cette masse énorme, lancée à toute vitesse comme un ouragan.

Il y a trente ans, précisément au moment où le chemin de fer de Paris à Rouen venait de supprimer le roulage et les diligences, une nouvelle route, formant un grand arc et laissant le village à droite, a remplacé le raidillon, qu'il eût mieux valu améliorer.

Vu de la nouvelle côte, le village, avec sa ravissante église au clocher de pierre et ses belles maisons, est très-pittoresque.

En quittant Saint-Gervais, la route passe devant l'avenue de l'antique château des seigneurs de

Magny (Alincourt) et traverse la commune de la Chapelle en Vexin, au pied de l'église qui a donné son nom au village. Là, dans les temps de périls et de foi, le voyageur de Paris ou de Rouen, parvenu à la moitié de sa course, s'agenouillait devant l'image de Notre-Dame du Vexin. La prière était, sans doute, souvent accompagnée d'une offrande, car la modeste chapelle devint un excellent prieuré.

La raide traverse de la Chapelle est en ligne droite et présente des travaux d'art très-remarquables qui ont résisté, sans entretien, à la double action du temps et d'une circulation jadis énorme.

Un peu plus loin, la route longe l'immense parc de Duplessis-Mornay, veuf aujourd'hui de son château et de sa belle futaie, et arrive au sommet de la côte de Saint-Clair-sur-Epte. Le point de vue y est magnifique et se termine sur la rive normande par les ruines du terrible château, sur l'Epte, des ducs de Normandie, et les côtes d'Hautevernes, si fameuses dans les annales du brigandage. A la fin de la Révolution, des malfaiteurs, dont les chefs se donnaient un cachet politique, attendaient dans ces rudes

montées les voitures publiques, pillaient les fonds du gouvernement et souvent dévalisaient les voyageurs; mais, dès qu'une main plus ferme tint les rênes de l'État (le premier consul), vingt têtes tombèrent à Rouen, le même jour, sur l'échafaud, et jamais, depuis, la sécurité de nos routes n'a été troublée (1).

En voyant cette belle chaussée entre Magny et Saint-Clair, très-montueuse, il est vrai, mais unie comme une aire, qui croirait qu'il y a moins de cinquante ans, de profondes ornières y rendaient la circulation si pénible. Les convois de rouliers, avec leurs voitures à deux roues attelées de huit chevaux à la file, suivaient toujours la même voie; s'il fallait en sortir par une circonstance quelconque, ce n'était qu'à l'aide de renforts. L'un des rouliers portait la chaîne de miséricorde, et, quand une voiture était versée, on la relevait au moyen de cette chaîne et de vingt chevaux attelés en travers. Aussi, lorsque les voyageurs de Rouen arrivaient à Saint-

(1) En janvier et février 1801, on ne pouvait voyager de Paris à Rouen sans courir le danger d'être égorgé; à la fin de cette année, on pouvait traverser toute la France. (Thiers, *Histoire de la Révolution.*)

Gervais, où commençait alors le pavé, ils s'écriaient : « Nous voilà sauvés, nous tenons le pavé ! »

Quelle révolution dans toutes les industries qui florissaient sur cette route de Paris au Havre, le jour où le chemin de fer lui ravit d'un seul coup le roulage, les diligences et les postes !

A Magny et à Saint-Clair, ce n'était qu'auberges et hôtelleries ; il y en avait sous tous les noms et pour toutes les classes de voyageurs. Les gens de parti avaient même les leurs ; du temps de la Ligue, par exemple, les ligueurs, partisans des princes lorrains, affluaient à la Croix-de-Lorraine, tandis que les royalistes prenaient leur gîte à la Fleur-de-Lys ou à l'Écu-de-France. Malheur au voyageur qui se fourvoyait en logis ennemi ! Il n'était pas sûr d'en sortir sain et sauf, tant les passions politiques et religieuses avaient alors de violence.

Les enseignes, à cette époque, portaient : *Ici on loge à pied et à cheval*, car on ne voyageait guère autrement, à moins de prendre le coche de Paris à Rouen, qui mettait quatre jours à faire le trajet et couchait à Magny, à l'auberge du Cygne.

Il y avait dans cette ville un relais de poste. Jusqu'au dix-septième siècle, les plus grands personnages, et même les femmes, couraient la poste, c'est-à-dire voyageaient à cheval, de relais en relais, suivis d'un postillon qui ramenait les bidets; mais, sous Louis XIV, les chemins étant meilleurs, on inventa les chaises de poste, et, de nos jours, le confortable des voitures de voyage ne laissait rien à désirer.

En construisant la route de Paris à Rouen, M. de Montfeu avait respecté, à Magny, la porte de Paris; mais, en 1777, les habitants adressèrent une pétition à M. de Crosne pour obtenir la démolition de cette porte, qui gênait la circulation, et des deux grosses tours qui la défendaient; ils demandaient, en outre, l'établissement d'une fontaine et d'un abreuvoir sur l'emplacement qu'elles occupaient.

M. de Crosne fit dresser par M. de Montfeu le plan et le devis des travaux demandés. Le devis, comprenant la construction de deux pilastres, dont un destiné à servir de fontaine, d'un abreuvoir et d'une conduite d'eau de quatre cent dix toises de long, depuis la fontaine des Blés jusqu'aux pilastres, se monta à 8,426 francs. Le

gouvernement accorda immédiatement les fonds, grâce à M. Dailly, et, le 12 juin 1778, eut lieu la pose de la première pierre.

L'étranger qui arrive à Magny du côté de Paris est frappé de l'aspect monumental de ces pilastres, qui terminent la perspective de la belle rue de Crosne, d'une longueur de cinq cents mètres; ce sont deux piliers carrés, couronnés par un chapiteau formant entablement et surmonté d'un vase fermé. La hauteur de chaque pilier est de neuf mètres. On voit rarement autant d'élégance unie à tant de solidité. Ce monument a été souvent dessiné et gravé.

Celui de droite renferme le réservoir de la fontaine et porte l'inscription suivante :

L'AN DE GRACE
1778
CE MONUMENT DE LA MUNIFICENCE
DE NOTRE GLORIEUX MONARQUE
LOUIS XVI
A ÉTÉ ÉLEVÉ SOUS LES HEUREUX AUSPICES
ET PAR LES SOINS BIENFAISANTS
DE M. THIROUX DE CROSNE
INTENDANT DE LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN
SECONDÉ DU ZÈLE PATRIOTIQUE
DE M. DAILLY
PREMIER COMMIS DES FINANCES
ET DE MM. LENARIÉ, LIEUTENANT GÉNÉRAL
ET SAUSSAY, ÉCHEVIN
M^{me} LA MARQUISE DE SOURCHES DE VALLIÈRES
DAME DE MAGNY
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE

Le pilastre de gauche renferme une inscrip-

tion latine gravée sur une lame de cuivre, et dont voici le sens :

Sous le règne de Louis XVI, M. Necker étant ministre des finances, M. de Crosne, intendant de Normandie, M. Dailly, premier commis des finances, M. Lemarié, bailli, et M. Saussay, échevin de Magny, madame de Vallières étant dame de cette ville, ce monument de la munificence royale a été élevé, sur les plans de M. de Montfeu, par Louis Letellier, entrepreneur.

L'abreuvoir, qui reçoit l'eau de la fontaine, a deux cent cinquante mètres de superficie et contient quatre millé hectolitres d'eau.

La seconde route nationale de notre canton est celle de Magny à Mantes. Une route transversale, destinée à relier un chef-lieu de canton au chef-lieu d'arrondissement, n'avait certes qu'un caractère départemental; voici à quelles circonstances elle dut le titre et les attributs de route royale.

La duchesse de Berry, qui habitait le château de Rosny, avait des relations de voisinage avec une famille dont le château est situé entre Mantes et Magny, et elle accueillait avec distinction M. Grippière, maire de Mantes, propriétaire, à Charmont, d'un petit domaine dont M. Hamot a fait une ferme modèle. Ces personnes priaient souvent la duchesse de s'intéresser à la création

d'une route de Mantes à Magny, dont l'utilité avait été reconnue par les états provinciaux dès 1787, et cette princesse renouvelait tous les ans, sans succès, sa demande au préfet de Seine-et-Oise. Enfin, piquée de cet ajournement indéfini, elle s'adressa au ministre de l'intérieur, qui, voulant lui complaire et ne pouvant disposer des fonds du département, fit décréter la construction d'une route royale de Magny à Mantes. J'ai ouï dire dans le temps que, pour dissimuler ce qu'il y avait d'irrégulier dans l'affaire, on la considéra comme un tronçon d'une route royale de Lille à Bayonne. Il y eut certainement un peu de faveur, mais il y avait vraiment utilité publique.

Quoi qu'il en soit, l'inauguration de cette route eut lieu au mois de juillet 1830, en présence de la duchesse de Berry, de son parent, le roi de Naples, et de toutes les autorités et les notabilités de la contrée. Des médailles, à l'effigie de la duchesse, furent distribuées aux assistants ; une pyramide élevée à Aincourt et une pompeuse inscription devaient transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de cette solennité... Quelques jours après, la révolution de Juillet renversa

la dynastie; la pyramide et l'inscription disparurent, mais, pendant bien des années, on lut encore ces mots, en gros caractères, sur la maison de M. Grippière, à Charmont : *Route de Lille à Bayonne, abrégeant de 88 lieues la distance entre ces deux villes.*

Cette route part de la demi-lune qui termine la rue de Crosne à la sortie de Magny, passe à Charmont (la montée des chars, car les piétons et les chevaux suivaient à droite une cavée) et traverse l'antique village d'Arthies, qui avait deux châteaux forts, dominateurs de la contrée à laquelle ils avaient donné leur nom; elle contourne les belles ruines de l'un de ces donjons, aujourd'hui retraite d'un sage qui a voué sa vie à la recherche de la vérité; puis elle longe un charmant enclos où venait se reposer des fatigues d'une vie active un autre homme de bien, qui sut allier les détails du commerce avec l'exercice des plus hautes fonctions électives, feu M. Lanquetin, négociant à Paris. Enfin, laissant à gauche les vastes lambeaux de la forêt d'Arthies, qui avait jadis pour bornes les clochers de dix paroisses, la route passe au pied de la colline d'Aincourt, où s'étagent de belles maisons de campagne

et une grande ferme semblable à une forteresse.

Là étaient trois fiefs relevant d'Arthies : celui d'Aincourt, dont le dernier possesseur fut Lepelletier de Saint-Fargeau, le conventionnel poignardé au Palais-Royal par le garde-du-corps Paris, comme ayant voté la mort du roi ; celui de Boran, dont le dernier seigneur était le prince de Polignac ; et enfin le fief de Lesseville, enclavé dans la forêt, et qui fut longtemps la propriété de la famille Leclerc, de Meulan, riches tanneurs, dont La Bruyère tourne en ridicule les prétentions nobiliaires.

« Ils ne parlent que de leur nom et de leurs armes, ils disent la branche aînée et la branche cadette, les cadets de la seconde branche ; ceux-là portent les armes pleines, ceux-ci les brisent.... ils ont comme les Bourbons.... leurs armoiries sont partout.... et jusque sur le pilier de leur haute justice, où (pour prouver la dignité de leur fief) ils viennent de faire pendre un homme qui méritait seulement le bannissement. »

Voilà ce qu'était encore la justice dans nos campagnes en plein siècle de Louis XIV !

En quittant Aincourt, la route entre dans le canton de Limay.

Deux routes départementales complètent la grande viabilité de notre canton.

Les routes de Magny à Vernon (1828) et de Magny à Chaumont (1835) n'en forment plus qu'une aujourd'hui. Elle commence avec le territoire de Blamécourt, à la limite du département de l'Oise, indiquée par un simple poteau, et descend à la station du chemin de fer. Elle traverse la ville près de la Halle, qu'elle frappe d'alignement, et coupe à angle droit la route de Paris à Rouen; puis elle dessert les communes de Hodent, Omerville, Bray et Aménu-court, où elle se confond avec la route de Vernon à Mantes, près de Gasny. Elle est très-montueuse entre Magny et Bray, et devait être reportée, en 1870; dans la vallée; mais les événements de cette année retarderont longtemps, sans doute, l'exécution de ce projet.

La route de Vernon à Mantes commence, dans le canton, à la sortie de Gasny (Eure), au pied des falaises de la Roche-Guyon, qu'elle gravit avec une pente de dix centimètres par mètre et dont elle met à nu la composition : des bancs

de craie et des bancs de silex placés alternativement, comme à la main, avec une étonnante régularité.

Puis, la route descend au niveau de la Seine, traverse la Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, et remonte aux Moulinets sur un plateau, pour rejoindre, dans le canton de Limay, la route nationale de Magny à Mantes. Ces Moulinets font partie de Vienne-en-Arthies, miniature de la Suisse, que jamais les enfants des montagnes ne contemplant, en gravissant la côte, sans verser une larme au souvenir de la patrie absente.

Il manquait encore à Magny et au canton, pour compléter leur viabilité, ce merveilleux moyen de locomotion qu'on appelle un chemin de fer; mais cette lacune allait être comblée.

Un chemin de fer d'intérêt local venait de relier la ville à la ligne de Paris à Dieppe, le dernier rail était posé, le matériel roulant arrivait en gare, quand a éclaté cette guerre fatale qui n'a permis momentanément à la France d'autre sentiment que celui de la défense du pays et de l'ordre social.

Faible tronçon, privé de ses appuis à sa nais-

sance (1), sa destinée semblait bien compromise ; mais enfin, grâce aux jours meilleurs qui commencent à luire, il vient de prendre son essor, et bientôt, prolongé par la vallée de l'Aubette, il réunira les deux grandes lignes de l'Ouest, formant ainsi, en langage technique, un chemin de grande ceinture.

(1) M. Ernest Baroche, président du conseil d'administration, a été tué au Bourget, à la tête d'un bataillon de gardes mobiles.

ÉGLISES

Depuis le Concordat de 1801, le canton de Magny est du diocèse de Versailles et forme un doyenné dont Magny est le chef-lieu. Ce doyenné renferme vingt-cinq églises et comprend vingt paroisses. Le personnel ecclésiastique se compose du curé doyen et de dix-neuf desservants; le curé de Magny a, en outre, deux vicaires.

La plus remarquable des églises du canton est celle de Vétheuil.

Henri II, roi d'Angleterre (1), duc de Nor-

(1) Ce monarque eut de violents démêlés avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Le prélat triompha; mais quatre gentilshommes, qu'il avait excommuniés avec le roi, et parmi lesquels l'histoire nomme Hugues de Saint-Clair, petit-fils du compagnon de Guillaume le Conquérant, le poignardèrent à l'autel.

mandie, de Bretagne et d'Aquitaine, à l'époque où il possédait le Vexin français, voulut faire reconstruire l'église de Vétheuil, bourg alors fort important; mais le chœur seul était achevé, quand Philippe-Auguste lui enleva le Vexin.

Cette construction serait restée ainsi inachevée pendant plusieurs siècles, jusqu'à ce que François I^{er}, qui passait souvent par Vétheuil en allant à la Roche-Guyon, ordonnât la reprise des travaux.

Quel est l'artiste de génie qui reçut cet ordre du roi de la Renaissance et exécuta ce chef-d'œuvre? On l'ignore.

Le monument, composé de trois nefs avec des chapelles latérales, n'a que quarante-cinq mètres de long sur vingt-deux de large et quatorze de hauteur, en œuvre, dans la nef principale; mais il semble avoir les dimensions d'une cathédrale, tant il y a de proportion entre toutes les parties et d'harmonie dans l'ensemble. Les ornements y sont prodigués, et cependant l'œil le plus exercé n'y voit point de profusion, tant chaque chose est à la place que lui assignent l'art et le goût.

Le portail principal, qui a pour date le chiffre d'Henri II et de Catherine de Médicis, est un

cintre très-ornementé, surmonté de galeries, de clochetons et de guipures en pierre; il est séparé en deux par un trumeau qui supporte la statue de la Vierge, patronne de l'église : *Ave Maria, gratia plena.*

Le second portail, couronné d'une triple galerie et de clochetons, est aussi un chef-d'œuvre d'élégance.

Arrêtons-nous devant ces portes sculptées. Quel travail! Voici Dieu le père, Moïse, Élie, Adam et Ève, Abraham, la Sainte Vierge, l'Ancien et le Nouveau Testament, puis des personnages symboliques, etc.

A l'intérieur, ce n'était que statues; ces encorbellements, ces baldaquins, ces diadèmes de pierre supportaient ou couronnaient des grands du ciel ou de la terre, les douze apôtres, les rois et les reines, les princes et les princesses, bienfaiteurs de l'Église. Tous ont disparu, victimes des passions politiques et religieuses, dont le monument présente encore d'autres vestiges, car voici des meurtrières percées du temps de la Ligue, voici des traces de boulets tirés des plaines de Lavacourt.

De toutes les merveilles qui décoraient le

chœur et les chapelles, une seule a échappé aux barbares : c'est un rétable en bois doré, d'un puissant relief, représentant la Passion.

L'église de Vétheuil est classée comme monument historique et doit beaucoup à plusieurs de ses derniers curés, notamment à M. Amaury, son curé actuel, qui en a publié une description très-intéressante au double point de vue des détails architectoniques et de l'histoire.

L'église de Magny, sans être comparable à celle de Vétheuil, ne laisse pas que d'être aussi très-remarquable.

Elle a la forme d'une croix latine; sa longueur en œuvre est de quarante-sept mètres, sa largeur varie de vingt-cinq à trente-deux; la hauteur de la nef est de douze mètres, et celle du chœur, dont la clef de voûte porte l'écusson des Villeroy, de quatorze.

Elle comprend une nef principale et deux bas-côtés, avec des chapelles latérales. Le portail, dont les proportions sont indiquées par de grandes pierres d'attente, devait être au bas de la nef; mais il ne sera jamais construit, le terrain contigu ayant été vendu et converti en propriétés particulières. L'entrée a donc lieu par

un portail latéral, surmonté d'un élégant campanile, et dont la date, 1543, est inscrite dans un cartouche.

Cette église en a remplacé une autre dont elle a conservé quelques vestiges, de sorte qu'on y trouve tous les styles jusqu'à celui du dix-septième siècle, mais sans que cette diversité nuise à l'effet. Les trois chapelles de droite et le porche sont évidemment de la Renaissance; leurs voûtes plates, aux sculptures élégantes, font l'admiration des connaisseurs et l'étonnement des architectes.

La chapelle seigneuriale, aujourd'hui chapelle de la Vierge, a été construite par le maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XIV, pour y placer le mausolée de sa famille. Les voûtes, avec leurs nervures et leurs pendentifs, les rosaces et les deux cadrans extérieurs sont des ouvrages très-estimés.

L'église de Magny renferme trois monuments.

Le premier est un petit édifice, contenant les fonts baptismaux, formé d'un dôme élégant soutenu par six colonnes et couronné par la statue de saint Jean-Baptiste; chaque colonne supporte aussi une statue, et, au milieu de leurs

fûts, de petits encorbellements soutiennent des groupes de statuettes, d'un travail exquis, représentant les évangélistes, la décollation de saint Jean, sainte Véronique avec le voile mystérieux, etc.

Ce petit édifice est souvent dessiné par les amateurs, qui le regardent comme unique en son genre. Il porte la date de 1534. Sauvé de la destruction, en 1793, par M. Combaut, maître maçon, il a été replacé dans l'église en 1806. Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, signale ce baptistère aux antiquaires comme l'un des ouvrages les plus curieux de la renaissance des arts, et M. Cassan (1), dans la *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, parle avec enthousiasme de ces fonts baptismaux, si souvent visités par les plus grands artistes.

On admire ensuite, dans l'église de Magny, les trois statues en marbre blanc qui faisaient partie du mausolée érigé par le duc de Villeroy; elles représentent le ministre d'Henri IV, sa femme et le marquis d'Alincourt, leur fils.

Les personnages sont à genoux, et devant

(1) Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes en 1830, décédé à la fleur de l'âge.

madame de Villeroy est un prie-Dieu, aux armes de sa maison, sur lequel est un livre ouvert. La beauté des figures, la perfection des mains, le fini des vêtements font de ces statues des chefs-d'œuvre. Je n'ai pu découvrir le nom du sculpteur ; d'après la tradition locale, c'était un artiste italien. Sous le règne de Louis-Philippe, ces statues ont été modelées en plâtre, pour le Musée de Versailles, par le modelleur en chef du Musée du Louvre, M. Jacquart.

Le mausolée, dont j'ai retrouvé le plan et la description à la Bibliothèque du Louvre, a été détruit à l'époque de la Révolution ; il n'en est resté que des débris, notamment deux colonnes en albâtre transparent qui font partie maintenant de l'autel de la Vierge.

Quant aux statues, elles ont échappé à la destruction, grâce à M. Lenoir, conservateur du Musée des Petits-Augustins, à Paris, qui les fit transporter dans ce dépôt, où il a sauvé tant d'objets d'art. En 1820, Louis XVIII les rendit à la ville, sur les instances du conseil municipal, et l'un de nos compatriotes, M. Cheval, farinier à Magny, se chargea gratuitement du transport.

Le troisième monument que renferme l'église

est celui de M. Dubuisson, ancien curé, décédé en 1784. Il se trouve dans la chapelle Saint-Sébastien et se compose d'une pyramide en marbre noir, dont le milieu est rempli par un bas-relief en marbre blanc, représentant le portrait du pasteur soutenu par la Charité.

Ce bas-relief, d'une belle exécution, est de Dejoux, sculpteur distingué, décédé membre de l'Institut. Il a été aussi transporté, pendant la Révolution, au Musée des Petits-Augustins et reproduit par la gravure. Voici comment il est apprécié dans le *Musée des monuments français* : « M. Dejoux a mis de l'intérêt dans l'ensemble du sujet et infiniment d'art dans la composition de ce bas-relief; on y voit la Charité assise, accompagnée de deux enfants en pleurs, dont un s'appuie légèrement sur elle et cherche dans le sein de sa mère la seule consolation de l'enfance, tandis que le second soutient le portrait en médaillon du bon pasteur et le montre aux habitants de la ville. »

A ce monument se rattache une anecdote touchante. M. Bétancourt, neveu et élève de M. Dubuisson, avait commandé ce bas-relief à M. Dejoux et s'imposait des privations pour en

payer le prix. Le marquis de Condorcet, qui fréquentait l'atelier du sculpteur, témoin de ce dévouement, aida le jeune homme à s'acquitter et se chargea de faire l'építaphe de son oncle. Voilà comment l'éloge de ce bon curé est dû à l'un des principaux philosophes du dix-huitième siècle. Cette építaphe est ainsi conçue :

PÈRE PLUTOT QUE PASTEUR
IL SOULAGEAIT OU PRÉVENAIT LES BESOINS DE SES ENFANTS
IL LES ÉCLAIRAIT PAR SES CONSEILS
LES SOUTENAIT PAR SON COURAGE
ET LES INSTRUISAIT PAR SES EXEMPLES
SES MŒURS FURENT DOUCES ET PURES
SES VERTUS SANS FAIBLESSE ET SANS FASTE

En 1788, M. Bétancourt assista à l'inauguration du monument, et trente ans après (1818), en ayant obtenu du roi la restitution, il présida à sa restauration.

Il y a quinze ans, l'église de Magny, dont nos pères, effrayés des réparations qu'elle exigeait, avaient refusé le classement comme monument historique, tombait en ruines. Mais, à la voix de son pasteur, la paroisse s'est émue, chacun a apporté son offrande; la souscription a produit 26,000 francs. Les cinq communes, réunies pour le culte, ont voté des subventions, et l'église a été restaurée, sauf la chapelle de saint Sébastien,

qui est restée comme un triste témoignage de l'état déplorable où se trouvait ce monument.

Partout, du reste, dans le canton, le même effet s'est produit, et la plupart des églises ont été l'objet de réparations importantes. A Ambleville, où une restauration était impossible, la commune a fait construire une église neuve, sur les dessins de M. Durand, architecte à Mantes. C'est un monument remarquable, aujourd'hui privé nécessairement du charme des souvenirs, mais qui témoignera plus tard des sentiments et du bon goût de notre époque.

Pour les artistes et les amateurs, il y a beaucoup à voir dans les églises de notre canton.

Saint-Gervais offre un ensemble accompli ; et quel charme dans les détails : le clocher de pierre, le chœur, si gracieux, le portail, bijou de la Renaissance, et cette chaire ravissante ! Qui a fait tout cela ? Question qui revient toujours à la vue de merveilles dont les auteurs sont inconnus.

La tradition essaye quelquefois de répondre à ce besoin de savoir, et, si ce n'est la plupart du temps qu'une légende, c'est une sorte de protestation contre l'indifférence. La chaire à prêcher

serait le souvenir d'un pauvre ouvrier reconnaissant du bon accueil des paroissiens.

Ce village s'appelait originairement Bercagny; voici à quelles circonstances il doit son nom et son patron actuels. Saint Ambroise, ayant découvert à Milan les restes de saint Gervais et de saint Protas, deux frères, martyrs de la foi chrétienne, et dont la mémoire était en grande vénération, distribua ces précieuses reliques aux principaux diocèses de la chrétienté. Celles données au nôtre furent déposées dans une église de Rouen, située hors des murailles; mais, à l'approche des Normands (841), le prieur, pour soustraire ces restes vénérés à la profanation, résolut de les transporter à Pontoise. Chemin faisant, il s'arrêta à Bercagny, et, touché aussi du bon accueil des habitants, il leur laissa une parcelle de son trésor, qui devint le but de nombreux pèlerinages. Les peuples, selon l'historien sacré, s'accoutumèrent à dire . la paroisse de Saint-Gervais et le nom de Bercagny tomba peu à peu en désuétude.

L'origine de l'église d'Arthies, monument contemporain de la puissante baronnie qui dominait la contrée et lui donnait son nom, se

perd dans la nuit des temps. Celle de Montreuil, au contraire, a une date relativement récente (1598) et ce style de la Renaissance qui est lui-même une date.

L'église de Haute-Isle est unique en son genre. La maison de Dieu est, comme celle des habitants, entièrement creusée dans l'immense banc de craie qui borde la Seine; son clocher repose sur le sol. Elle renferme des boiseries d'un travail admirable. L'un des anciens seigneurs du village, M. Dongois, greffier en chef du Parlement de Paris, et que Boileau appelle *mon illustre neveu*, avait dans ses attributions la garde du riche trésor de la Sainte-Chapelle. Qui sait si ces belles boiseries ne sont pas un produit du greffe ?

Quelle est, dans l'église d'Omerville, cette statue couchée représentant une femme voilée ? Deux anges veillent à sa tête, ses pieds reposent sur un lévrier. On dirait une figure allégorique, mais une inscription, mutilée en 1550 ou en 1793 par les fanatiques de l'une ou l'autre époque, indique que cette femme a vécu, et la tradition ajoute qu'elle fut la bienfaitrice de l'église. Est-ce elle qui a fait élever ce beau

clocher de pierre, aux proportions parfaites, vrai modèle dans une partie de l'architecture ecclésiastique où presque tous les artistes modernes ont échoué ?

L'église de la Roche-Guyon, dont la construction remonte à Guyon V (1404) est un petit monument très-intéressant, quoique de nombreuses restaurations en aient presque effacé le caractère primitif. Elle renferme le tombeau en marbre blanc de François de Silly, grand louverier, duc de la Roche-Guyon et pair de France. La belle statue de ce personnage le représente agenouillé devant un enfant au maillot, et l'épithaphe nous apprend que Catherine de Matignon, sa veuve inconsolable (*mærens*), a élevé ce mausolée à son époux et à sa fille (*conjugi et filiolæ*) ; mais les mémoires du temps ne sont pas d'accord avec l'épithaphe et prétendent que la jeune veuve ne tarda pas à se consoler (1).

(1) Le chef-d'œuvre, en fait d'épithaphe de ce genre, est celle d'un illustre capitaine dont le nom se trouve souvent dans les histoires du Vexin, et particulièrement dans celles de la Roche-Guyon et de Dangu, Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie et mari de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. L'inscription de son mausolée, l'une des merveilles de la cathédrale de Rouen, apprend à la postérité que

Que dirai-je des belles églises de Genainville et de Saint-Clair-sur-Epte, monuments curieux des âges monastiques? Dans ces pauvres villages peuplés de serfs et de corvéables, Dieu lui-même habitait sous le chaume, jusqu'au jour où les riches abbayes lui donnaient l'hospitalité en bâtissant ces églises à deux fins, si l'on peut se permettre cette expression vulgaire. Sous le même toit s'élevaient deux nefs, avec leurs portails et leurs chœurs : l'une était la chapelle des religieux, l'autre était la paroisse, que l'on reconnaissait à la cuve baptismale. Ces moines ont disparu, leur mémoire même est éteinte dans nos villages, mais leurs œuvres subsistent et font encore l'admiration de l'amateur des arts.

Jadis le terrain qui entourait une église était consacré à la sépulture des fidèles, et l'on obtenait même, par des dons ou des legs pieux, le privilège d'être enterré dans l'église. Cet état de choses était d'autant plus funeste à la santé publique, que ces cimetières, au centre des habitations, étaient très-restreints; mais il a fallu

ce monument a été consacré à la mémoire du défunt par sa veuve, aussi inconsolable après sa mort qu'elle lui fut fidèle pendant sa vie.

du temps pour que la lumière se fît sur cette question, qui touchait à des sentiments respectables. Enfin, l'exemple toujours si puissant, l'exemple des grandes villes, décida le mouvement, il y a une trentaine d'années. Aujourd'hui, la plupart de nos communes ont des cimetières bien situés. Celui de Magny date de 1841 ; il est à plus d'un kilomètre et au nord de la ville. L'emplacement a été acheté, enclos de murs et donné par un certain nombre d'habitants qui s'y sont réservé des sépultures. Il sert à la paroisse entière et forme pour la commune de Magny, au moyen des concessions perpétuelles, une source importante de revenus. Le tiers du prix de ces concessions, revenant au bureau de bienfaisance, mais à titre de capital nécessairement placé en rentes sur l'État, a fait la fortune de cet établissement.

CHATEAUX

Le canton de Magny renfermait un très-grand nombre de châteaux ; la plupart n'existent plus, les uns détruits dans les guerres féodales, les autres démolis depuis par les propriétaires ou des spéculateurs.

J'ai vu encore debout ceux de Magny, de Buhy et d'Arthieul.

Le château de Magny n'était plus l'ancienne forteresse ; c'était un admirable manoir de la Renaissance, avec sa porte cintrée, ses grandes fenêtres à croisillons au premier étage, et à baldaquins dans le long toit de l'étage supérieur, et ses cheminées de pierre, le tout couvert de sculptures dues peut-être aux premiers artistes du temps. L'indifférence des hommes, comme

on l'a dit, est plus destructive que le temps, car la municipalité eût pu acheter ce monument pour en faire un hôtel de ville; il a été vendu pour la valeur des matériaux (1821), et il n'en est resté que les belles caves (passage Lefèvre) et une pierre, scellée dans une maison voisine, où sont sculptées les armoiries des Villeroy avec une salamandre, souvenir de François Ier.

Le château de Buhly avait été reconstruit par Duplessis-Mornay, l'ami d'Henri IV. C'était un immense bâtiment, d'une architecture lourde, comme les constructions de la place Royale, à Paris. La salle des gens d'armes occupait tout le rez-de-chaussée, dallé en liais noir et blanc, avec un banc de pierre au pourtour; en face de la porte, une grande vasque recevait l'eau d'une fontaine.

Dans la cour, de vastes communs et un bâtiment appelé le prêche.

Le château et le prêche ont disparu; du reste, les fortunes et les habitudes modernes ne permettent plus d'habiter ces immenses demeures.

Le parc existe encore, mais dépouillé de sa magnifique futaie et de ses belles charmilles,

contemporaines de l'ami d'Henri IV et peut-être plantées de ses mains.

Duplessis-Mornay naquit au château de Buhy en 1549. Élevé par sa mère dans la religion réformée, il finissait ses études à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy. L'hôtelier du *Compas d'or*, où il logeait, lui sauva la vie. Il parvint à sortir de Paris et à gagner, à travers mille dangers, le château du Lu, qui appartenait à l'un de ses parents, et où il resta caché quelque temps.

Bientôt après, il s'attacha à Henri IV, chef du parti protestant, et devint, comme Sully, l'ami de ce grand homme. Sage et prudent au conseil, intrépide sur le champ de bataille, Mornay rapportait toujours à Dieu les succès et les revers ; mais il ne voulait entendre parler, à aucun prix, de la conversion du roi.

En vain Henri IV lui disait, pendant qu'ils assiégeaient Paris : « Le meilleur canon, pour prendre Paris, est le canon de la messe. » Mornay ne transigeait pas. L'archevêque Péréfixe, dans son *Histoire d'Henri IV*, où il rend le plus éclatant hommage au caractère et aux vertus de notre compatriote, le peint toujours rigide et

inflexible. Aussi, quand le roi eut reconquis son royaume et se fut converti, Mornay se retira dans son gouvernement de Saumur, l'une des places de sûreté des protestants; il devint le chef de ce parti et, comme le nommaient les catholiques, le pape des huguenots.

Il possédait une instruction immense sur les matières religieuses; ses deux ouvrages principaux, le *Traité de la vérité de la Religion chrétienne* (1580) et l'*Institution de l'Eucharistie* (1598), sont des trésors d'érudition. On se demande comment un homme, au milieu du tumulte des camps, de l'embarras des affaires et de la direction d'un grand parti dont il était l'âme et l'oracle, a pu suffire à de pareils travaux.

Il fut jugé seul capable de lutter, à la fameuse conférence religieuse de Fontainebleau (1600), contre l'évêque d'Évreux, Duperron; mais les honneurs de la journée furent pour ce jeune et brillant prélat. Aussi, quelqu'un disant au roi : « Sire, votre pape a perdu son crédit. — Il en a plus que jamais, repartit le facétieux monarque, car il vient de donner le chapeau de cardinal à ce jeune évêque. »

Quand Louis XIII entreprit la guerre contre les protestants de son royaume, Mornay lui écrivit : « Faire la guerre à ses sujets, c'est témoigner de la faiblesse; l'autorité consiste dans l'obéissance paisible du peuple, elle s'établit par la prudence et par la justice de celui qui gouverne. Le feu roi aurait renvoyé à l'école des premiers éléments de la politique les ministres qui n'auraient eu d'autres remèdes à lui proposer que le fer et le feu. »

A la suite de ces remontrances, Mornay fut dépouillé de son gouvernement de Saumur.

Il mourut en 1623.

Voltaire a fait de lui l'un des héros de la *Henriade*, où ses mœurs austères forment un beau contraste avec le faste et la mollesse des courtisans d'Henri III.

C'est au château de Buhy qu'eut lieu, comme nous l'avons dit, la première conférence pour la paix entre les plénipotentiaires d'Henri IV et ceux du duc de Mayenne, chef de la Ligue. C'étaient Turenne, Biron, Duplessis-Mornay et Villeroy. Les instructions données par le roi sont datées : « De mon camp, devant Magny. » Où était ce camp? Nous avons ici le champ des

Cosaques; les titres de propriété et le cadastre transmettront à la postérité ce triste souvenir de l'occupation de notre sol, mais rien ne nous a conservé le souvenir du lieu d'où Henri IV datait : « De mon camp, devant Magny. »

Le château d'Arthieul, démoli en 1824, était une de ces élégantes demeures qui avaient remplacé, aux dix-septième et dix-huitième siècles, les donjons féodaux. Sur la belle terrasse qui existe encore, un double escalier conduisait au péristyle de l'habitation. L'élégance intérieure (rampes et balcons ouvragés, portes et lambris sculptés, dessus de portes, cheminées, consoles, etc.) ne le cédait en rien à celle du bâtiment.

Le seul souvenir qui, à ma connaissance, se rattachât au château d'Arthieul était celui du dernier exil du Parlement de Paris à Pontoise (1), sous Louis XV. M. Bitaut, conseiller, auquel il appartenait, y offrit à ses collègues exilés une

(1) On sait que, quand le Parlement mécontentait la cour, surtout en refusant d'enregistrer de nouveaux impôts, le roi l'exilait à Pontoise. Les conseillers s'y ennuyaient, cédaient et rentraient à Paris un peu penauds; d'où le proverbe : « Comme en revenant de Pontoise. »

brillante hospitalité dont la mémoire s'est conservée longtemps.

Parmi cette foule de châteaux détruits, les uns ne forment plus que des amas de décombres couverts de ronces; d'autres ont laissé de beaux vestiges, comme la terrasse d'Arthieul, la tour de Mérez, qui couronne un si joli paysage; enfin, il en est beaucoup dont l'emplacement et les matériaux ont reçu une utile destination par la construction de grandes fermes.

Le canton renferme encore douze châteaux, sans compter ceux que l'on construit et les nombreuses maisons de campagne, comme les belles habitations des Boves, de Vétheuil, de Copierres et autres, auxquelles on donne ordinairement ce nom.

Une description, même abrégée, de chacun de ces châteaux, qui tous offrent de l'intérêt, les uns par leur construction, les autres par les souvenirs qu'ils rappellent, nous mènerait trop loin; disons seulement un mot de quelques-uns.

Le château d'Ambleville est une vaste et noble construction du temps de François I^{er}, mais trop resserrée dans l'étroite vallée de l'Aubette, et où pourtant la grande galerie jouit d'une

perspective qui frappe d'autant plus, qu'elle a le charme d'une surprise.

Villers et Villarceaux sont des demeures princières.

Villers est magnifique avec son avenue, sa grille royale et sa masse imposante, qui a inspiré ces vers de Vigée :

Villers, de vingt coteaux dominant les hauteurs...

Et ailleurs :

Villers, de vingt coteaux dominateur superbe...

Mais l'eau manque dans cette belle propriété.

Villarceaux (*Villa arcium*) a, au contraire, des sources d'eau vive et un étang de quatre hectares, où baigne le pied de l'ancien château, tout plein des souvenirs galants de ce marquis, amant de Ninon de Lenclos et autres. C'était un Mornay; mais, heureusement, il ne portait pas ce grand nom, auquel il préférerait celui de sa terre. Les mémoires et les correspondances du temps ne tarissent pas d'anecdotes sur son compte. Quand la marquise venait au château, Ninon et compagnie se réfugiaient à la belle maison d'Omerville, encore si remarquable par ses tourelles en encorbellement.

Le château actuel a été bâti par M. du Tillet en 1755 ; il s'élève presque au sommet du plateau, d'où il domine le parc, l'étang et la vallée de Chaussy. C'est l'idéal d'une grande et belle demeure à la campagne.

Saint-Cyr-en-Arthies est caché dans un délicieux vallon formé par les coteaux de Villers.

Vigée a heureusement exprimé le contraste :

Saint-Cyr, moins orgueilleux, qui dérobe à la vue
Son parc, ses belles eaux et sa noble avenue...

Cette charmante demeure appartenait, il y a trente ans, à M. le comte de Slade, qui avait épousé la veuve du duc de Bouillon et possédait la croix portée à la première croisade par Godefroy de Bouillon, le boulet qui a tué Turenne et plusieurs objets de campement ayant appartenu à ce grand homme. M. de Slade fils a légué ces précieuses reliques à l'hôtel des Invalides.

Le château du Plessis a été habité pendant plus d'un demi-siècle par M. de Favières, auteur de plusieurs opéras-comiques très-connus. Voici le canevas du *Nouveau Seigneur du village*, qui peut donner une idée du genre de M. de Favières :

Un seigneur vient d'acheter une terre loin de

Paris; avant d'en prendre possession, il envoie son valet de chambre préparer tout au château. En voyant arriver au village cet homme aux manières élégantes, les paysans le prennent pour leur nouveau seigneur, et il se garde bien de les détromper; le bailli le harangue, les vassaux lui rendent hommage, les jeunes filles lui offrent des fleurs; il favorise un jeune couple dont les parents contrariaient les amours, et tout allait pour le mieux, quand arrive le vrai seigneur, qui d'abord a envie de se fâcher, mais bientôt rit et pardonne. La pièce finit par le mariage obligé.

La prose élégante et facile de M. de Favières est entremêlée de couplets dont la musique est due à Nicolo, à Boïeldieu et autres compositeurs célèbres du temps.

Ces hommes distingués et le chanteur Elleviou venaient quelquefois au Plessis goûter l'hospitalité de cet aimable vieillard.

M. de Favières a été très-longtemps maire de la commune de Banthélu, qu'il a dotée d'établissements utiles.

Réélu par ses concitoyens après la révolution de 1830, il fit part de son élection à un

personnage de ses amis dans une épître en vers :

Tandis que toi..... moi.....
Par vingt-sept voix nommé, légalement élu,
Je suis tout simplement maire de Banthélu.

En 1836, à la première réunion du comice agricole de Seine-et-Oise, qui eut lieu dans la plaine entre Magny et Saint-Gervais, M. de Favières récita une cantate sur l'agriculture; ce fut le chant du cygne. Il mourut peu de temps après.

Il s'était érigé un tombeau dans son parc, avec ces mots au fronton : *Hic quies* (ici est le repos). Il y fut inhumé; mais il ne jouit pas longtemps de son tombeau, selon l'expression de Bossuet, en parlant des rois d'Égypte et de leurs pyramides, car ses descendants, ayant vendu la terre du Plessis, l'ont exhumé, et il repose aujourd'hui loin des lieux qu'il aima.

Le château de Magnitot, construit peu avant la Révolution, est un modèle de l'élégance et du bon goût de la fin du dix-huitième siècle. L'antique chapelle, du quatorzième siècle, et la tour de Gerville, au moins sa contemporaine, lui donnent en outre ce charme des souvenirs que rien ne peut remplacer.

Le château du Helloy est également une élégante habitation construite, au commencement de ce siècle, au sommet de la montagne, par le duc de Caylus, qui y avait rassemblé tous les souvenirs de sa famille échappés à la Révolution, admirable collection aujourd'hui dispersée. Il y avait, dans la salle à manger, un grand tableau qui prouvait que les Caylus (ils se nommaient Lévis) étaient parents de la Sainte Vierge. On y voyait la mère du Sauveur dans un état de grossesse très-avancé, et devant elle, respectueusement incliné et le chapeau à la main, son parent Lévi. De la bouche de la Sainte Vierge sortait une banderolle où étaient tracés ces mots : « Couvrez-vous, mon cousin. » M. le duc tenait beaucoup à ces traditions, et je ne pense pas que jamais convive assis à sa table ait élevé de doutes sur une parenté aussi bien établie,

Quoique le château d'Alincourt, ancienne résidence des Villeroy, seigneurs de Magny, forme une enclave du département de l'Oise, il est trop près de nous (l'avenue aboutit sur le territoire de Saint-Gervais) et trop mêlé à notre histoire pour que nous le passions sous silence.

M. Frion, dans la *Statistique du canton de*

Chaumont, en a donné une description complète à laquelle nous renvoyons le lecteur curieux de ces détails. Ces lourdes constructions, avec leurs tours et leurs tourelles, ces fossés profonds, avec leurs portes massives qui semblent attendre encore la herse et le pont-levis, répondent bien à l'idée que nous nous faisons d'un château féodal et de ses moyens de défense.

Alincourt avait titre de marquisat, et le fils aîné de M. de Villeroy, ministre d'Henri IV, portait le nom de marquis d'Alincourt.

C'est sous ce nom qu'il figure dans l'histoire, d'abord comme gouverneur de Pontoise et ensuite comme ambassadeur à Rome, à l'occasion de deux événements importants de la vie d'Henri IV, son absolution et son mariage avec la nièce du pape.

L'absolution fut l'objet d'une longue et difficile négociation où la cour de Rome et les plénipotentiaires français déployèrent toutes les ressources de la diplomatie. Alincourt représenta le roi à la cérémonie de l'absolution ; il dut se prosterner, en caleçon, sur les marches de Saint-Pierre et, dans cette posture, recevoir de la main du pape trois coups de baguette. Aussi, un vieux

capitaine huguenot reprochant à Henri IV d'avoir été fustigé par le pape : « Oui, repartit le monarque, mais sur les.... reins d'Alincourt. »

Cet ambassadeur avait si bien réussi, qu'il fut chargé de négocier le mariage du roi avec Marie de Médicis, nièce du pape, mariage dont la perspective, habilement ménagée par lui, n'avait pas été étrangère au succès de sa première mission.

Ce fut lui qui amena, en sept. jours, cette jeune personne à son royal époux.

La terre d'Alincourt suivit le sort de la seigneurie de Magny, et, après avoir appartenu aux maréchaux ducs de Villeroy, gouverneurs de Louis XIV et de Louis XV, elle passa à M. de Senozan, puis à M. de Vallière, directeur général de l'artillerie, mort en 1759, et dont les états de service constatent qu'il assista à dix batailles rangées et à soixante sièges, notamment à celui du Quesnoy, où, avec trente-quatre pièces, il en démontra quatre-vingts en vingt-quatre heures.

Son fils, mort en 1776, fut également directeur général de l'artillerie.

Ces deux officiers généraux ont été membres

de l'Académie des sciences et ont apporté à leur arme des perfectionnements importants.

Ils ont jeté, à leur époque, de l'éclat sur Magny.

Napoléon I^{er}, qui voulait procurer à ses généraux des mariages avantageux, et qui cherchait pour ces hommes nouveaux une sorte d'analogie entre leurs aptitudes et les familles auxquelles il les alliait, Napoléon, dis-je, fit épouser au général du génie baron Rémond l'héritière des Vallière, avec la terre d'Alincourt pour dot. C'est là, au milieu de nous, que cet homme distingué a terminé sa carrière, il y a quelques années, dans un âge avancé.

Je finis par quelques pages sur le château de la Roche-Guyon.

Guy ou Guyon, puissant seigneur du moyen âge (998), voulant dominer le cours de la Seine et les plaines des deux Vexins, choisit au bord du fleuve un rocher inaccessible, qu'il couronne par une tour. Sa demeure et celle de ses gens d'armes sont creusées dans le roc ; de là ils s'abattent, comme des oiseaux de proie, sur les bateaux marchands et sur le plat pays. Sont-ils forcés dans leur aire, des galeries souterraines

leur ménagent une issue sur le rivage ou sur la campagne.

Plus tard, après des combats et des sièges sans nombre, quand enfin le règne de l'anarchie féodale fut passé, la grande architecture du dix-septième siècle vint imprimer un cachet royal à la demeure de Guyon, mais sans effacer les vestiges du passé.

La description du monument et celle de l'intérieur, avec sa galerie de cent pieds de long, toute remplie de portraits et de peintures historiques, son grand salon, à la tenture des Gobelins représentant l'histoire d'Esther, la chambre d'Henri IV, la riche bibliothèque, les catacombes, où se trouve la chapelle, le réservoir suspendu aux flancs du coteau, etc., cette description, faite avec le soin qu'elle mérite, formerait un volume.

Et d'ailleurs, ces merveilles, dont la vue nous transporte, perdent presque tout leur attrait dans une froide description.

Je préfère donc citer quelques faits ; c'est l'objet de l'histoire, même dans sa plus modeste forme, comme celle-ci.

En 1097, Guillaume le Roux, roi d'Angleterre

et duc de Normandie, réclame de Philippe I^{er}, roi de France, le Vexin français et, sans attendre la réponse, l'envahit à main armée ; pour assurer ses communications par la Seine, il s'empare des châteaux de Vétheuil et de la Roche-Guyon.

En 1112, un seigneur normand, nommé aussi Guillaume, se rend maître par ruse du château de la Roche-Guyon et assassine Guy, son gendre, qui le possédait. Aussitôt le roi de France, Louis le Gros, envoie des troupes pour punir ce crime ; le fort de la Roche-Guyon est emporté d'assaut, Guillaume périt dans les plus cruels supplices et ses soldats sont massacrés. Leurs corps furent mis dans une barque qu'on abandonna au fil de l'eau, afin qu'elle portât aux Normands la preuve de la justice du roi.

En 1360, sous le roi Jean, Charles le Mauvais était seigneur de Mantes ; d'autres seigneurs aussi félons possédaient les châteaux de Vétheuil, la Roche-Guyon et Rolleboise. Ils étaient maîtres du cours de la Seine, et, comme alors tous les transports se faisaient par eau, ils pillaient et rançonnaient les navires marchands.

Le désordre était à son comble ; le roi était prisonnier à Londres depuis la bataille de

Poitiers; Marcel, prévôt des marchands, remplissait Paris de carnage. Les sauveurs de la France furent le dauphin, depuis Charles V, et Bertrand du Guesclin, gentilhomme breton, connu dans sa province par sa force et sa bravoure. Le dauphin le manda et lui dit : « Messire Bertrand, allez-vous-en chevaucher en Normandie et faites que nous soyons seigneurs de la rivière de Seine. »

Du Guesclin commença par s'emparer de Mantes, puis il emporta d'assaut les châteaux de Vétheuil, Rolleboise et la Roche-Guyon; il rasa les deux premiers, qui ne se sont jamais relevés; quant à celui de la Roche-Guyon, creusé dans le roc, *rupi excavatum castellum*, dit la chronique, il n'y avait pas moyen de le raser. Ce château continua donc son rôle féodal jusqu'à l'époque où il devint, dans notre contrée, l'un des premiers foyers de la civilisation.

En 1416, Henri V, roi d'Angleterre et prétendant à la couronne de France, est maître de la ville de Mantes. Comme le château de la Roche-Guyon gênait ses communications avec Rouen, il l'investit. Pierrette de la Rivière, veuve de Guyon VI, tué à la bataille d'Azincourt l'année

précédente, le défendit courageusement, mais fut enfin forcée de capituler. Henri V lui avait offert, si elle livrait son château, de lui laisser tous ses domaines. « Non, avait répondu cette héroïne, j'aime mieux tout perdre et m'en aller dénuée de tout, moi et mes enfants, que de trahir le roi mon seigneur et de remettre mon fort aux mains des ennemis du royaume. »

Cependant la ville de Mantes supportait impatiemment le joug de l'étranger ; au mois d'août 1449, elle envoya secrètement des députés au roi Charles VII, qui chargea le fameux bâtard d'Orléans, le compagnon de Jeanne d'Arc, de la délivrer. Dès que Dunois parut, les bourgeois de Mantes lui ouvrirent la porte aux Saints, et il chassa les Anglais.

Aussitôt Guyon VII mit le siège devant le château de ses pères et força la garnison anglaise à capituler.

Le 23 février 1545, François Ier, le dauphin et toute la cour étant au château de la Roche-Guyon, le duc d'Enghien, célèbre par la victoire de Cérisoles, s'amusait, suivant les habitudes turbulentes de la noblesse d'alors, à faire le siège d'une maison à coups de pelotes de neige,

quand un coffre, jeté par une fenêtre, le frappa à la tête et le tua.

Malgré la renaissance des lettres, nous sommes encore en pleine féodalité, car il existe au château de la Roche-Guyon une table de bronze portant la date de 1597 et intitulée :

Tableau contenant les droits d'acquit et péage deubs aux seigneurs de la Roche-Guyon pour les marchandises chargées en batteaux passant par la rivière de Seine, tant en montant qu'en dévallant, par devant le château de la Roche-Guyon, duquel péage nul n'est exempt, à raison de quelque privilège que ce soit, sinon le Roy, la Royne et le Dauphin de France, avec le couvent des Chartreux, Célestins, et de l'abbaye de Béchelloin, pour concession et aulmône des seigneurs de la Roche-Guyon.

Suit une longue nomenclature des droits, qui se payaient en nature, avec addition de quelques sols ou deniers parisis pour le *mérot* (la quittance).

Si un bateau dépassait, sans avoir acquitté les droits, certaines limites, il y avait *forfaicture et confiscation tant des batteaux que de toutes les marchandises, tant celles qui doivent acquit que de celles qui n'en doivent point.*

Cette table fiscale et de vieux brocs, qui servaient à mesurer les liquides, portent les

armoiries des seigneurs, avec leur devise : *C'est mon plaisir !*

Henri IV, pendant qu'il guerroyait dans le Vexin, visitait si souvent le château de la belle madame de la Roche-Guyon, qu'on en jasait un peu. La duchesse d'Enville, la correspondante de Voltaire, racontait même qu'un jour, le roi ayant été un peu trop tendre, madame de la Roche-Guyon lui avait répondu : « Non, sire, jamais ; je ne suis pas d'assez bonne maison pour être votre femme, mais je suis de trop bonne famille pour être votre maîtresse ; » et qu'à partir de ce moment, quand le roi couchait au château, cette dame traversait, le soir, la rivière dans une barque et allait coucher à la maison du péage.

Sous Louis XIV, l'élite de la grande société se donne rendez-vous à la Roche-Guyon, chez l'illustre auteur des *Maximes*.

Là brillaient mesdames de la Fayette et de Sévigné.

C'est là aussi que, revenu des erreurs de la Fronde, où il avait trop figuré, et des illusions de la cour, le duc de la Rochefoucauld composa ce recueil de pensées qui l'a placé au premier rang des moralistes français, et dont le manuscrit

existe à la bibliothèque du château. Voici l'opinion de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* sur cet ouvrage :

« Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, à lui donner un esprit de justesse et d'expression, fut le recueil des *Maximes* de François, duc de la Rochefoucauld. Quoique il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'amour-propre est le mobile de tout, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat; c'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaissance des lettres. »

Le duc de la Rochefoucauld a laissé aussi d'intéressants mémoires.

Sa vie fut couronnée par une sainte mort, que madame de Sévigné a décrite dans une lettre admirable.

Sa statue est placée au nouveau Louvre, dans la galerie des moralistes, à côté de celle de Fénelon.

Son fils avait épousé la fille de Louvois, et c'est au château de la Roche-Guyon que ce dur ministre contre-signa la révocation de l'édit de Nantes.

On y montre encore le bureau, chef-d'œuvre de Boule, sur lequel il signa la fatale ordonnance.

Son petit-fils, relégué pendant dix ans à la Roche-Guyon par l'influence de la duchesse de Châteauroux, maîtresse de Louis XV, fut la providence du pays pendant la disette et les épidémies qui le désolèrent à cette époque.

C'est lui qui a fait creuser dans la roche ce vaste réservoir, l'une des merveilles du château, et construire la belle fontaine du bourg.

Deux inscriptions conservent le souvenir de ces travaux.

L'une, placée à l'entrée du réservoir, est ainsi conçue :

Cette source vient de Chérence par un aqueduc fait en ciment, qui a 1,570 toises de long, construit en 1742 par M. Alexandre, duc de la Rochefoucauld. Ce réservoir a 70 pieds de long, 28 de large et 10 de profondeur; il contient 1,960 muids d'eau.

L'autre inscription, gravée sur la fontaine, est en latin :

AQUAM HANC
 PER SUMMA COLLIUM
 QUATUOR FERE AB HINC MILLIBUS
 VARIIS CANALIBUS DUCTAM
 PUBLICÆ UTILITATI
 ADDIXIT
 ALEXANDER DUX RUFIFUCALDUS
 CURA, LABORE ET INGENIO
 LUDOVICI VILLARS ARCHITECTI
 ANNO MDCCXLI

Traduction :

Cette eau, amenée par un aqueduc sur les hauteurs, d'une distance de près de quatre milles, sous la direction de Louis Villars, architecte, a été consacrée aux besoins du public par le duc Alexandre de la Rochefoucauld (1).

Le château de la Roche-Guyon fut ensuite successivement le séjour de la fille de cet homme de bien, la duchesse d'Enville, dont nous avons la correspondance avec Voltaire, puis de son petit-fils, ce duc Alexandre de la Rochefoucauld dont nous avons raconté la fin tragique à Gisors.

Nous y trouvons aussi le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, le célèbre philanthrope.

(1) Les commissaires envoyés, en 1793, pour abattre la tour du château firent disparaître de cette inscription le mot *dux* (duc) et le mot *ductam* (amenée), qu'ils crurent signifier duchesse.

Député aux états-généraux, cet homme illustre y avait fait preuve, comme son infortuné parent, d'un patriotisme sincère, et, comme lui aussi, pendant les temps orageux qui suivirent, il eut au plus haut degré le courage civil. Il offrit à Louis XVI de le recevoir à Rouen, dont il était gouverneur, et de le protéger contre les fureurs de la Convention.

Rentré dans la vie privée, le duc de la Rochefoucauld consacra son temps, son intelligence et sa fortune au bien de l'humanité. Il introduisit la vaccine en France et en propagea la pratique avec un zèle apostolique. Il fonda l'École des arts et métiers et donna son concours à toutes les institutions où l'éducation, la bienfaisance et l'industrie étaient intéressées. Il est mort en 1827, laissant une de ces mémoires vénérées pour lesquelles la reconnaissance publique, dans les sociétés modernes, n'a pas d'expression satisfaisante (1).

De nos jours, feu le comte Georges de la

(1) L'antiquité élevait des autels aux bienfaiteurs de l'humanité, la société chrétienne les canonisait; la ville de Paris n'a pu que donner le nom de la Rochefoucauld à une rue et à un hôpital.

Rochefoucauld, enlevé à la fleur de l'âge au canton de Magny, dont il était une des espérances, a fondé (1852) à la Roche-Guyon une maison de convalescence pour les enfants sortant des hôpitaux de Paris.

C'est au château de la Roche-Guyon que fut élevé Dupuis, fils du maître d'école de Try-Château, dont le duc de la Rochefoucauld avait remarqué les brillantes dispositions. Il acquit une immense érudition, dont le monument le plus considérable est l'*Origine de tous les cultes*, ouvrage qui serait très-répandu si l'auteur ne l'avait gâté par des déclamations contre la religion.

Dupuis siégea à la Convention et y défendit énergiquement Louis XVI; il fit aussi partie des assemblées qui suivirent et fut président du Corps législatif. Il est mort en 1809, membre de l'Institut.

Une foule d'hommes illustres ont reçu l'hospitalité au château de la Roche-Guyon.

On cite entre autres Turgot, d'Alembert, Condillac, Barthélemy, Delille, et le plus grand poète de notre époque, M. de Lamartine, qui a consacré le souvenir de sa visite par une

méditation intitulée : *La Semaine sainte à la Roche-Guyon.*

Dans le creux du rocher, sous une voûte obscure....

Voici la note qui accompagne cette pièce de vers :

Le duc de Rohan, depuis archevêque de Besauçon et cardinal, était alors (1819) un brillant officier de mousquetaires, admiré et envié pour l'élégance de sa personne, pour l'éclat de ses uniformes, la beauté de ses chevaux, la magnificence de ses palais, et surtout pour la splendeur de son nom.

Il aimait les vers, et, M. le duc de Montmorency lui ayant récité quelques strophes de moi, il désira me connaître.

Le duc de Rohan rêvait déjà le sacerdoce ; il était né pour l'autel, comme d'autres naissent pour les champs de bataille, pour la tribune ou pour la mer ; il aspirait au moment de consacrer à Dieu son âme, sa jeunesse et son grand nom.

Il possédait à la Roche-Guyon, sur le rivage escarpé de la Seine, une résidence presque royale de sa famille ; le principal ornement du château était une chapelle creusée dans le roc, véritable catacombe affectant la forme des nefs, des chœurs, des piliers, des jubés d'une cathédrale. Il m'engagea à y aller passer la semaine sainte avec lui et m'y conduisit lui-même. J'y trouvai une réunion de jeunes gens qui sont devenus, pour la plupart, des hommes éminents : Le service religieux, volupté pieuse du duc de Rohan, se faisait tous les jours, dans cette chapelle, avec une pompe, un luxe et des enchantements sacrés qui enivraient de jeunes imaginations.

On sait que le duc de Rohan se maria quelques années après et que, sa jeune épouse

ayant été brûlée vive en faisant sa toilette, il sentit renaître sa vocation, entra dans les ordres, et devint archevêque de Besançon et cardinal. Il quitta la France en 1830 ; mais, en 1832, le choléra exerçant de grands ravages dans son diocèse, il y revint pour remplir ses devoirs de pasteur et mourut en 1833.

Le dernier hôte royal du château de la Roche-Guyon a été le duc de Bordeaux, petit-fils de Charles X, et alors présomptif héritier de la couronne de France. Par un de ces beaux jours d'été qui précédèrent la révolution de 1830, la vigie de la tour signala son pavillon au milieu de ces méandres de la Seine qu'a célébrés Boileau ; le jeune prince et sa suite venaient de l'antique manoir de Sully, situé sur la rive opposée ; ils débarquèrent au port de la Roche-Guyon, visitèrent le château et le vieux bourg, et se retirèrent émerveillés.

COUVENTS

Notre pays comptait, avant la Révolution, plusieurs couvents.

En 1622, un couvent de Cordeliers est fondé à Magny, au haut du mont Saint-Antoine, et; dès le 26 février 1634, M. de Villeroy permet aux révérends Pères de s'établir dans la ville; ils y construisent, entre les rues de Beauvais et du Point-du-Jour, un vaste couvent et une belle église, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges. Le 21 mai 1641, M. de Villeroy leur donne, pour agrandir leur jardin, cent dix-sept perches de terre attenant au couvent, à la charge de reculer à leurs frais les murailles de la ville, de creuser un nouveau fossé et de bâtir une tourelle; c'est, je crois, le bastion qui se trouve

à l'angle du boulevard Dailly et de celui des Cordeliers.

En 1640, madame Catherine de Saveuse, veuve de Pierre de Mornay, petit-neveu de l'ami d'Henri IV, fonde à Magny un couvent d'Ursulines, dans une maison, rue Basse, par elle acquise de M. Leclerc de Vernouval. En 1645, M. de Saveuse, son frère, conseiller clerc au Parlement de Paris, vient en aide à ce couvent, qui était obéré; il y meurt, en odeur de sainteté, le 1^{er} juillet 1670. Son cœur, qu'il avait légué aux Ursulines, a été retrouvé dans une boîte de plomb, lors des dernières réparations de l'église. Ce couvent ne tarda pas à prospérer, car on voit les Ursulines, quelques années après, construire les beaux bâtiments que nous connaissons (rue de Rouen, nos 3 et 5), puis acquérir un vaste enclos au delà des remparts, une grande ferme, à Charmont, qui porte encore leur nom, etc.

Les Bénédictines avaient deux couvents dans notre canton, l'un à Magny, dans le local actuel de l'hospice, et l'autre à Villarceaux, dans un enclos qu'on appelle encore le couvent. C'était un ordre noble et fort riche, et où l'on n'admettait, quoique on y fit vœu de pauvreté, que

des novices bien dotées ; ce qui faisait dire à La Bruyère, en 1687 : « Il s'est trouvé des filles qui avaient de la vertu, de la santé, de la ferveur et une bonne vocation, mais qui n'étaient pas assez riches pour faire vœu de pauvreté dans une riche abbaye. » Les noms de nos Bénédictines prouvent que c'étaient, en effet, des femmes d'une naissance distinguée, appelées dans le cloître par leur vocation ou des arrangements de famille. Parmi nos supérieures, nous trouvons une d'Estouteville, parente du célèbre cardinal de ce nom, archevêque de Rouen, primat de Normandie.

Les Bénédictines de Magny étaient toujours en difficulté et en procès avec leurs voisines, les Ursulines, et, comme ces dernières se consacraient avec succès à l'éducation des jeunes filles, la population prenait toujours parti pour elles, dans ces querelles qui passionnaient nos pères. Ces tracasseries déterminèrent l'archevêque de Rouen à supprimer, par un décret du 10 avril 1745, les Bénédictines de Magny et à donner leur couvent à l'Hôtel-Dieu.

Quant à celui de Villarceaux, il subsista jusqu'à la Révolution, et, à cette époque, les religieuses

trouvèrent un asile, où elles ne furent point inquiétées, au château de Bray (aujourd'hui résidence du directeur de l'usine), que M. Roger de Gadancourt mit à leur disposition. La dernière supérieure, madame de Mars, est morte de nos jours.

Les religieux du même ordre, les Bénédictins, n'avaient pas de couvent dans notre canton; mais ils y possédaient le prieuré de Saint-Clair-sur-Epte et les domaines de Hodent, Blamécourt et Velannes, où quelques-uns d'entre eux venaient tous les ans, comme nous dirions aujourd'hui, en villégiature. Ils y avaient des chapelles : celles de Saint-Gilles, à Velannes, et de Saint-Jacques, à Blamécourt, ont disparu ; il ne subsiste plus que Sainte-Marguerite, de Hodent, desservie par le clergé de Magny.

L'ordre des Bénédictins, fondé en 529 par saint Benoit (Benedictus), avait pour règles la prière, les travaux des champs et l'étude. C'est en pratiquant cette règle qu'on voit ces religieux, depuis leur origine jusqu'à la Révolution, défrichant des terres, desséchant des marais, bâtissant des fermes, et en même temps cultivant les lettres, sans que leurs immenses richesses alté-

rassent la pureté de leur institut. Nous leur devons la conservation d'un grand nombre d'ouvrages de l'antiquité, qui, sans eux, eussent péri dans ce grand naufrage de la civilisation qu'on appelle le moyen âge; ils ont une belle page dans l'histoire de la renaissance des lettres, et encore aujourd'hui, pour exprimer le mérite de certains travaux littéraires, on dit : « C'est un travail de Bénédictin. »

Le chef-lieu de leur ordre était l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, dont le palais et l'église existent encore.

Les grandes fermes de Hodent et de Blamécourt et l'église de Saint-Clair conservent de précieux vestiges des Bénédictins.

J'ai un plan de Magny au siècle dernier, signé *Dom Coutans, Bénédictin*.

A Genainville, les Chartreux, ordre de saint Bruno, possédaient la grande ferme, avec un prieuré, et y avaient fait construire, sur les dessins de l'un d'eux (1543), la belle église à deux nefs dont nous avons parlé.

Les domaines du Vaulmion (Ambleville), de Louvières et de Gerville (Omerville) formaient, avant la Révolution, une commanderie de l'ordre

de Malte qui portait le nom de commanderie de Louvières.

L'ordre de Malte était composé de moines guerriers, dont le vœu principal était de combattre les infidèles. Au temps de la grande puissance des Turcs, ces chevaliers avaient été le boulevard de la chrétienté ; plus tard, cette institution, n'ayant plus d'objet, dégénéra, et l'ordre de Malte servait de refuge aux cadets des grandes familles, qui se partageaient les riches commanderies.

Au Vaulmion, la grange à contre-forts d'un cultivateur est l'antique chapelle de l'ordre, dédiée à saint Léonard. La vieille tour de Gerville, enclavée dans le parc de Magnitot, est aussi un reste de la puissance des chevaliers.

A Omerville s'élève, sur la grande place, un obélisque surmonté d'une croix de Malte. Ce curieux monument a beaucoup occupé les savants. L'opinion la plus vraisemblable est qu'il exista jadis sur ce vaste emplacement une forteresse, et que, lors de sa démolition, le commandeur de Louvières fit ériger cet obélisque pour la conservation des droits de l'ordre.

Plusieurs historiens parlent de Louvières

comme d'une commanderie de Templiers; et, en effet, avant d'appartenir à l'ordre de Malte (1500), cette propriété a dû appartenir à celui du Temple, car elle est qualifiée de commanderie dans des titres du treizième siècle.

Les Templiers étaient du reste aussi des moines guerriers, établis à Jérusalem dans une dépendance du temple de Salomon (d'où leur nom), et dont la mission était de protéger les pèlerins qui visitaient la Terre-Sainte. Après la prise de Jérusalem par les Turcs (1229), ils vinrent s'établir à Paris et y firent bâtir la forteresse qui a donné son nom au quartier du Temple et où fut enfermée la famille royale en 1792. Leurs désordres et leurs richesses les perdirent; Philippe le Bel les fit arrêter tous le même jour, dans toute la France, et les fit brûler vifs; puis il confisqua leurs immenses domaines et les trésors qu'ils avaient rapportés d'Orient (1307).

Toutes les communautés religieuses ont été supprimées en 1790, et leurs biens ont été vendus, comme nous l'avons dit, au profit de la nation.

Le couvent et l'église des Cordeliers de Magny

et le couvent de Villarceaux ont été démolis; il n'en reste que des vestiges.

Quant au couvent des Ursulines de Magny, après avoir passé par diverses mains, il a été acheté en partie (1863) par la ville, qui y a installé l'école communale des filles, l'orphelinat, l'ouvroir et la salle d'asile.

Pour avoir une idée exacte des mœurs de notre pays au moyen âge et dans les siècles suivants, il faut nous arrêter un instant sur une autre institution quasi-religieuse qui a tenu longtemps une grande place dans la société, les confréries.

A une époque où la force ne reconnaissait aucune loi, nos pères, trop faibles individuellement, se groupaient sous le patronage d'un saint. C'était une société de secours mutuels, une confrérie.

Le nombre en était considérable; ainsi, M. le curé de Vétheuil, dans sa notice sur son église, y constate l'existence de neuf associations de ce genre, dont une, fort importante, approuvée le 22 avril 1583 par le pape Grégoire XIII, le savant auteur du calendrier grégorien, aujourd'hui en usage.

Toutes nos paroisses avaient une confrérie, dite de charité, pour l'enterrement des morts, généralement sous le patronage de saint Roch, qui, au treizième siècle, avait mérité la canonisation par son zèle à soigner les pestiférés et à inhumer leurs corps restés sans sépulture.

A l'exemple de leur patron, nos confréries ont toujours fait preuve de dévouement dans les épidémies, et c'est pour perpétuer la mémoire de leurs services et entretenir ce noble esprit de charité, que fut instituée, à Magny, l'une de ces processions séculaires dont les historiens ecclésiastiques nous donnent des descriptions détaillées, solennités qui, outre l'attrait d'une pompe extraordinaire, frappaient singulièrement les imaginations par cette idée que personne ne les voyait deux fois dans le cours de la plus longue vie.

Malgré tous les changements survenus dans les institutions et dans les mœurs, la centenaire de Magny a encore été célébrée, avec une grande pompe, en 1824. M. Lefébure, alors curé de cette ville, en a publié la relation.

Tous nos corps d'état formaient aussi des confréries, qui avaient leurs patrons, leurs ban-

nières, leurs statuts, leurs places dans les églises et aux processions, etc. Plus tard, elles se modifièrent et s'appelèrent corporations, mais il en est resté le nom de confrère que se donnent encore entre elles les personnes d'une même profession.

Les chefs de nos confréries portaient le titre de prévôt, et les vice-présidents, comme nous dirions maintenant, celui d'échevin. A Paris, le prévôt des marchands, dont le pouvoir balançait parfois celui des rois, n'était originairement qu'un chef de confréries.

A Magny, outre les nombreuses confréries de piété et de commerce, il y avait celle des arbalétriers, qui devint, en vertu des lettres-patentes d'Henri IV, une compagnie de chevaliers arquebusiers et vit dès lors son prévôt changé en capitaine et son échevin en lieutenant. Ces chevaliers brillaient dans les concours par leur adresse et leur belle tenue : habit et veste écarlate, revers, collet et culotte noirs, bas blancs et chapeau à plumet ; mais leur rivalité avec les chevaliers de Mantes et de Meulan dégénérait quelquefois, selon les mœurs du temps, en querelles et en rixes. Cette compagnie subsista

jusqu'au 8 juillet 1790, jour où elle déposa solennellement sa bannière dans l'église et se sépara.

Par contrat passé devant Lefébure, notaire à Magny, le 10 avril 1594, M. de Villeroy avait donné aux chevaliers de l'Arquebuse un terrain situé entre les vieilles murailles et les murailles neuves de la ville, moyennant foi et hommage et une paire d'éperons dorés à chaque mutation d'homme vivant et mourant (1).

Les chevaliers en avaient fait un jardin public où ils s'exerçaient au tir et où ils donnaient des fêtes à la population, notamment le jour de la Trinité, leur patronne; mais la nation s'en empara lors de la Révolution et le vendit comme bien national, malgré les réclamations énergiques du conseil municipal.

Ce jardin conserva longtemps encore, entre les mains des acquéreurs, sa destination et son nom. La jeunesse y dansait, les jours fériés; les

(1) *Vivant et mourant* : on appelait ainsi un homme choisi par un établissement de main-morte, et dont le décès obligeait cet établissement à rendre foi et hommage au seigneur et à payer les droits de mutation, comme en cas de décès d'un propriétaire.

vieillards y jouaient aux boules et aux quilles, jeux de l'âge mûr sous le premier Empire et la Restauration. Mais il est, depuis quelques années, enclavé dans une tannerie, et il ne reste plus d'autre souvenir des chevaliers que le nom du boulevard voisin.

POPULATION

Il est difficile de se rendre un compte exact de la population de nos communes avant la Révolution, les recensements se faisant alors par feux et ne comprenant pas nécessairement les gens sans feu ni lieu, jadis très-nombreux.

On calculait trois habitants par feu.

A partir de 1791, les recensements se firent par habitants.

Celui de 1806 est fait avec soin et peut servir de point de comparaison. Il constate pour notre canton une population de 10,406 habitants, que le dernier (1866) porte à 11,724; c'est donc, en soixante ans, une augmentation de 1,618 habitants.

Cette augmentation porte tout entière sur les

communes où l'industrie s'est développée; dans celles qui sont purement agricoles, comme dans celles qui ont perdu l'un des éléments de leur prospérité (le roulage, la batellerie, etc.), la population est restée stationnaire et tend même à décroître.

A Bray, où l'industrie a pris un grand essor, la population a doublé. A Magny, le dénombrement de 1806, fait par paroisses, donne à la nôtre, composée de la ville et des communes suburbaines qui lui sont encore réunies pour le culte, 2,413 habitants; elle en comptait 2,658 en 1866, et elle atteindra certainement, au prochain recensement, le chiffre de 3,000.

La population du canton est répartie entre 406 groupes d'habitations, savoir : 28 chefs-lieux de communes et 78 hameaux; soit un groupe d'habitations pour deux cents hectares environ.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

Les plus anciens établissements de bienfaisance de notre pays, la maladrerie de Bray et les léproseries d'Arthies et de Vétheuil, avaient été fondés au moyen âge, après les croisades, pour la réclusion des lépreux, et ils ont cessé d'exister avec cette affreuse maladie. La Croix-Santé de Bray serait-elle un souvenir de la maladrerie ?

Vétheuil avait aussi, au treizième siècle, un hôpital, sous le nom de Saint-Mathurin, qui fut réuni plus tard à l'aumônerie de Mantes.

En 1585, M. Jacquart, curé de Magny, fit construire en cette ville une maison hospitalière pour les voyageurs indigents, si nombreux à cette époque ; mais ces misérables se livraient à de

tels désordres dans cette maison, *qui n'était gouvernée par personne*, qu'en 1665, l'archevêque de Rouen, à la demande des échevins et des habitants, en prononça la suppression.

Le 20 septembre 1666, une délibération des notables habitants de Magny décida l'établissement d'un Hôtel-Dieu, pour y loger, panser et nourrir les pauvres malades de la paroisse, et y affecta les fonds et revenus donnés et légués aux pauvres et aux confréries de charité.

M. Jean-Baptiste Paul, docteur en théologie, curé doyen de Magny, acquit de ses deniers et à l'aide d'aumônes un terrain, lieu dit la Butte, y fit construire le grand corps de logis qu'on y voit encore, mais dont les communs et le jardin ont fait place à la grande route et à des constructions particulières, et y installa l'Hôtel-Dieu.

Plus tard, un décret de l'archevêque de Rouen, du 10 avril 1745, ayant supprimé les Bénédictines de Magny, donna leur couvent, avec ses jardins et sa chapelle, à l'Hôtel-Dieu, et le service hospitalier fut immédiatement transféré dans ce local, qu'il occupe encore, rue de Vernon.

Le même décret partagea le surplus des biens

des Bénédictines entre notre Hôtel-Dieu, qui possède encore sa part, et celui de Pontoise, qui a vendu la sienne.

L'administration de cet établissement, confiée à des bourgeois, était fort simple; il y avait un coffre à trois serrures, où l'on serrait l'argent et où l'on puisait pour les besoins du service. Cette comptabilité, trop primitive, a été successivement remplacée par des systèmes plus conformes au progrès général, mais qui, aujourd'hui, tombent dans l'excès contraire et sont trop compliqués.

Quant au service hospitalier, qui a été longtemps insuffisant, il est confié, depuis 1857, à des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul : c'est dire qu'il ne laisse rien à désirer.

L'hôpital reçoit gratuitement, dans les termes de sa fondation, les pauvres malades de la ville et des communes adjacentes qui forment avec elle la paroisse, et, moyennant un franc cinquante centimes par jour, ceux des autres communes du canton.

Il contient vingt lits.

Le revenu de cet établissement est de douze mille francs, dont quatre mille francs en biens-fonds.

L'antique couvent des Bénédictines tombe en ruines. Une souscription pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu venait donc d'être ouverte et atteignait déjà le chiffre de soixante-sept mille francs, quand la guerre a éclaté et en a arrêté l'essor. L'urgence est telle, que les travaux vont cependant commencer.

Nous avons parlé de la maison de convalescence fondée à la Roche-Guyon par feu M. le comte Georges de la Rochefoucauld, en 1852, pour les enfants des hôpitaux de Paris. Cette maison, régie par l'Administration de l'assistance publique, renferme cent lits.

Sur les vingt-huit communes du canton, dix-sept ont des bureaux de bienfaisance, qui sont une précieuse ressource pour les indigents malades ou infirmes. Quelques-uns, comme ceux d'Arthies, de Maudétour, de Vétheuil, etc., ont succédé à des institutions analogues dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

Les sociétés de secours mutuels, institutions où la bienfaisance et la prévoyance se donnent la main, sont encore rares dans notre contrée. Il n'en existe que deux dans le canton, l'une à Magny et l'autre à Saint-Gervais; elles sont toutes

les deux florissantes, et la société de Saint-Gervais peut servir de modèle à toutes celles qui existent ou que l'on voudrait fonder au milieu de populations rurales.

Quelques établissements industriels, telles que les grandes usines métallurgiques de Bray, ont, pour leurs employés et leurs ouvriers, des associations de ce genre, où le paiement des cotisations s'opère au moyen d'une retenue sur les salaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le canton compte vingt-sept écoles primaires, dont trois sont exclusivement destinées aux garçons et trois aux filles, à Magny, à Chaussy et à la Roche-Guyon ; les autres reçoivent les enfants des deux sexes.

La plupart des communes sont aujourd'hui propriétaires de leurs maisons d'école, dont plusieurs sont de vrais modèles.

L'instruction publique est en progrès dans le canton, mais pas autant cependant que pourraient le faire supposer le zèle et les méthodes des maîtres ; l'obstacle à son développement est dans la faculté laissée aux parents de ne point envoyer leurs enfants à l'école ou de les en retirer trop jeunes. L'indigence ne peut pas être une excuse,

car les communes viennent largement en aide, à cet égard, aux habitants pauvres ou chargés d'une nombreuse famille.

L'enseignement moral et religieux est aussi, et par le même motif, très-insuffisant.

Le seul remède à ce mal profond serait l'instruction primaire obligatoire jusqu'à l'âge fixé par la loi. Qu'attendre, en effet, d'un enfant sevré de toute instruction à l'âge de douze ans ?

Il existe à Magny deux pensionnats, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles.

ÉTAT CIVIL

Les registres de l'état civil, dans notre canton, remontent généralement à la première moitié du seizième siècle, c'est-à-dire à l'époque où François I^{er}, par son ordonnance de 1539, prescrivit aux curés de dresser acte des baptême, mariages et inhumations.

Auparavant, la notoriété publique ou des papiers de famille établissaient seuls la position des individus.

C'est de là aussi que date la transmission régulière des noms dans nos familles. Jusque-là, le nom d'un individu était celui qu'il avait reçu au baptême; mais chacun avait, en outre, un surnom qui servait à le distinguer de tous ceux qui portaient le même nom de baptême. Voilà

pourquoi Clément Marot dit dans une de ses épîtres :

J'ai nom Clément et pour surnom Marot.

Ces surnoms étaient, comme nos sobriquets actuels, tirés de la constitution ou du caractère des individus, de leur profession, de leur demeure, de leur pays, etc., et ils sont devenus nos noms de famille. Il y en avait de fort grossiers, comme les mœurs du temps, et que l'on est péniblement surpris de voir inscrits dans nos premiers registres, où il semble qu'il eût été facile de ne les point admettre.

L'ordonnance de François I^{er} fut une grande amélioration, mais elle laissait subsister une fâcheuse lacune. Les israélites et les protestants, ne présentant pas leurs enfants au baptême dans nos églises et n'y faisant pas bénir leurs unions, n'avaient pas d'état civil. Aussi, l'une des premières mesures de la Révolution fut de transférer la tenue des registres aux officiers municipaux. Malheureusement, dans nos campagnes, beaucoup de ces nouveaux fonctionnaires étant illettrés, leurs premiers actes furent encore plus mal rédigés que ne l'avaient été originellement

ceux des curés. C'est ce que prouvent, du reste, les mentions de jugements rectificatifs qui encombrant les marges des premiers registres de certaines communes; et il y en aurait bien davantage, si l'on eût fait rectifier les simples altérations des noms de famille. J'ai connu trois frères, nés au commencement de la Révolution dans une de nos communes, et dont le nom est écrit d'une manière différente dans les trois actes de naissance.

Je possède quelques extraits de ces premiers registres, d'une singulière naïveté; en voici un exemple :

Aujourd'hui, huitième jour du mois de brumaire, l'an cinquième de la République française, une et indivisible, à onze heures du matin,

Par devant moi, Charles Duport, agent municipal de la commune de Velannes, élu par le conseil général de ladite commune pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens,

Est comparu, en la maison commune, moi dit Duport, cultivateur, domicilié dans ladite commune, assisté de Jacques-Nicolas Langlois, meunier, âgé de dix-huit ans, et de Sophie Ducoté, âgée de vingt ans.

J'ai déclaré, moi, Charles Duport, que Marie-Catherine Ducoté, mon épouse en légitime mariage, est accouchée, aujourd'hui à onze heures du matin, moi présent, dans sa maison, située en la commune de Velannes-la-Ville, d'un

enfant mâle qui m'a été présenté, et auquel j'ai donné les prénoms de Jacques-Charles-Borromée.

D'après cette déclaration, que les citoyens Langlois et Sophie Ducoté ont déclarée conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte, que le père de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi.

Aujourd'hui, les actes de l'état civil, rédigés, dans la plupart de nos communes rurales, par les instituteurs, sous les yeux de maires éclairés, ne laissent rien à désirer.

Plusieurs communes du canton possèdent des actes de l'état-civil intéressants par les personnes qu'ils concernent ou qui y figurent. Celle de Haute-Isle possédait un véritable trésor : c'était un acte de mariage de 1674, portant la signature *Nicolas Boileau-Despréaux*, en belle écriture coulée, avec un de ces beaux paraphes en usage dans la grande bourgeoisie du dix-septième siècle; mais ce trésor a été volé, il y a une vingtaine d'années, par un amateur ou un marchand d'autographes.

AGRICULTURE & INDUSTRIE

L'agriculture est la principale industrie du canton. Nous avons vu, dans le mémoire présenté à Henri IV par M. de Villeroy, l'état déplorable de nos campagnes à cette époque; il n'y eut qu'une très-légère amélioration sous les longs règnes de Louis XIV et de Louis XV. L'assolement était, il est vrai, devenu triennal, comme nous l'avons vu de nos jours, et les guerres féodales avaient cessé; mais la misère, les famines et les épidémies, en quelque sorte périodiques, l'insuffisance et l'insalubrité des habitations, la rareté du numéraire, l'état affreux des chemins, des impôts énormes perçus par les traitants, des corvées et des redevances sans nombre, le gibier multiplié à l'infini, enfin l'ignorance, compagne

nécessaire de tant de maux, tout s'opposait au développement de l'agriculture. Il n'y avait alors un peu d'aisance que chez les fermiers des grandes terres seigneuriales qu'on appelait receveurs fermiers de la seigneurie. Quant au surplus des laboureurs, ils n'avaient pas même de bestiaux à eux, car on voit, dans les inventaires des bourgeois de Magny à cette époque, qu'une partie de leur avoir consistait en vaches et en moutons qu'ils donnaient à cheptel à des cultivateurs des environs.

Les impôts, dont la noblesse, le clergé et les possesseurs de certaines charges étaient exempts, pullulaient sous toutes les formes; Louis XV, en 1758, pendant la guerre de sept ans contre la Prusse, en créa un nouveau, sous le nom dérisoire de *don gratuit*. Chaque pays fut imposé proportionnellement au nombre de feux; Magny, qui en comptait trois cent trente-trois, fut taxé à deux mille francs pour la première année et à deux mille quatre cents francs (1) pour les

(1) Deux mille quatre cents francs à cette époque, c'était bien dix mille francs d'aujourd'hui, puisque alors, d'après les ventes à la criée du temps, une bonne vache valait soixante-quinze francs, et un bon cheval, cent cinquante.

années suivantes. A la nouvelle de cet édit, les notables de la ville s'assemblèrent, et, vu l'impossibilité de se procurer cette somme autrement, ils établirent un octroi.

Le don gratuit et les droits d'entrée nécessaires pour en assurer le payement subsistèrent jusqu'à la Révolution.

L'agriculture prit un peu d'essor parmi nous sous le règne de Louis XVI, parce que quelques hommes distingués du pays, tels que le duc de la Rochefoucauld, M. Dailly, M. de Brière, se plaisaient à l'encourager. Ce sont eux qui introduisirent dans notre contrée la pomme de terre, que Parmentier venait d'introduire en France, et que M. de Brière cultiva ici, le premier, dans les côtes des Boves et d'Estrées (1786). Il leur fallut beaucoup de zèle et d'efforts pour vaincre les préjugés du public contre ce précieux tubercule, si apprécié aujourd'hui.

La Révolution, en supprimant la féodalité, et Napoléon I^{er}, par la découverte du sucre de betterave, préparèrent les succès de l'agriculture; mais aucun progrès notable ne marqua, dans notre pays, ni ces temps orageux, où la patrie appela tous ses enfants à sa défense, ni le règne

du conquérant, qui confisqua toutes les intelligences et tous les bras au profit de la guerre. Le progrès réel ne date donc, chez nous, que des années de paix de la Restauration; il fut lent d'abord, car il fallait se remettre des crises que l'on venait de traverser, mais il prit cette marche régulière qui, en toutes choses, est le gage d'un succès durable.

Aujourd'hui, le canton de Magny compte cent grandes fermes et de très-nombreuses exploitations moindres, le tout parfaitement cultivé. Les jachères disparaissent, et la terre se repose en variant ses produits; les bestiaux sont nombreux, des meilleures races et bien soignés; les bâtiments ruraux sont transformés; l'outillage est perfectionné; enfin, l'éducation de la jeunesse agricole s'élève, et le laboureur, relégué pendant des siècles aux derniers degrés de l'échelle sociale, y occupe la place qui lui appartient.

Les communes de la Roche-Guyon, Vétheuil et Haute-Isle, riveraines de la Seine, ont encore sur leurs coteaux quelques hectares de vigne (1) et cultivent avec succès les primeurs.

(1) Les vins du Vexin français avait jadis une certaine réputation, et les archevêques de Rouen possédaient ici des

Les grains se vendent à la Halle de Magny, soit en sacs sur le carreau, soit sur échantillons, et nos cultivateurs fréquentent aussi les marchés de Mantes, Meulan, Marines, Gisors, etc.

Les produits secondaires de l'agriculture s'écoulent sur les marchés de Magny, la Roche-Guyon et Mantes.

Mais, quoique éminemment agricole, notre canton est loin d'être dépourvu d'industrie, comme nous l'avons vu en suivant nos cours d'eau.

Non-seulement l'Epte et l'Aubette servent de moteurs à de nombreuses usines, mais elles reçoivent, ainsi que la Seine, de petits affluents que l'on utilise et dont souvent, à l'aide de la vapeur, on double la force.

Nous comptons trente moulins à blé et vingt fabriques où l'on travaille les métaux, le bois, le vignoble où ils récoltaient le vin servant à dire la messe. Quand, après la vendange, les produits de nos crus étaient arrivés au port de Rouen, le clergé de la métropole allait les bénir et les escortait processionnellement jusqu'aux celliers de monseigneur. En rentrant dans la cathédrale, la procession trouvait les bénitiers et les fonts baptismaux pleins de vin nouveau, pour *l'ébattement des clercs et des enfants de chœur*.

coton, etc.; ainsi, l'antique industrie de la meunerie domine encore dans nos vallées.

Les carrières de notre canton sont aussi l'objet d'une exploitation vraiment industrielle. Celles de Saint-Gervais, Blamécourt, Genainville, Villarceaux, etc., fournissent une belle pierre tendre que l'on extrait par blocs énormes et que l'on débite avec la scie à dents. Celle de Chérence, au contraire, produit une pierre aussi duré que le marbre et qui a quelques similaires à la Roche-Guyon, à Genainville et à Vétheuil. Les faces extérieures et le grand entablement de l'Arc-de-Triomphe, les chapiteaux et les grands soffites de l'église de la Madeleine, Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, le pont de Rouen et d'autres monuments modernes sont en pierre de Chérence.

La fabrication de la tuile et de la brique, à Arthies et ailleurs, l'extraction de la pierre meulière, à Aincourt, la confection du pavé dans les bois de la Roche-Guyon, Villarceaux et autres, constituent également des industries.

Les anciens auteurs signalent à Genainville, comme ayant été jadis l'objet d'une exploitation

florissante, une source d'eau minérale et un dépôt de minerai d'argent.

Quelques industries primitives ont nécessairement disparu, ne pouvant lutter contre les produits manufacturés. Ainsi, autrefois, en parcourant nos villages, l'on était à chaque instant frappé par le cliquetis des métiers du tisserand et du badestamier. Chacun cultivait un coin de chanvre, toutes les femmes filaient, et les foires de Magny étaient célèbres pour la vente des toiles de main.

Tout cela n'existe plus, mais de nouvelles industries ont remplacé celles qui avaient fait leur temps. Je citerai seulement la fabrication des chaises, qui occupe, à Magny et aux environs, plus de cinq cents personnes.

Outre l'agriculture et les manufactures, notre canton a un troisième élément de prospérité dans le commerce. Pour certaines parties, tels que les grains, les bois, les fers, les liquides, etc., il atteint les proportions du négoce, et la vente en détail elle-même a, dans nos principales communes, une grande importance.

BIOGRAPHIES

Nous avons esquissé, dans le cours de cette notice, la vie de plusieurs hommes distingués, que leur naissance ou d'autres liens rattachent à notre canton; il nous reste à parler de quelques autres.

Le marquis de Villeroy

Nicolas de Neuville de Villeroy naquit en 1543. Sa famille avait commencé sa fortune par le commerce et s'était élevée ensuite aux plus hauts emplois. Son père était lieutenant général au gouvernement de l'Île-de-France; son aïeul avait été secrétaire d'État sous François I^{er}.

Il épousa, fort jeune, Madeleine de l'Aubespine,

fille de Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, et fut dès lors attaché au service des affaires étrangères.

Chargé de deux missions très-déliçates, l'une auprès de Philippe II, roi d'Espagne, l'autre auprès de la cour de Rome, il s'en acquitta avec tant d'habileté et de succès, qu'il obtint, en 1567, sur la proposition du chancelier de l'Hôpital, la survivance de la charge de secrétaire d'État de son beau-père, qui mourut la même année.

Devenu ministre à vingt-quatre ans, Villeroy eut, sous Catherine de Médicis et Charles IX, la direction des affaires étrangères; mais le roi et la reine-mère, qui connaissaient sa modération et redoutaient son influence sur ses collègues, ne l'appelaient jamais aux conseils où se traitaient les affaires intérieures et où fut décidé le massacre de la Saint-Barthélemy.

Après la mort de Charles IX, il resta en fonctions sous Henri III, et l'histoire a conservé sa réponse au roi, qui, dans une séance du conseil, parlait moins des affaires de l'État que de celles des confréries : « Sire, vous avez été roi de France premier que chef de confréries. »

En 1588, après la journée des Barricades, où

Henri III avait été contraint de fuir devant le duc de Guise, chef de la Ligue et maître de Paris, Villeroy fut chargé de tenter une réconciliation entre le roi et le sujet rebelle. Celui-ci ayant été assassiné par ordre du roi, et son frère, le duc de Mayenne, étant devenu chef de la Ligue, Villeroy fit de nouveaux efforts pour ménager un accommodement.

Henri III ayant été assassiné le 1^{er} août 1589, la couronne appartenait à Henri IV; mais, ce prince et ses ministres étant protestants, Villeroy dut quitter ses fonctions. Il conserva néanmoins des rapports très-suivis avec le roi et contribua plus tard à décider sa conversion.

Aussi, dès qu'Henri IV fut affermi sur le trône, il rappela Villeroy et lui confia la direction des affaires étrangères; il disait souvent : « Je fais plus d'affaires avec Villeroy en une heure qu'avec les autres en un jour. »

Ce ministre, ayant été trahi par un commis infidèle, qui vendait à l'Espagne les secrets de l'État, tomba malade de chagrin; mais le roi, dit un historien contemporain, fut le visiter en son logis pour le consoler et le reconforter en son ennui.

Après l'assassinat d'Henri IV, Villeroy se dévoua à sa veuve, Marie de Médicis, régente pendant la minorité de Louis XIII, et, se trouvant à l'assemblée des notables tenue à Rouen, au mois de décembre 1617, il tomba malade, ne resta que quelques heures au lit et mourut, à l'âge de soixante-quatorze ans. Son corps fut rapporté en grande pompe à Magny.

En apprenant la mort de M. de Villeroy, Louis XIII écrivit, le 13 décembre, à M. d'Alincourt, son fils, une lettre autographe ainsi conçue :

« C'est une perte que je ressens particulièrement, comme ayant éprouvé, avec sa fidélité et affection, les effets de la longue expérience qu'il s'était acquise au maniement des affaires, et combien il m'était utile et nécessaire. »

Les histoires du temps sont remplies de traits qui attestent la droiture et la fermeté de ce ministre. Nous avons vu la franchise avec laquelle il peignait à Henri IV l'état déplorable de nos campagnes. Un jour, à propos d'un grand coupable à qui la cour voulait sauver la vie, on l'entend s'écrier dans le conseil du roi : « Sauver

la vie à ce malfaiteur, c'est l'ôter à plusieurs gens de bien et offenser Dieu et le public. »

M. de Villeroy aima les lettres et protégea les savants ; il eut pour secrétaires plusieurs écrivains distingués, entre autres Philippe Desportes, dont nous avons de charmantes poésies adressées à madame de Villeroy. Ce ministre avait un style grave, précis, et digne, selon l'expression d'un contemporain, de la couronne de France.

Il a laissé des mémoires où il revit tout entier et qui commencent ainsi : « Le plus grand contentement que puisse avoir un homme de bien, après celui que lui donne sa conscience, est d'être tenu pour tel qu'il est. »

Le cardinal de Richelieu, dans ses mémoires, rend hommage aux talents administratifs de Villeroy et au désintéressement dont il fit preuve pendant cinquante ans de ministère.

Le sage Péréfixe, archevêque de Paris, dans son *Histoire d'Henri IV*, en parlant de l'arrêt du Parlement de Paris en faveur de la loi salique, arrêt qui constatait le droit de ce prince à la couronne, appelle Villeroy le plus grand homme d'État de ce temps-là, et, dans un autre endroit, il trace ainsi son portrait : « Villeroy était un

des plus sages courtisans qu'on ait jamais vus ; il avait un esprit clair et net qui développait, avec une incroyable facilité, les affaires les plus embrouillées, qui les expliquait plus agréablement et intelligiblement que personne ; il était, avec cela, merveilleusement actif et fécond en expédients. »

Tel est l'homme qui, à toutes les époques de sa longue carrière, aima toujours Magny, se plut à l'habiter, à favoriser la ville, à rendre service aux habitants, et voulut y reposer dans le tombeau de ses pères.

Nous avons parlé de son fils, le marquis d'Alinecourt ; sa femme mérite aussi un souvenir.

Madame de Villeroy, née Madeleine de l'Aubespine, avait été l'un des ornements de la cour sous les règnes de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV. Son esprit et sa beauté ont été célébrés par les poètes du temps, et notamment par Desportes, Ronsard et Bertaut. Elle-même a composé des poésies gracieuses et traduit en vers des épîtres d'Ovide.

Elle avait le goût des arts, et les artistes les

plus distingués, tels que Jean Goujon et Germain Pilon, avaient concouru à l'embellissement de son château de Villeroy, près de Corbeil, longtemps sa résidence de prédilection ; mais, au mois de novembre 1590, pendant la guerre civile de la Ligue, le duc de Parme, qui commandait les Espagnols, ayant pris d'assaut la ville de Corbeil, passé la garnison au fil de l'épée et pillé la ville, saccagea aussi le château de Villeroy ; il y massacra des milliers de vieillards, de femmes et d'enfants qui y avaient cherché un refuge, parce que madame de Villeroy avait obtenu des chefs des deux partis la promesse d'épargner sa demeure.

Profondément affectée de cet affreux événement, cette femme illustre fixa dès lors son séjour à Magny.

Elle survécut à son mari et à son fils, et, après leur mort, se consacra tout entière à l'étude et à la piété. Elle mourut dans un âge très-avancé et fut inhumée dans l'église de Magny.

Le dernier descendant des Villeroy périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, mais la famille de l'Aubespine subsiste encore.

Dumoulin

On lit dans les dictionnaires biographiques :

« Dumoulin (Pierre), célèbre théologien protestant, né en 1568, à Buby, dans le Vexin français, professa la philosophie à Leyde, devint chapelain de la princesse Catherine de Bourbon (1609), fut appelé (1615) en Angleterre pour y travailler à une réunion des églises protestantes, présida le synode d'Alais et mourut à Sedan en 1658.

« Il a laissé un grand nombre d'écrits polémiques, notamment un *Traité de la puissance temporelle des papes*. »

Dumoulin était fils du chapelain de madame de Mornay.

J'ai demandé ses ouvrages à la Bibliothèque nationale, afin de voir s'ils contenaient quelque chose d'intéressant pour notre pays, mais on n'a pu les trouver au milieu du chaos des écrits théologiques de l'époque. C'est qu'en effet, les questions religieuses, qui alors exaltaient toutes les têtes et armaient les bras de la multitude,

comme aujourd'hui les questions sociales, n'ayant pas la ressource des journaux, enfantent d'innombrables volumes.

Christophe Ozanne

Pendant la seconde moitié du dix-septième siècle, la période brillante du règne de Louis XIV, vivait à Chaudray, hameau de Villers-en-Arthies, un simple laboureur qui s'était fait une grande réputation par des cures merveilleuses. Beaucoup de mémoires et de correspondances du temps parlent de lui avec admiration, sous le double rapport du talent et du désintéressement.

M. de Coulanges, dans une lettre adressée à madame de Sévigné, sa cousine, le 27 janvier 1696, peint bien cet homme remarquable :

« Le duc de Nevers est revenu, mais l'humeur de la goutte lui cause des maux tout extraordinaires ; il partit avant-hier pour aller, dans le voisinage de la Roche-Guyon, consulter Christophe Ozanne, qui est un laboureur, mais un homme admirable pour la guérison de tous les maux, par la connaissance qu'il a des simples,

qu'il tient de son père et qu'il laissera, faute d'enfants, à un de ses neveux. Les cancers, la gravelle, les ulcères, rien ne tient devant lui; on ne parle que des cures étonnantes qu'il fait et de son désintéressement. Il donne aux pauvres ses remèdes pour rien et les fait payer aux riches précisément ce qu'ils valent; il n'exige pour toute récompense que trente sols ou un écu, qu'il fait mettre dans un tronc pour les pauvres. Le duc de Gramont et Turmenies sont guéris par lui; le dernier lui a envoyé cent pistoles, qu'il lui a renvoyées aussitôt. »

Les médecins de la cour ne goûtaient pas Christophe Ozanne et tournaient en ridicule ses malades; on fit des épigrammes contre *Christophe aux ânes*; mais cet honnête homme n'en conserva pas moins jusqu'à sa mort la confiance d'une foule de personnes distinguées.

Santerre

Jean-Baptiste Santerre, peintre célèbre, naquit à Magny, le 1^{er} janvier 1658, de Jean Santerre et de Marie Danneau; sa famille était l'une des premières de la ville. Il eut pour parrain M. Le-

febvre, lieutenant général du bailliage, et pour marraine madame de Serans (1).

Il fut placé jeune dans l'école de Boullogne, peintre renommé, où il fit de rapides progrès.

Santerre avait déjà de la réputation, quand on parla un jour, devant Louis XIV, d'une *Madeleine* qu'il venait de peindre pour un particulier. « Le roi voulut voir cette peinture, dit M. Blanc, dans son *Histoire des Peintres*, et, l'ayant trouvée admirable, la fit tout simplement placer dans son cabinet, pensant bien que le possesseur du tableau se ferait un plaisir de le lui céder. »

Ayant été chargé de peindre l'autel dédié à sainte Thérèse, dans la chapelle du château de Versailles, Santerre représenta la sainte en extase, au moment où un ange lui perce le cœur d'une flèche. Il mit tant de beauté, tant de séduction dans la figure de l'ange, et une telle expression d'amour divin et de félicité céleste dans celle de Thérèse, que ce tableau parut dangereux aux personnes scrupuleuses, et certains prêtres refu-

(1) Je cite ces circonstances, parce que la plupart des historiens font naître Santerre de parents pauvres, ce qui fait toujours bien dans la biographie d'un artiste.

saient même de célébrer la messe devant l'image de la trop belle sainte. On se disposait donc à l'ôter, quand le roi décida qu'on se bornerait à la voiler pendant les offices.

La beauté de *Sainte Thérèse* fit une telle sensation à la cour, que toutes les grandes dames voulurent être peintes par Santerre. Il se livra donc alors au portrait, mais renouça bientôt à ce genre, qui lui parut ingrat, disent les historiens (toutes ces dames voulant, sans doute, être aussi belles que sainte Thérèse), et il se mit à peindre des figures de fantaisie.

Il avait ouvert une école de jeunes personnes auxquelles il enseignait son art et qui lui servaient de modèles. La favorite du maître était Madeleine Blanchot, dont les contemporains ont vanté la beauté et le talent, et à qui l'on doit des copies de plusieurs tableaux de Santerre.

C'est d'après ces modèles qu'il peignit successivement *la Chanteuse, la Dormeuse, la Coupeuse de choux, la Cuisinière, la Femme à la lumière, la Femme qui cache une lettre, la Femme qui entr'ouvre un rideau pour se montrer, la Femme au voile, la Coquette, la Pèlerine, la Réveuse, la Femme en colère*, etc., et plusieurs

Vierges, toutes figures où, chose rare, la fraîcheur du coloris égalait la pureté du dessin.

Santerre fut reçu à l'Académie en 1704. Son tableau de réception, si connu par la gravure, représente *Suzanne surprise au bain par les vieillards*.

« Qu'elle est charmante, cette Suzanne, dans sa délicate pudeur, dans sa beauté discrète, dans la simplicité de son attitude modeste ! Ce n'est pas là, sans doute, la chaste épouse de l'Écriture qui demeura fidèle à Joachim et fut sauvée par Daniel ; c'est une Suzanne toute moderne et rapprochée de nous par sa grâce et sa physionomie toute française. » (M. Blanc, *Histoire des Peintres*.)

Un tableau de Santerre, non moins célèbre, représente *Adam et Ève dans le Paradis terrestre*. Cette admirable peinture souleva, dans le temps, de grands débats ; la manière dont l'auteur avait indiqué que nos premiers parents n'avaient pas de mère, mais étaient sortis directement des mains de Dieu, parut peu orthodoxe à certaines personnes ; on écrivit pour et contre ; enfin, de graves théologiens intervinrent et justifèrent le peintre.

Santerre, comme Poussin, des Andelys, et quelques autres grands artistes du siècle de Louis XIV, avait son logement au Louvre; il y mourut en 1717, après avoir brûlé, par scrupule de conscience, presque tous ses dessins.

« Quelques-uns ont échappé, dit M. Blanc, et annoncent par leur grâce et leur fini précieux la main qui les a produits. »

Il existe de Santerre :

Au Musée du Louvre, deux tableaux : *Suzanne au bain* et un *Portrait de femme*, vue de trois quarts et vêtue d'une robe montante attachée sur la poitrine par une agrafe en pierreries.

Au Musée de Nantes, *la Cuisinière* et *Une jeune fille endormie sur son ouvrage*.

Au Musée de Rouen, *la Chanteuse tenant à la main un cahier de musique*.

Et au Musée de Bordeaux, *la Coupeuse de choux*.

Pour donner une idée du prix des tableaux de Santerre, son dernier biographe dit que le tableau d'*Adam et Ève* fut adjugé, en 1776, dans une vente publique pour 12,400 francs, et *la Coupeuse de choux*, pour 3,215 francs.

Nous retrouvons ce dernier tableau, en 1780,

dans une autre vente, où il fut adjudgé au duc de Rohan pour 6,899 francs.

Les tableaux de ce maître atteindraient aujourd'hui des prix énormes.

La savante étude de M. Blanc sur Santerre présente cependant une omission. Elle ne mentionne pas le *Portrait de Boileau*, dont ce poëte fit hommage à la ville de Lyon, qui lui faisait une pension. Ce portrait y excita l'admiration générale, et tous les beaux esprits du pays (Lyon était une ville fort lettrée) firent des vers pour mettre au bas, selon l'usage du temps. En voici de très-jolis que Brossette, l'ami du grand poëte, nous a conservés :

Vous qui voulez savoir quel est le personnage
Représenté dans ce tableau,
Approchez-en un sot ouvrage,
Et vous reconnaîtrez Boileau.

M. Dailly

M. Dailly (Marc-François), né à Magny en 1724, entra jeune dans l'administration des finances et s'y fit remarquer par une rare aptitude. Il publia plusieurs mémoires sur des

questions de finance, d'économie politique et d'agriculture, travaux qui lui valurent l'amitié de Turgot, de Franklin, du président d'Ormesson, de Malesherbes et de Necker. Il devint successivement premier commis des finances, directeur général des vingtièmes et conseiller d'État.

En 1787, M. Dailly fut procureur général syndic de l'assemblée provinciale de l'Île-de-France ; en 1789, il fut élu député aux états-généraux par les bailliages de Magny et de Chaumont, et présida comme doyen d'âge, avec la plus haute distinction, les premières séances de cette grande Assemblée. Nommé, après la session de l'Assemblée constituante, membre du département de Paris, dont le duc de la Rochefoucauld était président, il refusa ces fonctions et passa dans la retraite les plus mauvais jours de la Révolution.

Élu sénateur par le département de Seine-et-Oise en novembre 1799, M. Dailly ne jouit pas longtemps de cette dignité ; il mourut au mois d'août 1800.

Pendant le cours de sa longue carrière, M. Dailly entretenit des relations très-suivies avec

Magny ; on le retrouve partout et toujours, quand il s'agit d'être utile à son pays natal ou à ses concitoyens. La ville, reconnaissante, a donné son nom au boulevard où se tiennent les fêtes publiques.

M. Damesme

M. Damesme (Louis-Emmanuel-Aimé), né à Magny le 19 avril 1757, mort à Paris en 1822, fut un architecte distingué. Il a construit, entre autres édifices remarquables, le Théâtre royal de Bruxelles, les prisons de la même ville et le théâtre de la rue Chanteraine, à Paris. L'empereur de Russie, Alexandre I^{er}, assistant à une représentation de ce théâtre, fut si charmé de la disposition de la salle, qu'il en demanda les plans à Damesme, afin d'en faire construire une semblable à Saint-Pétersbourg.

Cet architecte avait remporté le prix dans un concours ouvert, peu de temps avant la Révolution, pour l'érection aux Champs-Élysées d'un arc-de-triomphe que les événements ne permirent pas d'exécuter.

C'est lui qui a construit, en 1786, pour

M. Saussay, des îles (1), la maison, rue de Crosne, à Magny, que m'a laissée mon père, et dont Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, ainsi que les itinéraires, parlent avec estime.

MM. Hennin

Magny fut le berceau de la famille Hennin, dont les membres ont rempli longtemps dans cette ville les fonctions de notaire, avocat, procureur, et qui a produit quelques hommes très-remarquables.

L'un d'eux, Pierre-Michel Hennin, né à Magny le 31 août 1728, attaché d'abord au ministère

(1) M. Saussay, des îles, frère de l'échevin dont le nom est inscrit sur les piliers et de l'administrateur de la Trésorerie qui a signé pour des milliards d'assignats, était un habile chimiste. Il avait fait une grande fortune à Saint-Domingue et se disposait à revenir, quand il périt dans le massacre général des blancs, lors de l'insurrection des noirs (1791). L'un des chefs de l'insurrection fut l'un des nègres de M. Saussay, qui avait accompagné plusieurs fois son maître en France, et que celui-ci, selon l'usage touchant des colons, de donner à leurs domaines et à leurs esclaves des noms qui leur rappelaient le pays natal, avait nommé Étienne Magny. Ce noir devint général en chef et maréchal de Saint-Domingue, et il figure dans l'histoire sous ce nom de Magny.

des affaires étrangères, fut nommé, en 1764, ministre résident en Pologne et, deux ans après, à Genève.

Il déploya la plus grande habileté au milieu des troubles politiques qui déchiraient ces malheureux pays, et devint, à son retour, premier commis des affaires étrangères, puis secrétaire du Conseil d'État et du Cabinet du roi.

Il fut secrétaire des assemblées des notables, en 1787 et 1788; le brevet contenant sa nomination, signé du roi, se trouve en tête des procès-verbaux. On y lit que « Sa Majesté, ayant résolu de faire tenir une assemblée de notables personnages de son royaume pour prendre leurs bons avis et conseils sur des propositions importantes concernant le bien de son État, Elle a jugé nécessaire de nommer une personne de capacité et de fidélité pour servir de secrétaire en ladite assemblée. En conséquence, Sa Majesté fait choix du sieur Pierre-Michel Hennin, secrétaire de son Conseil d'État et de son Cabinet. »

M. Hennin fut à la hauteur de sa mission et reçut les félicitations de ces grandes assemblées, composées des princes du sang et de l'élite de la noblesse, du clergé et du tiers-état.

Pendant la Révolution, il remplit diverses fonctions administratives; mais, son nom ayant été porté à son insu, par des conspirateurs, sur une liste de ministres devant être appelés au pouvoir après le renversement de la Convention, il perdit ses emplois et passa le reste de ses jours dans la retraite.

Il est mort en 1807.

M. Hennin possédait une instruction très-étendue et très-variée. Pendant son séjour à Genève, il avait fait la connaissance de Voltaire, qui résidait à Ferney, et, jusqu'à la mort de cet homme célèbre, il entretint une correspondance suivie avec lui. Avant la Révolution, il était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

M. Hennin a publié, en 1796, sa correspondance diplomatique.

Un de ses frères fut procureur du roi à Versailles et se distingua par sa prudence et sa fermeté, au milieu des désordres de la cour de Louis XV et des émeutes dont cette ville fut plusieurs fois le théâtre à l'occasion de la cherté des grains. Il fut ensuite inspecteur général des

domaines de la couronne et fit partie de l'assemblée provinciale de l'Île-de-France.

Le dernier représentant de cette illustre famille, M. Miche' Hennin, qui avait conservé parmi nous le patrimoine et les relations de ses pères, avait hérité de leurs talents et de leurs goûts. Il est décédé à Paris en 1863, dans un âge avancé, laissant par son testament, à la Bibliothèque de l'Institut, sa collection de manuscrits et d'autographes, comprenant plus de dix mille pièces, et, à la Bibliothèque nationale, sa collection d'estampes, le plus riche don en ce genre, dit le rapport officiel, qui ait jamais été fait à ce grand établissement.

Je pourrais terminer ces notes biographiques en nommant, parmi les hommes distingués de notre époque, plusieurs de nos compatriotes ; mais je me borne à mentionner ceux d'entre eux dont les travaux scientifiques ou littéraires font honneur à notre canton.

M. BOUTEILLE, de Magny, s'est fait un nom dans la botanique par la rare perfection de ses

observations. Ses découvertes si intéressantes, au double point de vue de la science et de la santé publique, sur l'ergot du seigle et du blé, ont mérité que les maîtres contemporains donnassent son nom à un genre : *Bouteillium*.

Ses travaux sont appréciés à l'étranger, et nous ne pouvons lire avec indifférence, dans ces magnifiques ouvrages de botanique écrits en latin, comme étant la langue universelle de la science, que telle observation, telle découverte est due à un savant français de Magny en Vexin, *ab illustrissimo, à clarissimo viro Magny en Vexin, Gallie*.

M. A. LERAT DE MAGNITOT s'est ouvert la carrière administrative, qu'il a brillamment parcourue, en publiant un *Dictionnaire de droit administratif*, excellent ouvrage pratique que l'auteur a longtemps tenu au courant de la législation par des commentaires sur les lois nouvelles.

Un autre de nos compatriotes, M. POTIQUET, a publié aussi des ouvrages estimés sur le service des ponts et chaussées, auquel il appartient.

Le conseil municipal de Saint-Gervais compte parmi ses membres un annaliste du premier empire (1), qui a su donner à la forme chronologique, ordinairement un peu froide, le mouvement et la vie. Le lecteur se sent entraîné et assiste à ces prodigieux événements.

M. MORIN, d'Arthies, est un philosophe spiritualiste. Son *Traité de la vérité vulgaire*, dont l'épigraphe, tirée de Cicéron (*Me nemo de immortalitate depellet*, personne n'ébranlera ma croyance à l'immortalité de l'âme), indique nettement le sujet et l'esprit, est une étude d'un ordre très-élevé : on dirait un chapitre du *Traité de l'existence de Dieu*, de Fénelon.

La Roche-Guyon, dont le séjour captiva longtemps un littérateur classique distingué, M. NOËL, inspecteur général des études, charme aujourd'hui l'un de ces hommes pour lesquels l'antiquité a formulé sa belle et simple définition, *vir bonus dicendi peritus*, M. ROUSSE, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris.

(1) M. Kermoyan, 4 volumes, chez Firmin Didot.

M. Didot est lui-même une des notabilités de notre canton, où il habite Saint-Cyr-en-Arthies.

Tel est, dans une simple esquisse, le canton de Magny en Vexin, que la fertilité du sol, la variété des sites, la proximité de la capitale, l'heureuse alliance de l'agriculture et de l'industrie, la beauté des monuments, les souvenirs historiques et beaucoup d'autres avantages placent au rang des contrées les plus favorisées.

FIN



TABLE DES MATIÈRES

Topographie	5
Histoire.	11
Cours d'eau	101
Routes.	115
Églises.	133
Châteaux.	148
Convents.	176
Population	188
Institutions de bienfaisance	190
Instruction publique	195
État civil.	197
Agriculture et Industrie	201
Biographies	208



714 X7 800

**La Bibliothèque
Université d'Ottawa**

Échéance

**The Library
University of Ottawa**

Date due



a39003



002733326b

CE DC C801

.#23F5 1872

COO FELILLOLEY. NOTICE SUR L

ACCH 1072251

MAGNY EN VEXIN. — IMPRIMERIE O. PETIT.
